SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2024

SYDER 61 chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX Tél. 04 72 18 75 00 Fax 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr Site internet : www.syder.fr

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 23 janvier 2024, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse :

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléan	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE				1	Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIS	Thierry THOLIN				1	Lydie AUGAY	
AMPUIS	Olivier PASCUAL	1				Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR	1				Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX		1			Luc FERJULE	1
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE			1		Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE	1				Philippe JAMEY	
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY				1	Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSENAY	Bernard PINET			1		Karim NAILI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY				1	Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE				1	Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ				1	Bernard BALESTIÉ	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ				1	Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCHETTE	1				Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÊME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID				1	Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER		1			Sylvain DUMORD	1
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD				1	Raphaëlle RABILLON	
CHAMELET	Alain CHAMBRU				1	Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Nicolas VARIGNY	1				Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET		1			Fabienne LAMOTTE	1
CHARNAY	Guy BONAMY				1	Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Pierre Yves LANGE		1			Michèle JARRIGE	1
CHAUSSAN	Alain ROLLAND	1				Laurence RABOISSON-CROPPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSE	1				Albert SZOSTEK	
CHENAS	jacques DUCHET		1			Henry BAILLY	1
CHENELETTE	Christine TROJA	1				Jonathan HAMMOUN	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Pascal BENOIT	
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS				1	Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN				1	Gontran BODESCOT	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD	1				Jean-Pierre LIOBARD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS				1	Sébastien LAVAL	
COGNY	Benjamin MOUTET				1	Rémi AURION	
COISE	Pascal MURIGNEUX				1	Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI	1				Arnaud CORDIER	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Yves RACHEDI				1	Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND	1				Jean-Paul LAFOND	
COURS	Bernard KRAEUTLER			1		Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT	1				Jean-François ROCHE	
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Clément DUCARRE	
DRACE	Sylvie JOSUÉ	1				Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX	1				Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET	1				Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER	1				Pascal BEAUVERIE	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON	1				Caroline BENOIT-GONIN	
FRONTENAS	Joël CRIONAY	1				Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU	1				Christine CALLAMARD	
	Laurence JURKIEWIEZ	1					
	Bertrand BOURDET			1			
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Marielle DESMULES	
	Pierre BAKALIAN				1		
GRANDRIS	Olivier GUYOMAR				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA				1	Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL				1	Samuel JUBAN	
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE				1	Frédéric MICHAUD	
HALLES (LES)	Madame le Maire				1	Loïc SIMON	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN	1				Nicolas MURE	
JONS	Isabelle LE GREN	1				Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT	1				Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE	1				Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL				1	Jean-François GRIZARD	
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI				1	Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD		1			Bernard ROSSIER	1
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY	1				Valérie BEAUMONT	
LARAJASSE	Patrick CHILLET	1				Jean-Marc BRUYAS	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI	1				Laurent AULAS	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI				1	Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY	1				Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND				1	Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY				1	Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSSENDE	1				Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET				1	Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Valérie DUGELAY			1		Jean-Yves FAYET	
MARCHAMPT	Dominique VITTAUT	1				Philippe DUCROT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON				1	Georges SICILIANO	
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLOY	1				Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE	1				Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL				1	Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE	1				Frédéric TRUC	
MOIRE	Jean-Daniel RONGIERES				1	Dominique BABAUD	
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN			1		Claude MEUNIER	
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET	1				Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD	1				Stéphane LE DORE	
MONTROTTIER	Michel GOUGET	1				Bernard BOUCHET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-François FRONTOBERT	
ODENAS	Michel TRICHARD	1				Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOCQ				1	Florence AUDON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Daniel JACQUET	1				Gérard TACHON	
POLLIONNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Didier LUXEMBOURGER	1				Jean-Pierre GOUTAGNY	
POMMIERS	Fabrice FUTIN				1	Frédéric GAUDIN	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON	1				Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Denis DABONOT	
PROPIERES	Patrick VULLO	1				Thierry LAMURE	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET	1				Nicolas BECHDOLFF	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE	1				Bernard DUCROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Adrien PERRON	
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO				1	Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS		1			Didier COMBIER	1
RONNO	Pascal TATY	1				Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT	1				Sébastien GUTTON	
SAIN BEL	Yvan MOLLARD				1	Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE				1	Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON			1		Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT				1	Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Frédéric LOGEZ				1	Daniel ABAD	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE	1				Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE	1				Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Didier LACROIX	1				Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET	1				Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI	1				Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT		1			Patrick LARY	1
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN	1				Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Aurélie JANCENELLE				1	Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAINE				1	Stéphane RECORS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER	1				Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL				1	Nathalie DUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT				1	Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD		1			Gilles PUPIER	1
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER		1			Joseph VOLAY	1
ST GEORGES DE RENEINS	Bernard GROSBOST				1	Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON	1				Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI		1			Jean-Yves PHILIBERT	1
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIERE	Jean COUTURIER				1	Christophe DEPORTE	
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI				1	Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC				1	Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER				1	Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON		1			Pascal TISSOT	1
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON				1	Roger MAZARD	
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL				1	Julien FARDEL BRIOT	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY	1				Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE	1				Jérôme SANGOUARD	
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1	Dominique MARTINS	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD	1				Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD			1		Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE	1				Matthieu PAÏSSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT				1	Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Jean-Yves DURNERIN	1				Laurent NONY	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE				1	Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Yves DELORME				1	Marc DELEIGUE	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT				1	Bertrand GAULÉ	
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALLON	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE				1	Pascal MARGAND	
TALUYERS	Marc MIOTTO				1	Laurent NAULIN	
TAPONAS	Gérard CIMETIERE				1	Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON				1	Alain PERONNET	
	Marcel COTTON	1					
	Philippe TRIOMPHE	1					
TERNAND	Philippe PEYROT	1				Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON	1				Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Ludovic CHERPIN	1				Ophélie MERCIER	
THURINS	Noël FAURE				1	Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Florian MERCIER	1				Claude HUMBERT	
TREVES	Erik CHAPELLE				1	Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET				1	Jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT				1	Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS	1				Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN		1			Alain ARNAUD	1
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE				1	Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL	1				Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN		1			Aloïs HAMM	1
	Isabelle GAVEL				1	Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER				1		
	Pascale REYNAUD			1			
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL	1				Olivier HÊMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Jean-Robert LAGOUTTE	
YZERON	Olivier AIGLON	1				Fabrice FOURDIN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Thierry DUBUIS	1				Sandrine AUQUIER	
	Jack CHEVALIER			1		Françoise BERGAME	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Jérémy THIEN		1			Daniel FAYARD	
	Didier JAFFRE			1		René THEVENON	1
TOTAL		**95**	**15**	**11**	**93**		**15**

11 POUVOIRS
Jean-Paul CIMETIERE (Les Ardillats) représenté par Jean-Marc OSTLER (Saint-Didier-sur-Beaujeu)
Bernard PINET (Bessenay) représenté par Daniel MURE (Souzy)
Bernard KRAEUTLER (Cours) représenté par Michel LAGOUTTE (Ranchal)
Bertrand BOURDET (Genas) représenté par Laurence JURKIEWIEZ (Genas)
Valérie DUGELAY (Lucenay) représentée par Pascal LEBRUN (Alix)
Corinne JEANJEAN (Montagny) représenté par Patrick BERRET (Mornant)
Christian MARTINON (Savigny) représenté par Gilles PEYRICHOU (L'Arbresle)
Alain GERBAUD (Saint-Romain-en-Gal) représenté par Malik HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)
Pascale REYNAUD (Villefranche-sur-Saône) représentée par Bernard JAMBON (Gleizé)
Jack CHEVALIER (CCEL) représenté par Thierry DUBUIS (CCEL)
Didier JAFFRE (CCSB) représenté par Alain GERBERON (Vindry-sur-Turdine)

Sur un effectif global de 214 délégués titulaires en exercice

Secrétaire de séance : Jean-Christophe WADBLED

19 personnes assistaient également à la réunion :

Sophie CHASSAGNEL (Suppléante de Affoux)
Philippe JAMEY (Suppléant de Arnas)
Jean-Paul GOULEME (Suppléant de Brullioles)
Dominique RAYMOND (Suppléant de Cenves)
Jean-Pierre LIOBARD (Suppléant de Civrieux-d'Azergues)
Arnaud CORDIER (Suppléant de Colombier-Saugnieu)
Patrice RIVIER (Suppléant de Letra)
Daniel BRAYER (Suppléant de Limas)
Bernard BOUCHET (Suppléant de Montrottier)
Hervé MERCIER (Suppléant de Morancé)
Denis DABONOT (Suppléant de Poule-les-Echarmeaux)
Nicolas BECHDOLFF (Suppléant de Pusignan)
Claude MUNCH (Suppléant de Saint-Appolinaire)
Daniel FOL (Suppléant de Saint-Clément-les-Places)
Fabien BREUZIN (Suppléant de Saint-Laurent-d'Agny)
Michel LAHAIRE (Suppléant de Ternand)
Vincent LAVERRIERE (Suppléant de Theizé)
Claude SARCEY (Suppléant de Villechenève)
Jean-Robert LAGOUTTE (Suppléant de Vindry-sur-Turdine)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

M. HUSSON, Directeur Général des Services
Mme CHASSAING, Assistante de la Direction et de la Présidence
Mmes DESMARIS, COLAS, MAREY et PHALIPPON, Service Finances et RH
MM. BATS et LAURENT, Service des affaires juridiques et assemblées
Mmes BLOT et PETIT, Service Communication
M. KERNEÏS, Responsable Gouvernance et stratégie énergétique territoriale, Concessions et achats d'énergies
MM. DESREUMAUX, SOUBRILLARD, ARSAC, BEAUPELLET, BENEDDEB, BERLAND, CHESA,
FLORIN, FRAISSE, GARRIGUES, JANIN, LACHIZE, LACOUR, LACROIX, LE LOUET,SOUL,
Mme BEGGUI, Services Techniques
MM. BONARDI, FLORES, HAMMOUMI, LANDREIN, SOMER, Services Energies
Mmes GUILLOT et WESSE, Assistantes administratives

ORDRE DU JOUR

POINTS GENERAUX

Rapport d'activités du Président

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du comité du 28 novembre 2023

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Budgets primitifs 2024 :

Approbation du budget primitif principal 2024

Approbation du budget primitif autonome de la Régie SYDER Chaleur 2024

Approbation du budget primitif annexe Photovoltaïque 2024

Budget principal 2024 – Application de la fongibilité des crédits

Autorisations de programme / crédits de paiement 2024 et Autorisations d'engagement / crédits de paiement 2024

Taux d'abattement sur les travaux du programme 2024

Dépôt des demandes de subvention pour le compte des communes au titre de la DSIL 2024

Demande de subvention au titre du « Fonds vert » 2024

TRANSITION ENERGETIQUE

Rapport sur le développement durable – Année 2023

CONCESSION ELECTRICITE

Adoption du protocole transactionnel et entrée en vigueur du cahier des charges de concession Electricité

ORGANISATION DU SYNDICAT

Organisation du comité syndical du 26 mars 2024

QUESTIONS DIVERSES

*****

Cérémonie des vœux du SYDER

RELEVE DES DEBATS

RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence. Je vous présente les excuses de deux de mes Vice-présidents Didier Moulin et Pascale Reynaud.

Depuis le comité du 28 novembre dernier, j'ai mené diverses activités et réunions dans le cadre de mes fonctions de Président du SYDER :

ENEDIS/GRDF

J'ai procédé à la signature du contrat de concession Electricité avec Patrick LYONNET, Directeur Régional d'ENEDIS en présence d'une partie de l'exécutif du Syndicat.

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES

J'ai rencontré Thomas RAVIER, Maire de Villefranche-sur-Saône et son adjointe Pascale REYNAUD pour évoquer le renouvellement de l'éclairage public de la ville (4000 points lumineux environ). Pascal LEBRUN, VP et Xavier DESREUMAUX m'accompagnaient à cette réunion.

Dans le cadre de la compétence IRVE, je tiens à rappeler les règles de transfert aux communes adhérant à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR). En effet, la COR a pris une délibération pour rétrocéder la compétence IRVE à ses communes, ce qui entraine un changement de statuts de la COR.

Suite à cette délibération de rétrocession, les communes de la COR ont 3 mois pour se prononcer sur la modification des statuts envisagée. A l'issue de cette procédure, la restitution de la compétence IRVE sera prononcée par un arrêté préfectoral.

Les communes de la COR ayant déjà délibéré sur le transfert de la compétence IRVE au SYDER (Cours, Saint Forgeux, Les Sauvages) ont reçu un courrier de la Préfecture leur demandant de procéder au retrait de leur délibération. Ces communes devront en reprendre une dès que les nouveaux statuts de la COR seront entérinés par la Préfecture, ce qui entrainera la rétrocession de cette compétence à ses communes.

RELATIONS EXTERIEURES

J'ai participé à plusieurs réunions à la FNCCR : Conseil d'administration et Assemblée générale.

J'ai rencontré Marc CHAVANNE, Président de la SEM SOLEIL pour échanger sur la structuration du capital, avec Benoît HUSSON, DGS.

J'ai assisté à la réunion des Présidents de TEARA en présence du Directeur et de Marie-Laure BLOT lors de laquelle ont été abordés différents sujets, dont la charte Ambition biogaz 2028, la convention avec la Région, la prospective d'aménagement des Zones d'Accélération de Production ENR... La veille, nous avons été reçus par GRDF dans le cadre de leur traditionnelle soirée avec les Présidents de TEARA.

J'ai également assisté à la Conférence des parties pour la territorialisation de la planification écologique en présence de M. Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Invitation de Fabienne BUCCIO, Préfète de la région AURA et Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région AURA.

J'ai été reçu par Madame Vanina NICOLI, préfète, secrétaire générale de la Préfecture du Rhône, pour aborder différents sujets, tels que le Contrat de concession Electricité, le CCR et les subventions Fonds Verts

INSTANCES DU SYDER

Dans le cadre des instances du SYDER, j'ai présidé plusieurs réunions :

Plusieurs Commissions des Vice-présidents se sont tenues pour aborder les dossiers en cours au SYDER et notamment la préparation des documents budgétaires qui vont vous être présentés ce soir.

Un conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur a également eu lieu pour émettre son avis sur le budget primitif présenté ce soir et faire un point sur les différents chantiers en cours.

RESSOURCES HUMAINES

Mi-décembre, avec les Vice-présidents et le personnel, nous nous sommes retrouvés pour un moment de convivialité pour marquer la fin d'année et en ce début d'année, nous nous sommes retrouvés pour la traditionnelle galette des rois.

Mardi dernier, les Vice-présidents et le personnel se sont réunis pour un séminaire au Château de Champ Renard à Blacé, afin de dresser le bilan à mi-mandat du syndicat et d'aborder les perspectives pour la fin du mandat. Ce fut également l'occasion de travailler sur la cohésion d'équipe entre les agents.

Dans le cadre des différents recrutements en cours, j'ai fait plusieurs entretiens pour les postes de : Chargé de projet Photovoltaïque, assistant administratif.

Et dernièrement, deuxnouveaux collaborateurs ont intégré le SYDER :

- Le 2 janvier, Benoît LAURENT en tant que Chargé des Affaires juridiques et assemblées ;
- Le 19 janvier, Stéphane LE LOUET en tant que Chargé d'Affaires au service technique ;

Je vous remercie de votre attention. »

AJOUT UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Malik HECHAÏCHI demande l'autorisation à l'assemblée générale d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette assemblée générale, à savoir

- Mandat spécial : déplacement du Président et d'une délégation de Vice-présidents au salon Light+Building de Francfort (Allemagne) entre le 3 et le 8 mars 2024.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise l'ajout d'un point à l'ordre du jour tel que cité ci-dessus.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Malik HECHAÏCHI propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Jean-Christophe WADBLED, délégué titulaire de la commune de Limas, se porte candidat.

Malik HECHAÏCHI consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Jean-Christophe WADBLED est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 28 NOVEMBRE 2023

Malik HECHAÏCHI demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 appellent des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023.

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Approbation du budget primitif principal 2024

Malik HECHAÏCHI et Benoît HUSSON, DSG du syndicat, donnent lecture du projet de budget primitif principal de l'exercice 2024, présenté selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M57.

En section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 – Charges à caractère général	12 552 950,00 €	
Chapitre 012 – Dépenses de personnel	3 200 000,00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	967 990,00 €	
Chapitre 66 – Charges financières	800 000,00 €	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	20 000,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	13 835 160,00 €	
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	2 000,00 €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	4 000 000,00 €	200 000,00 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges		30 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses		500 000,00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale		25 000 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations		4 706 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		4 804 000,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers		128 100,00 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques		10 000,00 €
TOTAL	**35 378 100,00 €**	**35 378 100,00 €**

En section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	920 000,00 €	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	370 000,00 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	37 955 000,00 €	120 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital	10 500 000,00 €	24 228 502,00 €
Chapitre 26 – Titres de participation	500,00 €	
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	300 000,00 €	3 636 428,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		2 881 000,00 €
Chapitre 4581 – Opérations pour compte de tiers	5 550 000,00 €	
Chapitre 10 – Dotations et fonds divers de réserves		1 544 410,00 €

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		13 835 160,00 €
Chapitre 4582 – Opération pour comptes de tiers		5 550 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections	200 000,00 €	4 000 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €
TOTAL	**57 895 500,00 €**	**57 895 500,00 €**

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 214
Nombre de votants : 121
Nombre de voix pour : 121
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ***Constate que le budget primitif principal s'équilibre en dépenses et en recettes :***
  - ***en section de fonctionnement à 35 378 100,00 €***
  - ***en section d'investissement à 57 895 500,00 €***
- ***Vote les crédits au niveau des chapitres en sections d'investissement et de fonctionnement sans spécialiser aucun article.***

- Approbation du budget primitif autonome de la Régie SYDER Chaleur 2024

Michel GOUGET, Vice-président en charge du développement durable rappelle à l'assemblée que le budget annexe de la régie SYDER Chaleur, régie dotée de la seule autonomie financière, retrace une activité directement assujettie à la TVA. En conséquence, ce budget est présenté hors taxes.

Le budget primitif 2024 de la régie SYDER Chaleur est établi selon la nomenclature M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Il est voté au chapitre.

Le suivi analytique de chaque site permet par ailleurs de suivre financièrement chacune des chaufferies réalisées et exploitées par le SYDER dans le cadre de la régie.

Par ailleurs, Michel GOUGET rappelle que le réseau de chaufferies de la régie SYDER chaleur utilise du bois déchiqueté fourni par des entreprises du Beaujolais et que seul 30% du gisement est pour le moment exploité.

Les sites en service et projets en cours pris en compte dans le cadre du budget 2024 sont les suivants :

- **Sites en exploitation :** Chénas, Colombier-Saugnieu, Larajasse, Longes, Longessaigne, Montrottier, Monsols, Propières, Ronno, Rontalon, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Martin-en-Haut, et Vaux-en-Beaujolais
- **Sites à construire en 2024** : Loire-sur-Rhône, Orliénas
- **Sites en études d'avant-projet** : Saint-Symphorien-sur-Coise

Il précise que le projet de budget a fait l'objet d'un avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur en date du 9 janvier 2024.

En section d'exploitation :

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 011- Charges à caractère général	773 125,00 €	
Chapitre 66- Charges financières	130 000,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	316 875,00 €	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections	170 000,00 €	
Chapitre 70- Produits du service et ventes diverses		1 160 000,00 €
Chapitre 74 – Subvention d'exploitation		130 000,00 €
Chapitre 042 – Amortissements subventions		100 000,00 €
TOTAL	**1 390 000,00 €**	**1 390 000,00 €**

En section d'investissement :

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 019 725,77 €	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital	300 000,00 €	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre les sections	100 000,00 €	170 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	200 000,00 €	200 000,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		1 014 350,00 €
Chapitre 16 - Emprunt		3 018 500,77 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		316 875,00 €
TOTAL	**4 719 725,77 €**	**4 719 725,77 €**

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 214
Nombre de votants : 121
Nombre de voix pour : 121
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇨ ***Constate que le budget primitif annexe de la Régie SYDER Chaleur 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes, soit :***
  - ***en section d'exploitation 1 390 000,00 €***
  - ***en section d'investissement 4 719 725,77 €***
- ⇨ ***Vote les crédits au niveau des chapitres en sections d'exploitation et d'investissement sans spécialiser aucun article.***

- Approbation du budget primitif annexe Photovoltaïque 2024

Michel GOUGET, Vice-président en charge du développement durable rappelle à l'assemblée que le budget annexe photovoltaïque retrace l'activité de production d'électricité photovoltaïque gérée en régie directe sans autonomie financière ni juridique.

Cette activité étant assujettie à la TVA, ce budget est présenté hors taxes.

Le budget primitif annexe Photovoltaïque 2024 est établi selon la nomenclature M41, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Il est voté au chapitre.

Le suivi analytique de chaque site permettra de suivre financièrement chacune des installations réalisées et exploitées par le SYDER dans ce cadre.

En section d'exploitation

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 011- Charges à caractère général	51 064,00 €	
Chapitre 012 – Charges de personnel	43 000,00 €	
Chapitre 66 – Charges financières	22 500,00 €	
Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés	1 137,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	44 514,00 €	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections	220 000,00 €	
Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses		365 215,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections		17 000,00 €
TOTAL	**382 215,00 €**	**382 215,00 €**

En section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	
Chapitre 23- Immobilisations en cours	2 825 581,00 €	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : Remboursement du capital	85 000,00 €	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre les sections	17 000,00 €	220 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	400 000,00 €	400 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts		2 733 067,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		44 514,00 €
TOTAL	**3 397 581,00 €**	**3 397 581,00 €**

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 214
Nombre de votants : 121
Nombre de voix pour : 121
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ***Constate que le budget primitif annexe Photovoltaïque 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes :***
  - ***en section d'exploitation 382 215,00 €***
  - ***en section d'investissement 3 397 581,00 €***
- ***Vote les crédits au niveau des chapitres en sections d'exploitation et d'investissement sans spécialiser aucun article :***

- Budget principal 2024 – Application de la fongibilité des crédits

Benoît HUSSON, DGS du syndicat, expose que par délibération n° CS_2021_095 du 30 novembre 2021, le Comité syndical a autorisé le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal à compter du 1er janvier 2022 par le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57. Par la même délibération, il a approuvé le règlement budgétaire et financier qui précise les règles applicables à l'ensemble des services du SYDER.

Il rappelle aussi que l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales prévoit dans son 3e alinéa que : « *dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, [l'assemblée délibérante] peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président (…) informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance*. »

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et de fixer la limite à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ***Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite fixée à l'occasion du budget, et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2024 ;***
- ***Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les dispositions et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

- Autorisations de programme / crédits de paiement 2024 et Autorisations d'engagement / crédits de paiement 2024

BUDGET PRINCIPAL – AP/CP 2024

Le Président rappelle que selon l'article L. 2311-3, I° du code général des collectivités territoriales, les dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées peuvent être engagées par des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), qui sont seuls pris en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire.

Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et de leur financement, d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.

Selon l'article R. 2311-9 du CGCT, chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Ces autorisations de programme ont été validées lors du Comité Syndical du 19 septembre 2023. Il convient donc de les mettre à jour comme suit :

Autorisations de programme Dépenses			Crédits paiement - réalisés		Echéancier prévisionnel de réalisation			
Nom de l'AP	AP	Montant de l'AP	2022	2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Superchargeurs IRVE 2023	AP 2022-04	**3 905 640,00 €**	- €	61 137,60 €	2 000 000,00 €	1 844 502,40 €		
Démarche Performancielle Eclairage	AP 2022-0201	**42 849 540,00 €**	278 737,71 €	5 160 798,70 €	18 000 000,00 €	19 410 003,59 €		
Démarche Performancielle Télégestion	AP 2022-0202	**33 368 544,00 €**	3 729,00 €	- €	5 000 000,00 €	28 364 815,00 €		
Géoréférencement	AP 2024-001	**3 200 000,00 €**	- €	- €	500 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €

Pour mémoire

Autorisations de programme Recettes			Echéancier prévisionnel de réalisation		
Nom de l'AP	AP	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Emprunt Intracting	AP 2022-03	30 000 000,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €

AE/CP 2024

En application de l'article L. 2311-3, II du CGCT, la section de fonctionnement peut elle aussi comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Le Président rappelle que le SYDER a mis en place une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget de la Régie SYDER Chaleur sur deux exercices budgétaires, 2023 et 2024 en autorisation d'engagement :

Pour mémoire :

Autorisation d'engagement			Echéancier prévisionnel de réalisation	
Nom de l'AP	Année de l'AP	Montant de l'année votée	CP 2023	CP 2024
Subvention d'équilibre	2023	500 000,00 €	370 000,00 €	130 000,00 €

REGIE SYDER CHALEUR

Le Président propose également au Comité syndical l'actualisation de l'autorisation de programme de la régie SYDER Chaleur validée en comité syndical du 20 septembre 2022 comme suit :

Autorisations de programme Dépenses				Crédits paiement - réalisés		Echéancier prévisionnel de réalisation	
Nom de l'AP	AP	Montant de l'AP	Montant de l'AP actualisé	2022	2023	CP 2024	CP 2025
Chaufferie Montrottier	AP 2022-05C	2 900 000,00 €	2 950 000,00 €	75 418,07 €	2 344 854,56 €	529 727,37 €	

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇨ ***Révise le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour les autorisations de programme,***
- ⇨ ***Prend acte des modifications des autorisations de programme et de la répartition des crédits de paiement telles que mentionnées ci-dessus.***

- Taux d'abattement sur les travaux du programme 2024

Malik HECHAÏCHI rappelle qu'en application de l'article 4.2 des statuts du SYDER, relatif aux contributions financières des adhérents au syndicat, les communes membres contribuent aux travaux effectués par le Syndicat à leur bénéfice, notamment par le remboursement des emprunts contractés pour ce faire, jusqu'à l'extinction de la dette.

Ces contributions sont calculées sur la base du coût réel des travaux effectués, déduction faite des financements, aides, subventions, redevances et remboursements divers dont le Syndicat peut bénéficier, selon la nature des travaux effectués.

Les ressources dont dispose le Syndicat bénéficient aux travaux réalisés pour le compte des communes par application d'un abattement sur le coût des travaux, dont le taux est fonction de la nature des opérations réalisées.

Le dispositif est reconduit cette année.

Au regard du contexte qui pousse à faire des économies d'énergie, le Président propose dans la partie consacrée à **l'éclairage public** de supprimer la ligne mentionnant le remplacement des ballons fluorescents. Il souhaite également soumettre au vote du comité syndical d'augmenter à 50 % (au lieu de 45%) la ligne concernant la Démarche Performancielle de l'éclairage public et d'ajouter une ligne distincte relative à la prise en charge intégrale de la télégestion.

Le Président précise que l'augmentation du taux d'abattement pour la Démarche Performancielle de l'éclairage public sera réatroactive pour les communes dont les travaux sont déjà réalisés ou en cours de réalisation.

S'agissant de la mise en lumière, il propose qu'une distinction soit réalisée entre la rénovation (50%) et la mise en lumière d'un projet nouveau (45%).

Pour mémoire, les frais internes du SYDER, fixés à 5,5 % par délibération du comité syndical du 26 mars 1996, ne sont pas éligibles à cet abattement.

Le Président rappelle enfin que par délibération n° CS_2023_006 du 3 janvier 2023, le comité syndical a voté le principe de la mise en œuvre d'un taux d'abattement unique pour les Communautés de communes et Communautés d'agglomération qui adhéreraient au SYDER pour une compétence optionnelle.

Il est demandé au Comité syndical de décider, à titre définitif, des taux d'abattement pour le programme 2024 sur les bases suivantes :

NATURE	DESIGNATION	PLAFOND	TAUX D'ABATTEMENT		
			Communes reversant la TCCFE	Communes conservant la TCCFE	Communautés de communes et Communautés d'agglomération adhérentes pour une compétence optionnelle
RESEAUX ELECTRIQUES	Renforcement des réseaux électriques	(*)	100%	Non concernées	NON CONCERNÉES
	Sécurisation des réseaux électriques (remplacement des fils nus)	(*)	100%		
	Intempéries : remplacement des fils nus suite intempéries (programme spécial)	(*)	100%		
	Infrastructure de réseaux de télécommunication		15%	15%	
	Extensions de réseaux électriques		Barème	Non concernées	
	Dissimulation des réseaux électriques	(*)	50%	15%	
	Déplacement d'ouvrage de distribution électrique		50%	15%	
ECLAIRAGE PUBLIC	Eclairage public		50%	15%	20%
	Eclairage des aires de sport		50%	15%	
	Mise en lumière (rénovation)		50%	15%	
	Mise en lumière (projets nouveaux)		45%	15%	
	Démarche performancielle de l'éclairage public	(*)	50%	15%	
	Télégestion		100%	100%	
IRVE	Infrastructures de recharge de véhicules électriques (déploiement SYDER)	(*)	100%	100%	
	Infrastructures de recharge de véhicules électriques (déploiement complémentaire)		50%	15%	
MAINTE-NANCE EP	Petits travaux : éclairage public, aires de sport, mise en lumière		50%	15%	
	Petits travaux : accident avec tiers identifié		100%	100%	

(*) Programme annuel à montant plafonné

Alain GERBERON, Vice-président en charge des travaux d'investissement sur les réseaux secs tient à préciser que le SYDER réfléchit actuellement à apporter une aide financière aux petites communes sur les travaux de dissimulation de réseaux. Cet accompagnement sera présenté lors d'un prochain comité syndical.

Didier LUXEMBOURGER (Pomeys) s'interroge sur la nature des travaux de dissimulation de réseaux.

Alain GERBERON répond que les travaux portent sur le réseau basse tension et que l'objectif est de faire disparaitre les lignes du champ visuel.

Nicolas BECHDOLFF (Pusignan) demande quelles sont les localisations envisagées pour l'installation des super-chargeurs.

Sylvain SOTTON répond que les super-chargeurs seront implantés à proximité des grands axes routiers afin d'avoir les infrastructures nécessaires.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de fixer, à titre définitif pour le programme 2024, les taux d'abattement bénéficiant aux travaux réalisés par le Syndicat au bénéfice des collectivités membres sur les bases proposées en séance.

- Dépôt des demandes de subvention pour le compte des communes au titre de la DSIL 2024

Pascal LEBRUN, Vice-président en charge de l'exploitation des réseaux indique que La Dotation de Soutien à L'investissement Public Local (DSIL) a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissements.

Cette dotation doit notamment permettre entre autres :

- D'accélérer la transition écologique dans les territoires ;
- De poursuivre la rénovation énergétique des logements avec une enveloppe dédiée à la rénovation des passoires thermiques des bailleurs sociaux ;
- De renforcer l'économie circulaire ;
- De garantir la cohésion des territoires en accompagnant les collectivités territoriales dans le contexte de hausse des prix de l'énergie.

Il rappelle que selon l'article L. 2334-42-C du code général des collectivités territoriales (CGCT), toutes les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la Métropole de Lyon, sont éligibles à la DSIL, dès lors que le projet présenté s'inscrit dans le cadre des opérations prioritaires définies par les services de l'Etat.

Dans sa circulaire n° E-2023-16 du 31 octobre 2023, la Préfète du Rhône désigne comme thématique éligible à la DSIL, « le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique, et le développement des énergies renouvelables ». Etaient ciblées les actions contribuant à l'attractivité du territoire, à sa résilience au changement climatique, mais également aux travaux permettant de réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique, notamment par le développement des énergies renouvelables (biomasse, solaire, pompes à chaleur, remplacement de chaudière fioul, géothermie, outils de maîtrise et de pilotage de consommation), avec comme objectif visé, la neutralité carbone en 2050, conformément aux accords de Paris.

Si la commune le souhaite, et sous réserve que le dossier soit bien inscrit dans le CRTE porté par la communauté de communes ou d'agglomération dont elle est membre, le SYDER déposera un dossier pour son compte au titre de la DSIL avant le 31 janvier 2024.

En outre, il est rappelé que toute opération doit :

- Commencer dans un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention (délai pouvant être exceptionnellement prolongé d'un an maximum, sur demande dûment justifiée),
- Être achevée dans un délai de quatre ans à compter de la date du début d'exécution (délai pouvant être exceptionnellement prolongé jusqu'à deux ans maximum, sur demande dûment justifiée).

Enfin il est précisé que le SYDER demandera pour chaque commune, une subvention DSIL de 40% du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle globale du projet.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇨ ***Autorise le Président à déposer les demandes de DSIL pour le compte des communes qui en font expressément la demande au titre de la démarche performancielle de l'éclairage public, et dont le projet est inscrit dans le CRTE de la Communauté de communes ou d'agglomération dont elle est membre,***
- ⇨ ***Autorise le Président à signer tous documents y afférent,***
- ⇨ ***Charge le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.***

- Demande de subvention au titre du « Fonds vert » 2024

Sylvain SOTTON, Vice-président en charge de l'électromobilité indique que le projet de loi de Finances 2024 prévoit une hausse de 7 Mds d'euros des dépenses en faveur de la planification écologique et reconduit le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds Vert » pour la 4ème année.

Ce budget doit permettre entre autres :

- D'accélérer la transition écologique dans les territoires en soutenant les projets des collectivités en matière de rénovation des bâtiments publics, de renaturation des villes ou de prévention des risques naturels (inondations, incendies, etc.) ;
- De poursuivre la rénovation énergétique des logements avec une enveloppe dédiée à la rénovation des passoires thermiques des bailleurs sociaux ;
- De renforcer l'économie circulaire ;
- De garantir la cohésion des territoires en accompagnant les collectivités territoriales dans le contexte de hausse des prix de l'énergie.

Le Fonds vert est né de la volonté de l'État de lutter contre la crise climatique et contre l'effondrement de la biodiversité en soutenant les projets portés par les collectivités.

Trois axes thématiques structurent le fonds vert, chacun composé de plusieurs "portes d'entrée" :

- **Le renforcement de la performance environnementale :** Rénovation énergétique des bâtiments publics ; Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets ; Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.
- **L'adaptation au changement climatique :** Prévention des inondations ; Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents ; Renforcement de la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques ; Prévention des risques d'incendies de forêt ; Adaptation au recul du trait de côte ; Renaturation des villes.
- **L'amélioration du cadre de vie :** Déploiement des zones à faibles émissions mobilité ; Recyclage des friches ; Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

L'objectif étant d'accélérer à grande échelle la transition écologique, davantage de projets seront financés par comparaison à un appel à projets classique.

La déclinaison du fonds vert sera territorialisée : les préfets de région auront la charge de répartir avec les préfets de département les crédits entre les territoires et les priorités. Les demandes d'aide seront instruites par les services de l'Etat régionaux et départementaux (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et de la nature, Directions départementales des territoires et de la mer) et les opérateurs de l'Etat (Agences de l'eau et Ademe).

Les mesures ont vocation à être fongibles, ce qui signifie que les préfets pourront moduler le financement accordé à chaque porte d'entrée en fonction des besoins exprimés par les collectivités sur leur territoire.

Les projets devront impérativement être portés par une collectivité, mais leurs opérateurs (bailleurs, établissements publics fonciers, sociétés d'économie locale, etc.) pourront également y candidater.

Tous les territoires et tous les projets (à petits comme à gros montants) seront concernés par le fonds vert.

Les études seront également éligibles aux financements.

Enfin, le cumul des aides du fonds avec les dotations locales (DETR / DSIL) sera possible.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sylvain SOTTON procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇨ ***Approuve le principe du dépôt de demande de subventions par le SYDER au titre du « Fonds vert »,***
- ⇨ ***Autorise le Président à déposer ces demandes de subvention,***
- ⇨ ***Autorise le Président à signer tous documents y afférent,***
- ⇨ ***Charge le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.***

TRANSITION ENERGETIQUE

- Rapport sur le développement durable – Année 2023

Benoît HUSSON, DGS du syndicat, rappelle que le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 a instauré l'obligation pour certaines collectivités de proposer un rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales. Il s'agit des communes de plus de 50 000 habitants, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Même si le SYDER n'est pas obligé de produire un tel document, sa présentation prend cependant tout son sens du fait de l'objet même du syndicat, de l'orientation stratégique de notre politique et des enjeux en matière de développement durable et de transition énergétique.

Le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire au service des communes et des EPCI et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ses compétences donnent au SYDER une responsabilité vis-à-vis des habitants du Rhône que le rapport présenté en annexe met en avant.

Le rapport comporte 5 grandes parties :

1. Le rapport sur le développement durable
2. La présentation du SYDER et les chiffres clés du territoire du Rhône
3. Les enjeux et objectifs environnementaux et sociétaux
4. Les démarches au sein du SYDER en 2023
5. Les actions mises en place en 2023
6. Péréquation et solidarité

Il est donc proposé au Comité syndical de prendre acte de la présentation du rapport Développement durable pour l'année 2023.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport développement durable du SYDER pour l'année 2023 (voir en annexe).

CONCESSION ELECTRICITE

- Adoption du protocole transactionnel et entrée en vigueur du cahier des charges de concession Electricité

Jules JOASSARD, Vice-président en charge des Concessions rappelle que lors du Comité syndical du 28 novembre 2023 il a été dressé un état des lieux des négociations avec EDF et ENEDIS, s'agissant de l'évolution des négociations du futur cahier des charges de Contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité, pour une durée fixée à 25 ans.

En ce qui concerne l'historique des négociations, il renvoie les membres du Comité syndical au compte-rendu de ce dernier Comité syndical et à sa délibération[1]. Dans cette délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, a :

- Approuvé le projet de contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité, son Cahier des charges et ses annexes, la convention relative à l'intégration des ouvrages existants dans l'environnement, l'accord-cadre de partenariat pour la transition écologique, les trois conventions cartographiques moyenne échelle, travaux et consultation et la convention transformateur ci-annexés,
- Chargé le Président de signer ces actes contractuels,
- Chargé le Président d'effectuer, en accord avec ENEDIS et EDF, les dernières mises au point et de signer un protocole transactionnel sur la base de principes définis dans la délibération.

Conformément à cette délibération, le SYDER, EDF et Enedis ont poursuivi leurs échanges pour finaliser le projet de protocole transactionnel à conclure concomitamment au nouveau contrat de concession et à ses actes contractuels attachés. Cette discussion a abouti à la finalisation du protocole transactionnel sur la base des principes qui avaient été approuvés par la délibération du 28 novembre 2023 susvisée.

L'ensemble des actes visés, dont le protocole transactionnel ainsi finalisé, a été signé le 21 décembre 2023, puis transmis au service de la légalité de la préfecture le 22 décembre 2023, en vue de leur exécution à compter du 1er janvier 2024.

S'agissant de la finalisation du Protocole transactionnel, Jules JOASSARD précise que les derniers ajustements ont porté sur les engagements du Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité à :

- accepter dans le Nouveau Contrat que, dans l'éventualité où il résulterait d'une décision de justice devenue définitive des évolutions dans l'interprétation des obligations pesant sur le concessionnaire au titre du précédent Contrat en matière de constitution de passifs et, au titre du Nouveau Contrat, en matière de fixation de l'indemnité en cas d'expiration de la Nouvelle Concession, les parties au Nouveau Contrat conviennent de se rencontrer, sur demande de la partie la plus diligente, afin d'en tirer les conséquences dans un délai maximal de douze mois à compter de la demande de la partie la plus diligente ;

[1] Délibération n°CS_2023_080 du 28 novembre 2023

- transmettre à l'Autorité concédante, avant le 30 juin 2024, un inventaire détaillé (technique et patrimonial) des ouvrages de la concession au 31 décembre 2023 établi conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 février 2020 fixant le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;
- doter à l'amortissement du financement du concédant, à compter de la date d'effet du Nouveau Contrat, pour les ouvrages dont le renouvellement incombe au gestionnaire du réseau de distribution et dont la fin de vie comptable est au-delà de cette date, qu'ils aient été mis en service avant le terme de la précédente Concession ou entre ce terme et la prise d'effet du Nouveau Contrat. Pour ces ouvrages, les amortissements du financement du concédant non constitués sur la période du 8 mars 2018 au 31 décembre 2023 en l'absence de contrat seront ainsi dotés sur la durée de vie résiduelle des ouvrages ;
- inscrire en financement de l'autorité concédante les provisions pour renouvellement et amortissements du financement du concédant, utilisés pour financer les ouvrages renouvelés pendant la période du 8 mars 2018 à la date d'entrée en vigueur du Nouveau Contrat. Ils n'ont donc pas à être reconstitués. Ces mouvements pourront faire l'objet d'un contrôle sur échantillonnage par l'Autorité concédante à compter du 30 juin 2024.
- verser à l'Autorité concédante la somme de 2 400 000 euros à titre de contrepartie forfaitaire et définitive des avantages de toute nature procurés au Concessionnaire pendant la période courant entre le terme de la précédente Concession et la prise d'effet de la Nouvelle Concession.

Si ce protocole ne règle pas définitivement les divergences qui existent entre les parties concernant la constitution des passifs de concession nés du précédent contrat de concession (provisions pour renouvellement et amortissement du financement concédant) et l'indemnité prévue par la clause de fin de contrat en cas de non-renouvellement (article 49.B du cahier des charges de la Nouvelle Concession), il vient mettre fin aux derniers blocages.

Par ailleurs, le SYDER renonce pendant *a minima* quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur du Nouveau Contrat, à former tout recours ou émettre tout titre de recette ayant pour objet le niveau des passifs de concession, le règlement de créances de fin de contrat au titre de la précédente Concession ou la communication relative aux pratiques fiscales et comptables du Gestionnaire du réseau de distribution. Toutefois, dans ce délai et dans le cas où la rencontre mentionnée au 3.2 du Protocole s'avérerait infructueuse, le SYDER pourra former tout recours qu'il jugera nécessaire sur les objets susmentionnés.

C'est sur ces bases d'ajustement que Jules JOASSARD demande au Comité de prendre acte de la signature du protocole transactionnel conclu avec EDF et Enedis.

Jean-Pierre DEBIESSE (Chazay-d'Azergues) demande ce que deviennent les sommes non versées par ENEDIS depuis plusieurs années.

Malik HECHAÏCHI rappelle que suite aux négociations, et dans le cadre de la période intercalaire, un paiement de 2 400 000 € a été effectué immédiatement. Pour le reste, il s'agit d'une bonification de la redevance R2 qui permet au Syndicat de percevoir une somme plus importante du fait de ce décalage de remboursement sur la période intercalaire.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇨ ***Prend acte de la signature du contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité, son Cahier des charges et ses annexes, de la convention relative à l'intégration des ouvrages existants dans l'environnement, de l'accord-cadre de partenariat pour la transition écologique, des trois conventions cartographiques moyenne échelle, travaux et consultation et de la convention transformateur, ainsi que du Protocole transactionnel, et de l'entrée en vigueur du contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité au 1er janvier 2024,***
- ⇨ ***En tant que de besoin, approuve ledit Protocole transactionnel, tel que finalisé entre le SYDER, EDF et Enedis sur la base des principes approuvés par la délibération du 28 novembre 2023 susvisée, et confirme son autorisation donnée au Président de signer ledit Protocole transactionnel finalisé.***

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Organisation du comité syndical du 26 mars 2024

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente déléguée à Communication informe l'assemblée que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose que la prochaine assemblée délibérante du 26 mars 2024 se réunisse sur le territoire de la commune de Anse, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	117
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	4

Le comité syndical, à la majorité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 26 mars 2024 sur le territoire de la commune de Anse.

- Mandat spécial

Benoît HUSSON, DGS indique que le Président souhaite effectuer un déplacement à Francfort (Allemagne), accompagné de plusieurs Vice-présidents, entre les 3 et 8 mars 2024 dans le cadre du salon international « Light + Building 2024 ». Cet évènement, rendez-vous international de l'industrie de l'éclairage, sera consacré cette année à la technologie orientée vers l'éclairage intelligent.

Il est donc demandé à l'assemblée générale de charger d'un mandat spécial le Président et les Vice-présidents pour participer à ce salon, dans le cadre du déploiement de la démarche performancielle de l'éclairage public.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	121
Nombre de voix pour :	121
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de charger Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, et plusieurs Vice-présidents, d'un mandat spécial pour se rendre en Allemagne, entre les 3 et 8 mars 2024 afin de participer au salon international « Light + Building 2024 », dans le cadre de la démarche performancielle de l'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

- Question de Daniel LAPLACE (Jullié) :

Il demande si le SYDER peut installer des panneaux photovoltaïques sur un parking.

Réponse du SYDER :

Malik HECHAÏCHI répond que le SYDER peut installer des panneaux photovoltaïques sur différents fonciers, tels que des parkings, des bâtiments, etc. Si la commune de Jullié a un projet, il lui demande de se rapprocher du service Photovoltaïque du SYDER qui répondra à toutes les interrogations.

- Question d'Agnès GRANGE (Saint-Symphorien-sur-Coise)

Elle demande ce que le SYDER compte faire suite aux différents problèmes rencontrés avec SFR. Dans sa commune, un enfouissement de réseau a eu lieu dans un quartier et cet opérateur n'a toujours pas enlevé ses poteaux.

Réponse du SYDER

Malik HECHAÏCHI rappelle que depuis le rachat du réseau du Département (EPARI) par un opérateur, ce dernier reprend normalement les engagements antérieurs. Il est vrai que depuis quelques semaines, le SYDER constate quelques difficultés. Il rappelle que ces problématiques ne dépendent pas du SYDER. Néanmoins, le syndicat va se rapprocher de cet opérateur.

- Question de Joël CRIONAY (Frontenas)

Dans le cadre des zones d'accélération, le SYDER peut-il aider les communes adhérentes dans le montage de leur dossier.

Réponse du SYDER

Malik HECHAÏCHI rappelle qu'il s'agit de déterminer des zones pour accélérer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, réseaux de chaleur…), mais également de cibler des zones d'exclusion. Le SYDER peut accompagner les communes notamment pour déterminer la capacité du réseau à supporter la production de ces nouvelles sources d'énergie. Il lui conseille de prendre contact avec le service Photovoltaïque du SYDER qui pourra lui apporter son aide sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 19 h 45.

ANNEXES

Comité Syndical du 23 janvier 2024

- Points budgétaires et financiers :
  - Budget primitif principal 2024
  - Budget primitif autonome de la Régie SYDER Chaleur 2024
  - Budget primitif annexe Photovoltaïque 2023
- Transition énergétique
  - Rapport sur le Développement Durable – Année 2023

Liste des délibérations prises en 2023

Liste des décisions et arrêtés pris en 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : **SYDER (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008972000011

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de bron

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A1.01 - Opérations non ventilables 45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 66
A1.908 - Fonction 8 - Transports 69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 73
A2.01 - Opérations non ventilables 75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 82
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 83
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 84
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 90
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 93
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 94
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 98
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 100
A2.938 - Fonction 8 - Transports 103

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 114
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 121
B3.1 - Etat des provisions constituées 122
B3.2 - Etalement des provisions 124
B4 - Etat des charges transférées 125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 126
B6 - Prêts 128
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 129
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 130
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 132
B11.2 - Liste des établissements publics créés 133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 134

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 136
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 137
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 138

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	18,24 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	79,72 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	127,34 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération du 30/11/2021 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00		A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	57 895 500,00	57 895 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	57 895 500,00	57 895 500,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	35 378 100,00	35 378 100,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	35 378 100,00	35 378 100,00

TOTAL DU BUDGET (4)	93 273 600,00	93 273 600,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
2022-0202	Démarche Perfomantielle Télégestion	23	0,00
2022-0201	Démarche Performantielle - Eclairage public	23	0,00
2024-001	GEOREFERENCEMENT		3 200 000,00
2022-04	Superchargeurs IRVE	23	0,00
TOTAL			**3 200 000,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**3 200 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	903 660,00	0,00	420 000,00	420 000,00	420 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	407 186,12	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	47 112 885,90	0,00	38 455 000,00	38 455 000,00	38 455 000,00
Total des dépenses d'équipement		**48 423 732,02**	**0,00**	**39 245 000,00**	**39 245 000,00**	**39 245 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	1 915 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 500 000,00	0,00	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des dépenses financières		**15 415 500,00**	**0,00**	**10 800 500,00**	**10 800 500,00**	**10 800 500,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**63 839 232,02**	**0,00**	**55 595 500,00**	**55 595 500,00**	**55 595 500,00**

040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*900 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***900 000,00***		***2 300 000,00***	***2 300 000,00***	***2 300 000,00***

TOTAL	**64 739 232,02**	**0,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**57 895 500,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	4 210 796,00	0,00	2 881 000,00	2 881 000,00	2 881 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	17 437 400,00	0,00	24 228 502,00	24 228 502,00	24 228 502,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	115 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des recettes d'équipement		**21 763 196,00**	**0,00**	**27 229 502,00**	**27 229 502,00**	**27 229 502,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 547 000,00	0,00	1 544 410,00	1 544 410,00	1 544 410,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	9 554 684,23	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 094 000,00	0,00	3 636 428,00	3 636 428,00	3 636 428,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**14 195 684,23**	**0,00**	**5 180 838,00**	**5 180 838,00**	**5 180 838,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		**35 958 880,23**	**0,00**	**37 960 340,00**	**37 960 340,00**	**37 960 340,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*19 507 786,07*		*13 835 160,00*	*13 835 160,00*	*13 835 160,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*4 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*900 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***24 407 786,07***		***19 935 160,00***	***19 935 160,00***	***19 935 160,00***

TOTAL	**60 366 666,30**	**0,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**
					+
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**57 895 500,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**17 635 160,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	14 991 050,00	0,00	12 552 950,00	12 552 950,00	12 552 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 000 000,00	0,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 078 800,00	0,00	967 990,00	967 990,00	967 990,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**22 069 850,00**	**0,00**	**16 720 940,00**	**16 720 940,00**	**16 720 940,00**
66	Charges financières	1 059 500,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
67	Charges spécifiques (3)	44 207 224,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**67 338 074,00**	**0,00**	**17 542 940,00**	**17 542 940,00**	**17 542 940,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*19 507 786,07*		*13 835 160,00*	*13 835 160,00*	*13 835 160,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*4 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***23 507 786,07***		***17 835 160,00***	***17 835 160,00***	***17 835 160,00***
TOTAL		**90 845 860,07**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**35 378 100,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	730 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	8 500 000,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	28 200 000,00	0,00	4 706 000,00	4 706 000,00	4 706 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	143 200,00	0,00	4 804 000,00	4 804 000,00	4 804 000,00
Total des recettes de gestion courante		**37 633 200,00**	**0,00**	**35 040 000,00**	**35 040 000,00**	**35 040 000,00**
76	Produits financiers	133 850,00	0,00	128 100,00	128 100,00	128 100,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	44 031 224,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**81 808 274,00**	**0,00**	**35 178 100,00**	**35 178 100,00**	**35 178 100,00**

042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***200 000,00***	***200 000,00***	***200 000,00***

TOTAL	**81 808 274,00**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**35 378 100,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**17 635 160,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*200 000,00*	200 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 500 000,00	*0,00*	10 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	420 000,00	*0,00*	420 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	370 000,00	*0,00*	370 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	38 455 000,00	*500 000,00*	*38 955 000,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	*0,00*	500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	300 000,00	*1 600 000,00*	1 900 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	5 550 000,00	*0,00*	5 550 000,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**55 595 500,00**	***2 300 000,00***	**57 895 500,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**57 895 500,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	12 552 950,00		12 552 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 200 000,00		3 200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	967 990,00	*0,00*	967 990,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	800 000,00	*0,00*	800 000,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	*0,00*	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	*4 000 000,00*	4 002 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*13 835 160,00*	13 835 160,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**17 542 940,00**	***17 835 160,00***	**35 378 100,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**35 378 100,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 544 410,00	*0,00*	1 544 410,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 881 000,00	*0,00*	2 881 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 228 502,00	*0,00*	24 228 502,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	120 000,00	*2 100 000,00*	*2 220 000,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 636 428,00	*0,00*	3 636 428,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*4 000 000,00*	4 000 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	5 550 000,00	*0,00*	5 550 000,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*13 835 160,00*	13 835 160,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**37 960 340,00**	***19 935 160,00***	**57 895 500,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**57 895 500,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	30 000,00		30 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500 000,00		500 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	25 000 000,00		25 000 000,00
74	Dotations et participations (8)	4 706 000,00		4 706 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	4 804 000,00	*0,00*	4 804 000,00
76	Produits financiers	128 100,00	*0,00*	128 100,00
77	Produits spécifiques (8)	10 000,00	*200 000,00*	210 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**35 178 100,00**	***200 000,00***	**35 378 100,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**35 378 100,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**64 739 232,02**	**0,00**	**0,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**	**25 000 000,00**	**32 895 500,00**	**57 895 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	903 660,00	0,00	0,00	420 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	407 186,12	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	47 112 885,90	0,00	0,00	38 455 000,00	38 455 000,00	25 000 000,00	13 455 000,00	38 455 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**48 423 732,02**	**0,00**	**0,00**	**39 245 000,00**	**39 245 000,00**	**25 000 000,00**	**14 245 000,00**	**39 245 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 915 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 500 000,00	0,00		10 500 000,00	10 500 000,00		10 500 000,00	10 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**15 415 500,00**	**0,00**	**0,00**	**10 800 500,00**	**10 800 500,00**	**0,00**	**10 800 500,00**	**10 800 500,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00
Total des dépenses réelles		**63 839 232,02**	**0,00**	**0,00**	**55 595 500,00**	**55 595 500,00**	**25 000 000,00**	**30 595 500,00**	**55 595 500,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*900 000,00*			*2 100 000,00*	*2 100 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**900 000,00**			**2 300 000,00**	**2 300 000,00**		**2 300 000,00**	**2 300 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**57 895 500,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**50 811 982,07**	**0,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 210 796,00	0,00	2 881 000,00	2 881 000,00	2 881 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	17 437 400,00	0,00	24 228 502,00	24 228 502,00	24 228 502,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	115 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des recettes d'équipement		**21 763 196,00**	**0,00**	**27 229 502,00**	**27 229 502,00**	**27 229 502,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 547 000,00	0,00	1 544 410,00	1 544 410,00	1 544 410,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 094 000,00	0,00	3 636 428,00	3 636 428,00	3 636 428,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**4 641 000,00**	**0,00**	**5 180 838,00**	**5 180 838,00**	**5 180 838,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
Total des recettes réelles		**26 404 196,00**	**0,00**	**37 960 340,00**	**37 960 340,00**	**37 960 340,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*19 507 786,07*		*13 835 160,00*	*13 835 160,00*	*13 835 160,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*4 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*900 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
Total des recettes d'ordre		***24 407 786,07***		***19 935 160,00***	***19 935 160,00***	***19 935 160,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**57 895 500,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**64 739 232,02**	**0,00**	**0,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**	**25 000 000,00**	**32 895 500,00**	**57 895 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	903 660,00	0,00	0,00	420 000,00	420 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00
2031	Frais d'études	510 000,00	0,00		310 000,00	310 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00
2051	Concessions, droits similaires	393 660,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	407 186,12	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00
21311	Bâtiments administratifs	174 000,00	0,00		174 000,00	174 000,00	0,00	174 000,00	174 000,00
2181	Install. générales, agencements	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21838	Autre matériel informatique	103 186,12	0,00		81 000,00	81 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	80 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	47 112 885,90	0,00	0,00	38 455 000,00	38 455 000,00	25 000 000,00	13 455 000,00	38 455 000,00
2313	Constructions	5 616,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	5 060 300,00	0,00		8 675 000,00	8 675 000,00	2 000 000,00	6 675 000,00	8 675 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	42 046 969,90	0,00		29 580 000,00	29 580 000,00	23 000 000,00	6 580 000,00	29 580 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**48 423 732,02**	**0,00**	**0,00**	**39 245 000,00**	**39 245 000,00**	**25 000 000,00**	**14 245 000,00**	**39 245 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 915 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	1 908 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	12 500 000,00	0,00		10 500 000,00	10 500 000,00		10 500 000,00	10 500 000,00
1641	Emprunts en euros	12 500 000,00	0,00		10 500 000,00	10 500 000,00		10 500 000,00	10 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
261	Titres de participation	1 000 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**15 415 500,00**	**0,00**	**0,00**	**10 800 500,00**	**10 800 500,00**	**0,00**	**10 800 500,00**	**10 800 500,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00
4581001	CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE	**0,00**	0,00		5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
4581002	MIMOSA ACTEE 2 AMI SEQUOIA	**0,00**	0,00		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
Total des dépenses réelles		**63 839 232,02**	**0,00**	**0,00**	**55 595 500,00**	**55 595 500,00**	**25 000 000,00**	**30 595 500,00**	**55 595 500,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*0,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*900 000,00*			*2 100 000,00*	*2 100 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*0,00*			*500 000,00*	*500 000,00*		*500 000,00*	*500 000,00*
2762	*Créances transf. droit déduction TVA*	*900 000,00*			*1 600 000,00*	*1 600 000,00*		*1 600 000,00*	*1 600 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**900 000,00**			**2 300 000,00**	**2 300 000,00**		**2 300 000,00**	**2 300 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**50 811 982,07**	**0,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**	**57 895 500,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 210 796,00	0,00	2 881 000,00	2 881 000,00	2 881 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	80 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 955 116,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 175 000,00	0,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	17 437 400,00	0,00	24 228 502,00	24 228 502,00	24 228 502,00
1641	Emprunts en euros	17 437 400,00	0,00	24 228 502,00	24 228 502,00	24 228 502,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	115 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	45 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'équipement		**21 763 196,00**	**0,00**	**27 229 502,00**	**27 229 502,00**	**27 229 502,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 547 000,00	0,00	1 544 410,00	1 544 410,00	1 544 410,00
10222	FCTVA	1 547 000,00	0,00	1 544 410,00	1 544 410,00	1 544 410,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 094 000,00	0,00	3 636 428,00	3 636 428,00	3 636 428,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	900 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
276348	Créance Autres communes	962 000,00	0,00	804 428,00	804 428,00	804 428,00
276358	Créance Autres groupements	1 232 000,00	0,00	1 232 000,00	1 232 000,00	1 232 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**4 641 000,00**	**0,00**	**5 180 838,00**	**5 180 838,00**	**5 180 838,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
Total des recettes réelles		**26 404 196,00**	**0,00**	**37 960 340,00**	**37 960 340,00**	**37 960 340,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*19 507 786,07*		*13 835 160,00*	*13 835 160,00*	*13 835 160,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*4 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
1068	*Excédents de fonctionnement capitalisés*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
21534	*Réseaux d'électrification*	*2 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*2 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28148	*Construct° sol autrui - Autres construct*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281538	*Autres réseaux*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28154	*Voies navigables*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817534	*Réseaux d'électrification (mise à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817538	*Autres réseaux (mise à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*900 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*900 000,00*		*1 600 000,00*	*1 600 000,00*	*1 600 000,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0,00*		*500 000,00*	*500 000,00*	*500 000,00*
2762	*Créances transf. droit déduction TVA*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***24 407 786,07***		***19 935 160,00***	***19 935 160,00***	***19 935 160,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**90 845 860,07**	**0,00**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**
011	Charges à caractère général (3)	14 991 050,00	0,00	0,00	12 552 950,00	12 552 950,00	0,00	12 552 950,00	12 552 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 000 000,00	0,00		3 200 000,00	3 200 000,00		3 200 000,00	3 200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 078 800,00	0,00	0,00	967 990,00	967 990,00	0,00	967 990,00	967 990,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**22 069 850,00**	**0,00**	**0,00**	**16 720 940,00**	**16 720 940,00**	**0,00**	**16 720 940,00**	**16 720 940,00**
66	Charges financières	1 059 500,00	0,00		800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
67	Charges spécifiques (3)	44 207 224,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**45 268 224,00**	**0,00**	**0,00**	**822 000,00**	**822 000,00**		**822 000,00**	**822 000,00**
Total des dépenses réelles		**67 338 074,00**	**0,00**	**0,00**	**17 542 940,00**	**17 542 940,00**	**0,00**	**17 542 940,00**	**17 542 940,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*19 507 786,07*			*13 835 160,00*	*13 835 160,00*		*13 835 160,00*	*13 835 160,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*4 000 000,00*			*4 000 000,00*	*4 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**23 507 786,07**			**17 835 160,00**	**17 835 160,00**		**17 835 160,00**	**17 835 160,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**35 378 100,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**81 808 274,00**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**
013	Atténuations de charges (2)	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	730 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	8 500 000,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
74	Dotations et participations (2)	28 200 000,00	0,00	4 706 000,00	4 706 000,00	4 706 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	143 200,00	0,00	4 804 000,00	4 804 000,00	4 804 000,00
Total des recettes de gestion des services		**37 633 200,00**	**0,00**	**35 040 000,00**	**35 040 000,00**	**35 040 000,00**
76	Produits financiers	133 850,00	0,00	128 100,00	128 100,00	128 100,00
77	Produits spécifiques (2)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	44 031 224,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**44 175 074,00**	**0,00**	**138 100,00**	**138 100,00**	**138 100,00**
Total des recettes réelles		**81 808 274,00**	**0,00**	**35 178 100,00**	**35 178 100,00**	**35 178 100,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**35 378 100,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**90 845 860,07**	**0,00**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**
011	Charges à caractère général (4)	14 991 050,00	0,00	0,00	12 552 950,00	12 552 950,00	0,00	12 552 950,00	12 552 950,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	335 000,00	0,00		430 000,00	430 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00
60612	Energie - Electricité	11 508 000,00	0,00		8 500 000,00	8 500 000,00	0,00	8 500 000,00	8 500 000,00
60622	Carburants	40 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60623	Alimentation	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	300 000,00	0,00		328 500,00	328 500,00	0,00	328 500,00	328 500,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61351	Matériel roulant	100 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
61358	Autres	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	44 000,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	485 000,00	0,00		485 000,00	485 000,00	0,00	485 000,00	485 000,00
61551	Entretien matériel roulant	29 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
6156	Maintenance	1 490 000,00	0,00		1 800 000,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00
6161	Multirisques	71 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
6182	Documentation générale et technique	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	35 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6188	Autres frais divers	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
62268	Autres honoraires, conseils	120 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		111 600,00	111 600,00	0,00	111 600,00	111 600,00
6234	Réceptions	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6237	Publications	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6248	Divers	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	58 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6284	Redevances pour services rendus	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
63512	Taxes foncières	7 000,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
63513	Autres impôts locaux	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 600,00	0,00		7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 000 000,00	0,00		3 200 000,00	3 200 000,00		3 200 000,00	3 200 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	17 500,00	0,00		17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00		37 000,00	37 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	900 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
64113	NBI	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
64118	Autres indemnités	270 000,00	0,00		270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
64131	Rémunérations	900 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	289 800,00	0,00		289 800,00	289 800,00		289 800,00	289 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	250 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6488	Autres	108 000,00	0,00		108 000,00	108 000,00		108 000,00	108 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 078 800,00	0,00	0,00	967 990,00	967 990,00	0,00	967 990,00	967 990,00
65311	Indemnités de fonction	107 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 200,00	0,00		5 040,00	5 040,00	0,00	5 040,00	5 040,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 100,00	0,00		8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65326	Frais de représentation du président	2 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	192 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	3 370 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	55 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	200 000,00	0,00		314 550,00	314 550,00	0,00	314 550,00	314 550,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**22 069 850,00**	**0,00**	**0,00**	**16 720 940,00**	**16 720 940,00**	**0,00**	**16 720 940,00**	**16 720 940,00**
66	Charges financières	1 059 500,00	0,00		800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 058 500,00	0,00		800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	44 207 224,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	44 207 224,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 500,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**45 268 224,00**	**0,00**	**0,00**	**822 000,00**	**822 000,00**		**822 000,00**	**822 000,00**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		**67 338 074,00**	**0,00**	**0,00**	**17 542 940,00**	**17 542 940,00**	**0,00**	**17 542 940,00**	**17 542 940,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*19 507 786,07*			*13 835 160,00*	*13 835 160,00*		*13 835 160,00*	*13 835 160,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*4 000 000,00*			*4 000 000,00*	*4 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*4 000 000,00*			*4 000 000,00*	*4 000 000,00*		*4 000 000,00*	*4 000 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**23 507 786,07**			**17 835 160,00**	**17 835 160,00**		**17 835 160,00**	**17 835 160,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**81 808 274,00**	**0,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**	**35 378 100,00**
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	730 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
704	Travaux	450 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	8 500 000,00	0,00	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	8 500 000,00	0,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
74	Dotations et participations (3)	28 200 000,00	0,00	4 706 000,00	4 706 000,00	4 706 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	345 000,00	0,00	326 000,00	326 000,00	326 000,00
74748	Participation autres communes	27 280 000,00	0,00	3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
74758	Participation autres groupements	200 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	375 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	143 200,00	0,00	4 804 000,00	4 804 000,00	4 804 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	4 704 000,00	4 704 000,00	4 704 000,00
75888	Autres	143 200,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes de gestion des services		**37 633 200,00**	**0,00**	**35 040 000,00**	**35 040 000,00**	**35 040 000,00**
76	Produits financiers	133 850,00	0,00	128 100,00	128 100,00	128 100,00
76238	Remb. Int. emprunts transf. autres tiers	133 850,00	0,00	128 100,00	128 100,00	128 100,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	44 031 224,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	44 031 224,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**81 808 274,00**	**0,00**	**35 178 100,00**	**35 178 100,00**	**35 178 100,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**10 869 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	289 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**29 430 340,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 544 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	24 228 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 636 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**38 586 000,00**	**0,00**	**6 140 500,00**	**0,00**		**55 595 500,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		10 500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	290 000,00	0,00		420 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	81 000,00	0,00	0,00	0,00		370 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	38 455 000,00	0,00	0,00	0,00		38 455 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	500,00	0,00		500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	300 000,00	0,00		300 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	5 550 000,00	0,00		5 550 000,00
RECETTES		**2 930 000,00**	**0,00**	**5 600 000,00**	**0,00**		**37 960 340,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 544 410,00
13	Subventions d'investissement	2 810 000,00	0,00	50 000,00	0,00		2 881 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		24 228 502,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	120 000,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 636 428,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	5 550 000,00	0,00		5 550 000,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**10 869 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	10 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	174 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**29 430 340,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	1 544 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	24 228 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	3 636 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 869 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 430 340,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 544 410,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 228 502,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 636 428,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 780 000,00**	**0,00**	**8 675 000,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	29 580 000,00	0,00	8 675 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 120 000,00**	**810 000,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	810 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**131 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 586 000,00**
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 255 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 930 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 810 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**5 230 000,00**	**300 500,00**	**0,00**	**0,00**	**610 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 140 500,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
261	Titres de participation	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
274	Prêts	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
458	Opérations sous mandat	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	5 550 000,00
RECETTES		**5 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 600 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
458	Opérations sous mandat	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	5 550 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**822 000,00**	**5 260 190,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	1 346 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	713 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**34 610 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	4 706 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	128 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**11 460 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**17 542 940,00**
011	Charges à caractère général	0,00	11 206 200,00	0,00	0,00	0,00		12 552 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	254 550,00	0,00	0,00	0,00		967 990,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		800 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
RECETTES		**0,00**	**568 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**35 178 100,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 706 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00		4 804 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		128 100,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**822 000,00**
661	Charges d'intérêts	800 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	2 000,00
	RECETTES	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**5 260 190,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	301 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	41 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	119 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	241 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 592 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	418 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	178 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**34 610 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	4 331 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	4 736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	128 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 260 190,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 150,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 600,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 592 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 440,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 610 100,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 331 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 736 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 465 000,00**	**0,00**	**580 450,00**	**200 000,00**	**0,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	8 392 000,00	0,00	84 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 900,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 073 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 250,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**53 000,00**	**0,00**	**460 000,00**	**55 000,00**	**0,00**
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	40 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**215 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 460 750,00**
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 476 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 273 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	215 300,00	0,00	0,00	0,00	254 550,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**568 000,00**
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**159 510 480,63**									
1641 Emprunts en euros (total)					159 510 480,63									
339	Dexia		01/12/2009	01/12/2010	5 000 000,00	C	Si Euribor 12m <= 5% alors Taux fixe à 3,32% sinon 5 * Euribor 12m Postfixé + 3,32%	3,320	3,366	EUR	A	P	O	B-1
352	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/10/2008	25/01/2009	2 450 000,00	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	4,941	EUR	T	C	O	A-1
355	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/06/2009	25/09/2009	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4,07%	4,070	4,127	EUR	T	C	O	A-1
356	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/11/2014	25/11/2015	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,97%	1,970	1,970	EUR	A	P	O	A-1
358	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/03/2009	25/06/2010	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,61%	3,610	3,660	EUR	T	C	O	A-1
359	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/04/2010	25/10/2010	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,52%	3,520	3,520	EUR	S	C	O	A-1
360	Dexia		01/03/2017	01/06/2017	447 829,03	F	Taux fixe à 2,57%	2,570	2,570	EUR	T	P	O	A-1
361	Dexia		01/03/2017	01/06/2017	1 388 160,21	F	Taux fixe à 3,68%	3,680	3,680	EUR	T	P	O	A-1
362	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/09/2010	25/09/2011	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3,15%	3,150	3,150	EUR	A	C	O	A-1
363	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/04/2010	25/10/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,07%	4,070	4,070	EUR	S	C	O	A-1
364	Crédit Agricole Centre Est		25/06/2011	25/12/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,37%	4,370	4,370	EUR	S	P	O	A-1
365	Crédit Mutuel du Sud-Est		31/10/2011	31/10/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,36%	4,360	4,360	EUR	A	C	O	A-1
366	Caisse des Dépots et Consignations		01/02/2012	01/02/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
367	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/04/2012	25/10/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,85%	4,850	4,931	EUR	S	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
369	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/07/2012	25/01/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,75%	4,750	4,829	EUR	S	C	O	A-1
371	Caisse des Dépots et Consignations		01/11/2012	01/11/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,42%	4,420	4,420	EUR	A	P	O	A-1
372	Société de Financement Local		01/05/2016	01/05/2017	21 328 554,72	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	1,271	EUR	A	C	O	A-1
373	Dexia		01/05/2016	01/05/2017	4 666 666,67	F	Taux fixe à 2,10%	2,100	2,135	EUR	A	C	O	A-1
374	La banque postale		01/06/2017	01/12/2017	6 000 000,00	F	Taux fixe à 1,21%	1,210	1,210	EUR	S	P	O	A-1
375	Crédit Agricole Centre Est		28/12/2018	28/03/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	1,450	EUR	T	P	O	A-1
376	Crédit Agricole Centre Est		10/07/2018	01/01/2020	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	1,450	EUR	T	P	O	A-1
BP 535676	La banque postale		01/01/2021	01/01/2022	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0,40%	0,400	0,400	EUR	A	C	O	A-1
BP MON539701	La banque postale	10/12/2021	10/12/2021	01/10/2022	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	0,568	EUR	A	C	O	A-1
Emprunt Intracting 2022	Caisse des Dépots et Consignations	20/09/2022	12/12/2022	12/12/2024	30 000 000,00	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	0,250	EUR	A	P	O	A-1
Emprunt Intracting 2023	Caisse des Dépots et Consignations		07/12/2023	07/12/2025	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	0,250	EUR	A	P	O	A-1
clemplaces	Crédit Agricole Centre Est		01/03/2015	01/03/2016	210 870,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
clemvers	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		05/09/2014	25/06/2015	18 400,00	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	3,080	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**159 510 480,63**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**54 382 169,18**					**10 436 049,96**	**777 662,62**	**0,00**	**174 098,96**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		54 382 169,18					10 436 049,96	777 662,62	0,00	174 098,96
339	N	0,00	B-1	458 772,82	0,92	C	Si Euribor 12m <= 5% alors Taux fixe à 3,32% sinon 5 * Euribor 12m Postfixé + 3,32%	3,320	458 772,82	15 485,11	0,00	0,00
352	N	0,00	A-1	612 500,00	4,82	F	Taux fixe à 4,86%	4,860	122 500,00	27 993,85	0,00	4 498,20
355	N	0,00	A-1	333 333,14	0,48	F	Taux fixe à 4,07%	4,070	333 333,14	5 162,87	0,00	0,00
356	N	0,00	A-1	436 017,92	0,90	F	Taux fixe à 1,97%	1,970	436 017,92	8 589,55	0,00	0,00
358	N	0,00	A-1	416 666,85	1,23	F	Taux fixe à 3,61%	3,610	333 333,32	10 704,66	0,00	58,50
359	N	0,00	A-1	300 000,00	1,32	F	Taux fixe à 3,52%	3,520	200 000,00	8 800,00	0,00	645,33
360	N	0,00	A-1	88 616,91	1,42	F	Taux fixe à 2,57%	2,570	58 698,92	1 714,76	0,00	64,07
361	N	0,00	A-1	284 559,21	1,42	F	Taux fixe à 3,68%	3,680	187 963,73	7 897,67	0,00	296,23
362	N	0,00	A-1	933 333,29	1,73	F	Taux fixe à 3,15%	3,150	466 666,67	29 400,00	0,00	3 920,00
363	N	0,00	A-1	833 333,25	2,32	F	Taux fixe à 4,07%	4,070	333 333,34	30 524,99	0,00	3 730,83
364	N	0,00	A-1	1 073 463,13	2,48	F	Taux fixe à 4,37%	4,370	415 517,13	42 419,87	0,00	479,20
365	N	0,00	A-1	1 000 000,04	2,83	F	Taux fixe à 4,36%	4,360	333 333,33	43 600,00	0,00	4 925,19
366	N	0,00	A-1	1 670 998,42	3,09	F	Taux fixe à 4,51%	4,510	390 527,14	75 362,03	0,00	52 936,82

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
367	N	0,00	A-1	1 166 666,59	3,32	F	Taux fixe à 4,85%	4,850	333 333,34	53 417,35	0,00	7 634,26
369	N	0,00	A-1	1 333 333,26	3,56	F	Taux fixe à 4,75%	4,750	333 333,34	60 386,57	0,00	21 111,11
371	N	0,00	A-1	1 664 181,30	3,84	F	Taux fixe à 4,42%	4,420	389 455,21	73 556,81	0,00	9 390,48
372	N	0,00	A-1	2 666 069,34	0,33	F	Taux fixe à 1,25%	1,250	2 666 069,34	33 881,30	0,00	0,00
373	N	0,00	A-1	2 333 333,36	6,33	F	Taux fixe à 2,10%	2,100	333 333,33	49 816,67	0,00	28 583,33
374	N	0,00	A-1	3 532 677,37	8,42	F	Taux fixe à 1,21%	1,210	397 055,03	41 547,93	0,00	3 161,75
375	N	0,00	A-1	2 761 912,07	10,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	258 552,15	38 646,09	0,00	302,49
376	N	0,00	A-1	2 262 561,71	10,76	F	Taux fixe à 1,45%	1,450	191 127,65	31 771,03	0,00	7 508,95
BP 535676	N	0,00	A-1	4 333 333,34	12,01	F	Taux fixe à 0,40%	0,400	333 333,33	17 333,33	0,00	16 000,00
BP MON539701	N	0,00	A-1	1 733 333,34	12,76	F	Taux fixe à 0,56%	0,560	133 333,33	9 868,44	0,00	2 289,78
Emprunt Intracting 2022	N	0,00	A-1	12 000 000,00	11,95	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	986 324,39	30 000,00	0,00	1 453,19
Emprunt Intracting 2023	N	0,00	A-1	10 000 000,00	11,94	F	Taux fixe à 0,25%	0,250	0,00	25 000,00	0,00	1 666,67
clemplaces	N	0,00	A-1	141 685,25	11,17	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	9 909,93	4 434,75	0,00	3 437,14
clemvers	N	0,00	A-1	11 487,27	10,99	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	892,13	346,99	0,00	5,44
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**54 382 169,18**					**10 436 049,96**	**777 662,62**	**0,00**	**174 098,96**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
339	Dexia	5 000 000,00	458 772,82	1	15,00		Si Euribor 12m <= 5% alors Taux fixe à 3,32% sinon 5 * Euribor 12m Postfixé + 3,32%	Si Euribor 12m <= 5% alors Taux fixe à 3,32% sinon 5 * Euribor 12m Postfixé + 3,32%	0,00	Si Euribor 12m <= 5% alors Taux fixe à 3,32% sinon 5 * Euribor 12m Postfixé + 3,32%	3,320	15 485,11	0,00	0,84
TOTAL (B)		**5 000 000,00**	**458 772,82**						**0,00**			**15 485,11**	**0,00**	**0,84**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**5 000 000,00**	**458 772,82**						**0,00**			**15 485,11**	**0,00**	**0,84**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	26	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	53 923 396,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	458 772,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		01-01-2002
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	SUBVENTIONS RECUES POUR INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	20	23/03/2021
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	30/11/2021
L	FRAIS ETUDES	5	30/11/2021
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	5	30/11/2021
L	MATERIEL ROULANT OU DE TRANSPORT	5	30/11/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	30/11/2021
L	LOGICIEL	2	30/11/2021
L	MOBILIER DE BUREAU	10	30/11/2021
L	INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES	15	30/11/2021
L	INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	30	30/11/2021
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	40	30/11/2021
L	RESEAUX SECS	40	30/11/2021
L	ECLAIRAGE PUBLIC (LUMINAIRE, ARMOIRES, TELEGESTION)	15	30/11/2021
L	RESEAUX DE CHALEUR CONSTRUCTION INITIALE	25	30/11/2021
L	CHAUFFERIE BOIS CORPS DE CHAUFFE (RENOUVELLEMENT)	10	30/11/2021
L	CHAUFFERIE BOIS CIRCULATEURS ET TELEGESTION (RENOUVELLEMENT)	15	30/11/2021
L	CONSTUCTION DE BATIMENTS	40	30/11/2021
L	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE	20	30/11/2021
L	PHOTOVOLTAIQUE ONDULEURS	10	30/11/2021

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 001 — **Intitulé de l'opération : CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE** — **Date de la délibération : 22/02/2022**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**5 000 000,00**	**5 000 000,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**5 000 000,00**	**5 000 000,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**5 000 000,00**	**5 000 000,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**5 000 000,00**	**5 000 000,00**

N° opération : 002 — **Intitulé de l'opération : MIMOSA ACTEE 2 AMI SEQUOIA** — **Date de la délibération : 22/02/2021**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**550 000,00**	**550 000,00**
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**550 000,00**	**550 000,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**550 000,00**	**550 000,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**550 000,00**	**550 000,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
21/03/2017 -	SEM SOLEIL	SEM SOLEIL	SEM	1 500,00
25/06/2019 -	SEM SOLEIL	SEM SOLEIL	SEM	10 535,00
14/11/2023 -	SEM SOLEIL	SEM SOLEIL	SEM	600 000,00
28/11/2023 -	CEVIDOREES	CEVIDOREES	SAS	50,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**10 700 000,00**	**10 700 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**23 015 998,00**	**23 015 998,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**12 315 998,00**	**12 315 998,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**10 700 000,00**	**I 10 700 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**10 500 000,00**	**10 500 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 500 000,00	10 500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**200 000,00**	**200 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*200 000,00*	*200 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 214
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 17/01/2024

Présenté par le Président (1),
A Anse, le 23/01/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Anse, le 23/01/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Bernard GROSBOST	
Agnès GRANGE	
Alain CHAMBRU (Maire)	
Alain CHAUSSENDE	
Alain FRANÇON	
Alain GERBAUD	
Alain GERBERON	
Alain MOUGIN	
Alain ROLLAND	
Alexandre PORTIER	
André CHATELARD	
Annick LAFAY (Maire)	
Anthony CUNHA	
Aurélie JANCENELLE	
Aymeric GIRARDON	
Baptiste BORDET	
Benjamin METELLY	
Benjamin MOUTET	
Bernard BOURBON	
Bernard GUYENNON	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Bernard JAMBON	
Bernard KRAEUTLER	
Bernard PINET	
Bertrand BOURDET	
Bertrand DUPRÉ	
Bruno FAYOLLE	
Bruno GRAPOTTE	
Bruno PEYLACHON (Maire)	
Christian GALLET (Maire)	
Christian MARTINON	
Christine TROJA	
Christophe CLAUZEL (Maire)	
Corinne JEANJEAN	
Cédric BLANC	
Cédric MOREL	
Cédric PINCANON	
Daniel CALLOT	
Daniel DEMARE	
Daniel JACQUET	
Daniel JAMET	
Daniel LAPLACE	
Daniel MURE	
Dejan STAMENKOVIC	
Denis LOUVET	
Didier HERBAUT	
Didier JAFFRE	
Didier LACROIX	
Didier MOULIN	
Didier ROQUECAVE	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Dominique DESPRAS (Maire)	
Dominique VITTAUT	
Emmanuel BUSCHI	
Emmanuel MOYNE	
Emmanuel VINCENT	
Eric DUTRIEVOZ	
Eric JORCIN	
Erik CHAPELLE	
Fabrice FUTIN	
Fabrice LONGEFAY (Maire)	
Fabrice VENET	
Florian DELERIS	
Florian MERCIER	
François DAROUX	
Frédéric BLANCHON (Maire)	
Frédéric BONNARD	
Frédéric LOGEZ	
Frédéric PAULOIS	
Gaëtan LIEVRE (Maire)	
Georges DUMAS	
Georges MONTEL	
Georges VISCOGLIOSI	
Gilbert BLEIN	
Gilbert MOSNIER	
Gilbert VAUDAINE	
Gilles ASSANT	
Gilles FLEURY	
Gilles PEYRICHOU	
Grégory PEGUY	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Guy BONAMY	
Gérald DAVAL	
Gérard AUGAY	
Gérard CIMETIERE	
Gérard DESCOMBES	
Gérard LAROCHETTE	
Gérard PEILLON	
Hervé CHAMPEAU	
Hervé LAURENT	
Isabelle GAVEL	
Isabelle LE GREN	
Jack CHEVALIER	
Jacques DUCHET (Maire)	
Jacques MONTOLOY	
Jean COUTURIER	
Jean-Charles PERRIN (Maire)	
Jean-Christophe WADBLED	
Jean-David ATHENOL	
Jean-François ALEXANDRE (Maire)	
Jean-François DURAND	
Jean-François MORTAMET	
Jean-Jacques CORBIGNOT	
Jean-Louis BERRAT	
Jean-Luc SAUZE	
Jean-Marc DESMONCEAUX	
Jean-Marc DUMONTET	
Jean-Marc JOVET	
Jean-Marc OSTLER	
Jean-Michel COQUARD	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Jean-Michel RUET	
Jean-Noël BERERD	
Jean-Paul BALLOT	
Jean-Paul CIMETIERE	
Jean-Paul DUCHARME	
Jean-Paul VARICHON (Maire)	
Jean-Pierre BANDURSKI	
Jean-Pierre CID	
Jean-Pierre DEBIESSE	
Jean-Yves BLANCHARD	
Jean-Yves BOUCHUT	
Jean-Yves DURNERIN	
Jean-Yves GRANDCLEMENT	
Jean-Yves PERRET	
Jonathan CHIRAT	
Joël CRIONAY	
Joëlle RUBENS	
Jules JOASSARD	
Jérémy THIEN (Maire de Jullié)	
Karim FARSI	
Klaus SCHOHE	
Laurence JURKIEWIEZ	
Laurent MORIN	
Laurent NANCY	
Laurent VILGICQUEL	
Loïc BOUCHARD	
Lucien DERFEUILLE	
Lucien POURCHOUX	
Ludovic CHERPIN (Maire)	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Ludovic VENET	
Malik HECHAÏCHI	
Marc COSTE (Maire)	
Marc MIOTTO	
Marcel COTTON	
Marie-Françoise PASCAL	
Martine CARTILLIER (Maire)	
Maurice CHERMETTE	
Maurice DURDILLY	
Michel GIRERD	
Michel GOUGET (Montrottier)	
Michel LAGOUTTE	
Michel TRICHARD	
Monsieur le Maire	
Murielle SOLERTI	
Nadine MAZZA	
Nathalie FAYE (Maire)	
Nicolas VARIGNY	
Noël FAURE	
Olivier AIGLON	
Olivier GUYOMAR	
Olivier LAROCHE (Maire)	
Olivier MANDON	
Olivier PASCAL	
Olivier PASCUAL	
Pascal GALAMAND	
Pascal LEBRUN (Maire)	
Pascal MURIGNEUX	
Pascal RAMPON	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Pascal TATY	
Pascale REYNAUD	
Patrice RUBAUD	
Patrick BERRET	
Patrick BOUSQUET	
Patrick CHILLET	
Patrick VULLO	
Philippe PERRET (Maire)	
Philippe PEYROT	
Philippe REYMOND	
Philippe TRIOMPHE	
Pierre BAKALIAN	
Pierre MELLINGER	
Pierre Yves LANGE	
Pierre-Paul FAURE	
Raphaël IBANEZ (Maire)	
Renaud JASNOWSKI	
Représentant MOIRE	
Représentant POMEYS	
Richard SOULARD	
Robert FARGEOT	
Roger SIMON	
Roseline Sylvia SPAGNOLO	
Sandrine ARNAUD	
Serge RUIZ	
Sixte DENUELLE (Maire)	
Stéphane CORGIER	
Sylvain MOULIN	
Sylvain RIVORY	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Sylvain ROSSIGNOL	
Sylvain SOTTON (Maire)	
Sylvie JOSUÉ	
Thierry BEAUX	
Thierry DUBUIS	
Thierry GAT	
Thierry MAGNOLI	
Thierry THOLIN	
Thierry TRONCY	
Thomas DUTOUR	
Valérie DUGELAY (Maire)	
Vincent CORGIER (Maire)	
Vincent LECOCQ	
Véronique FRANCESCHI	
Xavier FELIX	
Yannis HODOUL	
Yvan MOLLARD	
Yvan SIMON	
Yves DELORME	
Yves RACHEDI	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008972000037	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI SYDER

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de bron

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : SYDER - CHALEUR (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 31
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 32
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 33
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 34
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 35

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 36
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 37

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 38

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 30/11/2021.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 390 000,00	1 390 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 390 000,00	1 390 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 719 725,77	4 719 725,77
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 719 725,77	4 719 725,77

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 109 725,77	6 109 725,77

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	571 300,00	0,00	773 125,00	773 125,00	773 125,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	**571 300,00**	**0,00**	**773 125,00**	**773 125,00**	**773 125,00**
66	Charges financières	135 550,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**706 850,00**	**0,00**	**903 125,00**	**903 125,00**	**903 125,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*258 150,00*		*316 875,00*	*316 875,00*	*316 875,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*155 000,00*		*170 000,00*	*170 000,00*	*170 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***413 150,00***		***486 875,00***	***486 875,00***	***486 875,00***
	TOTAL	**1 120 000,00**	**0,00**	**1 390 000,00**	**1 390 000,00**	**1 390 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 390 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	650 000,00	0,00	1 160 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	370 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	**1 020 000,00**	**0,00**	**1 290 000,00**	**1 290 000,00**	**1 290 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	**1 020 000,00**	**0,00**	**1 290 000,00**	**1 290 000,00**	**1 290 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***100 000,00***		***100 000,00***	***100 000,00***	***100 000,00***
	TOTAL	**1 120 000,00**	**0,00**	**1 390 000,00**	**1 390 000,00**	**1 390 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 390 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**386 875,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 357 150,00	0,00	4 019 725,77	4 019 725,77	4 019 725,77
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**3 377 150,00**	**0,00**	**4 119 725,77**	**4 119 725,77**	**4 119 725,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	296 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**296 000,00**	**0,00**	**300 000,00**	**300 000,00**	**300 000,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**3 673 150,00**	**0,00**	**4 419 725,77**	**4 419 725,77**	**4 419 725,77**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*100 000,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***100 000,00***		***300 000,00***	***300 000,00***	***300 000,00***
	TOTAL	**3 773 150,00**	**0,00**	**4 719 725,77**	**4 719 725,77**	**4 719 725,77**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 719 725,77**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 050 000,00	0,00	1 014 350,00	1 014 350,00	1 014 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 250 000,00	0,00	3 018 500,77	3 018 500,77	3 018 500,77
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**3 360 000,00**	**0,00**	**4 032 850,77**	**4 032 850,77**	**4 032 850,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**3 360 000,00**	**0,00**	**4 032 850,77**	**4 032 850,77**	**4 032 850,77**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*258 150,00*		*316 875,00*	*316 875,00*	*316 875,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*155 000,00*		*170 000,00*	*170 000,00*	*170 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***413 150,00***		***686 875,00***	***686 875,00***	***686 875,00***
TOTAL		**3 773 150,00**	**0,00**	**4 719 725,77**	**4 719 725,77**	**4 719 725,77**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 719 725,77**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**386 875,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	773 125,00		773 125,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	130 000,00	*0,00*	130 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*170 000,00*	170 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*316 875,00*	316 875,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**903 125,00**	***486 875,00***	**1 390 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 390 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*100 000,00*	100 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00	*0,00*	300 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 019 725,77	200 000,00	4 219 725,77
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**4 419 725,77**	***300 000,00***	**4 719 725,77**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 719 725,77**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 160 000,00		1 160 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	130 000,00		130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*100 000,00*	100 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**1 290 000,00**	***100 000,00***	**1 390 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 390 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	1 014 350,00	*0,00*	1 014 350,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 018 500,77	*0,00*	3 018 500,77
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*200 000,00*	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*170 000,00*	170 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*316 875,00*	316 875,00
	Recettes d'investissement – Total	**4 032 850,77**	***686 875,00***	**4 719 725,77**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 719 725,77**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**571 300,00**	**773 125,00**	**773 125,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	92 100,00	225 000,00	225 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	378 800,00	429 000,00	429 000,00
611	Sous-traitance générale	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	3 125,00	3 125,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	91 300,00	100 000,00	100 000,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 600,00	6 000,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**571 300,00**	**773 125,00**	**773 125,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**135 550,00**	**130 000,00**	**130 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	135 550,00	130 000,00	130 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00
6688	Autre	0,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**706 850,00**	**903 125,00**	**903 125,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***258 150,00***	***316 875,00***	***316 875,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***155 000,00***	***170 000,00***	***170 000,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*155 000,00*	*170 000,00*	*170 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***413 150,00***	***486 875,00***	***486 875,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***413 150,00***	***486 875,00***	***486 875,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 120 000,00**	**1 390 000,00**	**1 390 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 390 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**650 000,00**	**1 160 000,00**	**1 160 000,00**
701	Ventes produits finis et intermédiaires	650 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**370 000,00**	**130 000,00**	**130 000,00**
74	Subventions d'exploitation	370 000,00	130 000,00	130 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**1 020 000,00**	**1 290 000,00**	**1 290 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**1 020 000,00**	**1 290 000,00**	**1 290 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***100 000,00***	***100 000,00***	***100 000,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***100 000,00***	***100 000,00***	***100 000,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**1 120 000,00**	**1 390 000,00**	**1 390 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 390 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**20 000,00**	**100 000,00**	**100 000,00**
2031	Frais d'études	20 000,00	100 000,00	100 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**3 357 150,00**	**4 019 725,77**	**4 019 725,77**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 357 150,00	4 019 725,77	4 019 725,77
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**3 377 150,00**	**4 119 725,77**	**4 119 725,77**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**296 000,00**	**300 000,00**	**300 000,00**
1641	Emprunts en euros	296 000,00	300 000,00	300 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**296 000,00**	**300 000,00**	**300 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**3 673 150,00**	**4 419 725,77**	**4 419 725,77**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***100 000,00***	***100 000,00***	***100 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***100 000,00***	***100 000,00***	***100 000,00***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*0,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***200 000,00***	***200 000,00***
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*0,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***100 000,00***	***300 000,00***	***300 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**3 773 150,00**	**4 719 725,77**	**4 719 725,77**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 719 725,77**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**1 050 000,00**	**1 014 350,00**	**1 014 350,00**
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	1 050 000,00	1 014 350,00	1 014 350,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**2 250 000,00**	**3 018 500,77**	**3 018 500,77**
1641	Emprunts en euros	2 250 000,00	3 018 500,77	3 018 500,77
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**
238	Avances commandes immo. incorp.	60 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**3 360 000,00**	**4 032 850,77**	**4 032 850,77**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**3 360 000,00**	**4 032 850,77**	**4 032 850,77**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***258 150,00***	***316 875,00***	***316 875,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***155 000,00***	***170 000,00***	***170 000,00***
28148	*Autres constructions sur sol d'autrui*	*155 000,00*	*0,00*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*0,00*	*170 000,00*	*170 000,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***413 150,00***	***486 875,00***	***486 875,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***200 000,00***	***200 000,00***
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*0,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***413 150,00***	***686 875,00***	***686 875,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**3 773 150,00**	**4 719 725,77**	**4 719 725,77**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 719 725,77**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**7 124 760,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					7 124 760,00									
20221219180035	Crédit Mutuel du Sud-Est		05/01/2023	16/06/2023	2 900 000,00	F	Taux fixe à 2,95%	2,950	2,950	EUR	A	C	O	A-1
CHALEUR 5069357	Crédit Agricole Centre Est		25/04/2021	27/04/2022	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0,80%	0,800	0,800	EUR	A	C	O	A-1
CHALEUR 534830	La banque postale		01/12/2020	01/03/2021	136 000,00	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	0,520	EUR	T	C	O	A-1
Chaleur 2	Crédit Agricole Centre Est		10/10/2014	10/10/2015	73 395,00	F	Taux fixe à 2,94%	2,940	2,940	EUR	A	P	O	A-1
Chaleur 3	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/11/2014	25/05/2015	60 000,00	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	3,080	EUR	S	P	O	A-1
MIN538424EUR	La banque postale	01/09/2021	11/02/2022	01/03/2023	290 000,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	0,852	EUR	A	C	O	A-1
RONTALON	La banque postale		01/01/2020	01/07/2020	75 000,00	F	Taux fixe à 0,94%	0,940	0,940	EUR	S	P	O	A-1
chaleur 1	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/01/2014	25/04/2014	67 000,00	F	Taux fixe à 3,97%	3,970	3,970	EUR	T	P	O	A-1
chaleur 4	Crédit Agricole Centre Est		12/11/2014	12/11/2015	415 125,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
chaleur 5	Crédit Agricole Centre Est		01/12/2014	01/12/2015	435 740,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
chaleur 8	Crédit Agricole Centre Est		01/03/2015	01/03/2016	172 500,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**7 124 760,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**6 308 248,25**					**297 581,51**	**128 269,73**	**0,00**	**22 771,08**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 308 248,25					297 581,51	128 269,73	0,00	22 771,08
20221219180035	N	0,00	A-1	2 784 000,00	23,97	F	Taux fixe à 2,95%	2,950	116 000,00	82 128,00	0,00	3 498,04
CHALEUR 5069357	N	0,00	A-1	2 300 000,00	22,33	F	Taux fixe à 0,80%	0,800	100 000,00	18 400,00	0,00	11 928,89
CHALEUR 534830	N	0,00	A-1	115 600,00	16,93	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	6 800,00	587,86	0,00	47,15
Chaleur 2	N	0,00	A-1	41 455,66	8,78	F	Taux fixe à 2,94%	2,940	4 090,62	1 218,80	0,00	247,17
Chaleur 3	N	0,00	A-1	37 458,55	10,91	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	2 909,11	1 131,49	0,00	106,41
MIN538424EUR	N	0,00	A-1	278 400,00	23,18	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	11 600,00	2 377,54	0,00	1 904,95
RONTALON	N	0,00	A-1	62 869,41	16,01	F	Taux fixe à 0,94%	0,940	3 539,64	582,68	0,00	278,85
chaleur 1	N	0,00	A-1	40 844,35	10,07	F	Taux fixe à 3,97%	3,970	3 297,04	1 572,84	0,00	273,28
chaleur 4	N	0,00	A-1	259 416,80	10,87	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	20 119,62	8 119,75	0,00	1 019,47
chaleur 5	N	0,00	A-1	272 299,38	10,92	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	21 118,76	8 522,97	0,00	655,16
chaleur 8	N	0,00	A-1	115 904,10	11,17	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	8 106,72	3 627,80	0,00	2 811,71
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**6 308 248,25**					**297 581,51**	**128 269,73**	**0,00**	**22 771,08**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 308 248,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	01-01-2002

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SUBVENTIONS RECUES POUR INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	20	23/03/2021
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	30/11/2021
L	FRAIS ETUDES	5	30/11/2021
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	5	30/11/2021
L	MATERIEL ROULANT OU DE TRANSPORT	5	30/11/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	30/11/2021
L	LOGICIEL	2	30/11/2021
L	MOBILIER DE BUREAU	10	30/11/2021
L	INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES	15	30/11/2021
L	INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	30	30/11/2021
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	40	30/11/2021
L	RESEAUX SECS	40	30/11/2021
L	ECLAIRAGE PUBLIC (LUMINAIRE, ARMOIRES, TELEGESTION)	15	30/11/2021
L	RESEAUX DE CHALEUR CONSTRUCTION INITIALE	25	30/11/2021
L	CHAUFFERIE BOIS CORPS DE CHAUFFE (RENOUVELLEMENT)	10	30/11/2021
L	CHAUFFERIE BOIS CIRCULATEURS ET TELEGESTION (RENOUVELLEMENT)	15	30/11/2021
L	CONSTUCTION DE BATIMENTS	40	30/11/2021
L	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE	20	30/11/2021
L	PHOTOVOLTAIQUE ONDULEURS	10	30/11/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**400 000,00**	**400 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**486 875,00**	**486 875,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**86 875,00**	**86 875,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**400 000,00**	**I 400 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**300 000,00**	**300 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	300 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**100 000,00**	**100 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*100 000,00*	*100 000,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**	**A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**	**A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022-05C Chaufferie Montrottier	2 900 000,00	50 000,00	2 950 000,00	2 420 272,63	529 727,37	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 214
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/01/2024

Présenté par (1) le Président,
A Anse le 23/01/2024
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Anse, le 23/01/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Bernard GROSBOST	
Agnès GRANGE	
Alain CHAMBRU (Maire)	
Alain CHAUSSENDE	
Alain FRANÇON	
Alain GERBAUD	
Alain GERBERON	
Alain MOUGIN	
Alain ROLLAND	
Alexandre PORTIER	
André CHATELARD	
Annick LAFAY (Maire)	
Anthony CUNHA	
Aurélie JANCENELLE	
Aymeric GIRARDON	
Baptiste BORDET	
Benjamin METELLY	
Benjamin MOUTET	
Bernard BOURBON	
Bernard GUYENNON	
Bernard JAMBON	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Bernard KRAEUTLER	
Bernard PINET	
Bertrand BOURDET	
Bertrand DUPRÉ	
Bruno FAYOLLE	
Bruno GRAPOTTE	
Bruno PEYLACHON (Maire)	
Christian GALLET (Maire)	
Christian MARTINON	
Christine TROJA	
Christophe CLAUZEL (Maire)	
Corinne JEANJEAN	
Cédric BLANC	
Cédric MOREL	
Cédric PINCANON	
Daniel CALLOT	
Daniel DEMARE	
Daniel JACQUET	
Daniel JAMET	
Daniel LAPLACE	
Daniel MURE	
Dejan STAMENKOVIC	
Denis LOUVET	
Didier HERBAUT	
Didier JAFFRE	
Didier LACROIX	
Didier MOULIN	
Didier ROQUECAVE	
Dominique DESPRAS (Maire)	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Dominique VITTAUT	
Emmanuel BUSCHI	
Emmanuel MOYNE	
Emmanuel VINCENT	
Eric DUTRIEVOZ	
Eric JORCIN	
Erik CHAPELLE	
Fabrice FUTIN	
Fabrice LONGEFAY (Maire)	
Fabrice VENET	
Florian DELERIS	
Florian MERCIER	
François DAROUX	
Frédéric BLANCHON (Maire)	
Frédéric BONNARD	
Frédéric LOGEZ	
Frédéric PAULOIS	
Gaëtan LIEVRE (Maire)	
Georges DUMAS	
Georges MONTEL	
Georges VISCOGLIOSI	
Gilbert BLEIN	
Gilbert MOSNIER	
Gilbert VAUDAINE	
Gilles ASSANT	
Gilles FLEURY	
Gilles PEYRICHOU	
Grégory PEGUY	
Guy BONAMY	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Gérald DAVAL	
Gérard AUGAY	
Gérard CIMETIERE	
Gérard DESCOMBES	
Gérard LAROCHETTE	
Gérard PEILLON	
Hervé CHAMPEAU	
Hervé LAURENT	
Isabelle GAVEL	
Isabelle LE GREN	
Jack CHEVALIER	
Jacques DUCHET (Maire)	
Jacques MONTOLOY	
Jean COUTURIER	
Jean-Charles PERRIN (Maire)	
Jean-Christophe WADBLED	
Jean-David ATHENOL	
Jean-François ALEXANDRE (Maire)	
Jean-François DURAND	
Jean-François MORTAMET	
Jean-Jacques CORBIGNOT	
Jean-Louis BERRAT	
Jean-Luc SAUZE	
Jean-Marc DESMONCEAUX	
Jean-Marc DUMONTET	
Jean-Marc JOVET	
Jean-Marc OSTLER	
Jean-Michel COQUARD	
Jean-Michel RUET	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Jean-Noël BERERD	
Jean-Paul BALLOT	
Jean-Paul CIMETIERE	
Jean-Paul DUCHARME	
Jean-Paul VARICHON (Maire)	
Jean-Pierre BANDURSKI	
Jean-Pierre CID	
Jean-Pierre DEBIESSE	
Jean-Yves BLANCHARD	
Jean-Yves BOUCHUT	
Jean-Yves DURNERIN	
Jean-Yves GRANDCLEMENT	
Jean-Yves PERRET	
Jonathan CHIRAT	
Joël CRIONAY	
Joëlle RUBENS	
Jules JOASSARD	
Jérémy THIEN (Maire de Jullié)	
Karim FARSI	
Klaus SCHOHE	
Laurence JURKIEWIEZ	
Laurent MORIN	
Laurent NANCY	
Laurent VILGICQUEL	
Loïc BOUCHARD	
Lucien DERFEUILLE	
Lucien POURCHOUX	
Ludovic CHERPIN (Maire)	
Ludovic VENET	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Malik HECHAÏCHI	
Marc COSTE (Maire)	
Marc MIOTTO	
Marcel COTTON	
Marie-Françoise PASCAL	
Martine CARTILLIER (Maire)	
Maurice CHERMETTE	
Maurice DURDILLY	
Michel GIRERD	
Michel GOUGET (Montrottier)	
Michel LAGOUTTE	
Michel TRICHARD	
Monsieur le Maire	
Murielle SOLERTI	
Nadine MAZZA	
Nathalie FAYE (Maire)	
Nicolas VARIGNY	
Noël FAURE	
Olivier AIGLON	
Olivier GUYOMAR	
Olivier LAROCHE (Maire)	
Olivier MANDON	
Olivier PASCAL	
Olivier PASCUAL	
Pascal GALAMAND	
Pascal LEBRUN (Maire)	
Pascal MURIGNEUX	
Pascal RAMPON	
Pascal TATY	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Pascale REYNAUD	
Patrice RUBAUD	
Patrick BERRET	
Patrick BOUSQUET	
Patrick CHILLET	
Patrick VULLO	
Philippe PERRET (Maire)	
Philippe PEYROT	
Philippe REYMOND	
Philippe TRIOMPHE	
Pierre BAKALIAN	
Pierre MELLINGER	
Pierre Yves LANGE	
Pierre-Paul FAURE	
Raphaël IBANEZ (Maire)	
Renaud JASNOWSKI	
Représentant MOIRE	
Représentant POMEYS	
Richard SOULARD	
Robert FARGEOT	
Roger SIMON	
Roseline Sylvia SPAGNOLO	
Sandrine ARNAUD	
Serge RUIZ	
Sixte DENUELLE (Maire)	
Stéphane CORGIER	
Sylvain MOULIN	
Sylvain RIVORY	
Sylvain ROSSIGNOL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Sylvain SOTTON (Maire)	
Sylvie JOSUÉ	
Thierry BEAUX	
Thierry DUBUIS	
Thierry GAT	
Thierry MAGNOLI	
Thierry THOLIN	
Thierry TRONCY	
Thomas DUTOUR	
Valérie DUGELAY (Maire)	
Vincent CORGIER (Maire)	
Vincent LECOCQ	
Véronique FRANCESCHI	
Xavier FELIX	
Yannis HODOUL	
Yvan MOLLARD	
Yvan SIMON	
Yves DELORME	
Yves RACHEDI	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008972000029	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI SYDER

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de bron

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Budget primitif

BUDGET : SYDER - PHOTOVOLTAIQUE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 31
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 32
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 33
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 34
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 35

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 36
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 37

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 38

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 30/11/2021.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	382 215,00	382 215,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	382 215,00	382 215,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 397 581,00	3 397 581,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 397 581,00	3 397 581,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 779 796,00	3 779 796,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	54 837,00	0,00	52 201,00	52 201,00	52 201,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**97 837,00**	**0,00**	**95 201,00**	**95 201,00**	**95 201,00**
66	Charges financières	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**120 337,00**	**0,00**	**117 701,00**	**117 701,00**	**117 701,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*26 663,00*		*44 514,00*	*44 514,00*	*44 514,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*115 000,00*		*220 000,00*	*220 000,00*	*220 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***141 663,00***		***264 514,00***	***264 514,00***	***264 514,00***
TOTAL		**262 000,00**	**0,00**	**382 215,00**	**382 215,00**	**382 215,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**382 215,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	245 000,00	0,00	365 215,00	365 215,00	365 215,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**245 000,00**	**0,00**	**365 215,00**	**365 215,00**	**365 215,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**245 000,00**	**0,00**	**365 215,00**	**365 215,00**	**365 215,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*17 000,00*		*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***17 000,00***		***17 000,00***	***17 000,00***	***17 000,00***
TOTAL		**262 000,00**	**0,00**	**382 215,00**	**382 215,00**	**382 215,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**382 215,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**247 514,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 708 800,00	0,00	2 825 581,00	2 825 581,00	2 825 581,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 708 800,00**	**0,00**	**2 895 581,00**	**2 895 581,00**	**2 895 581,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**80 000,00**	**0,00**	**85 000,00**	**85 000,00**	**85 000,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 788 800,00**	**0,00**	**2 980 581,00**	**2 980 581,00**	**2 980 581,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*17 000,00*		*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***17 000,00***		***417 000,00***	***417 000,00***	***417 000,00***
	TOTAL	**1 805 800,00**	**0,00**	**3 397 581,00**	**3 397 581,00**	**3 397 581,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 397 581,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 443 337,00	0,00	2 733 067,00	2 733 067,00	2 733 067,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 664 137,00**	**0,00**	**2 733 067,00**	**2 733 067,00**	**2 733 067,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 664 137,00**	**0,00**	**2 733 067,00**	**2 733 067,00**	**2 733 067,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*26 663,00*		*44 514,00*	*44 514,00*	*44 514,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*115 000,00*		*220 000,00*	*220 000,00*	*220 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*400 000,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***141 663,00***		***664 514,00***	***664 514,00***	***664 514,00***
TOTAL		**1 805 800,00**	**0,00**	**3 397 581,00**	**3 397 581,00**	**3 397 581,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 397 581,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**247 514,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	52 201,00		52 201,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	43 000,00		43 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	22 500,00	*0,00*	22 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*220 000,00*	220 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*44 514,00*	44 514,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**117 701,00**	***264 514,00***	**382 215,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**382 215,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*17 000,00*	17 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	85 000,00	*0,00*	85 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	70 000,00	0,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 825 581,00	400 000,00	3 225 581,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**2 980 581,00**	***417 000,00***	**3 397 581,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 397 581,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	365 215,00		365 215,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*17 000,00*	17 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**365 215,00**	***17 000,00***	**382 215,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**382 215,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 733 067,00	*0,00*	2 733 067,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*400 000,00*	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*220 000,00*	220 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*44 514,00*	44 514,00
	Recettes d'investissement – Total	**2 733 067,00**	***664 514,00***	**3 397 581,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 397 581,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**54 837,00**	**52 201,00**	**52 201,00**
6021	Matières consommables	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	18 215,00	18 707,00	18 707,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	13 120,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	17 350,00	16 205,00	16 205,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	1 152,00	1 152,00	1 152,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	3 000,00	3 000,00
63451	Taxes spécifiques industrie électrique	0,00	1 137,00	1 137,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**43 000,00**	**43 000,00**	**43 000,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	43 000,00	43 000,00	43 000,00
64111	Personnel statutaire	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**97 837,00**	**95 201,00**	**95 201,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**22 500,00**	**22 500,00**	**22 500,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 500,00	22 500,00	22 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**120 337,00**	**117 701,00**	**117 701,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***26 663,00***	***44 514,00***	***44 514,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***115 000,00***	***220 000,00***	***220 000,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*115 000,00*	*220 000,00*	*220 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***141 663,00***	***264 514,00***	***264 514,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***141 663,00***	***264 514,00***	***264 514,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**262 000,00**	**382 215,00**	**382 215,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**382 215,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**245 000,00**	**365 215,00**	**365 215,00**
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	245 000,00	365 215,00	365 215,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**245 000,00**	**365 215,00**	**365 215,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**245 000,00**	**365 215,00**	**365 215,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***17 000,00***	***17 000,00***	***17 000,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***17 000,00***	***17 000,00***	***17 000,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**262 000,00**	**382 215,00**	**382 215,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**382 215,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**70 000,00**	**70 000,00**
2031	Frais d'études	0,00	70 000,00	70 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**1 708 800,00**	**2 825 581,00**	**2 825 581,00**
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 488 000,00	2 825 581,00	2 825 581,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	220 800,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 708 800,00**	**2 895 581,00**	**2 895 581,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**80 000,00**	**85 000,00**	**85 000,00**
1641	Emprunts en euros	80 000,00	85 000,00	85 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**80 000,00**	**85 000,00**	**85 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**1 788 800,00**	**2 980 581,00**	**2 980 581,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***17 000,00***	***17 000,00***	***17 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***17 000,00***	***17 000,00***	***17 000,00***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*17 000,00*	*17 000,00*	*17 000,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***400 000,00***	***400 000,00***
2314	*Constructions sur sol d'autrui*	*0,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***17 000,00***	***417 000,00***	***417 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**1 805 800,00**	**3 397 581,00**	**3 397 581,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 397 581,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**1 443 337,00**	**2 733 067,00**	**2 733 067,00**
1641	Emprunts en euros	1 443 337,00	2 733 067,00	2 733 067,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**220 800,00**	**0,00**	**0,00**
238	Avances commandes immo. incorp.	220 800,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 664 137,00**	**2 733 067,00**	**2 733 067,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**1 664 137,00**	**2 733 067,00**	**2 733 067,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***26 663,00***	***44 514,00***	***44 514,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***115 000,00***	***220 000,00***	***220 000,00***
28148	*Autres constructions sur sol d'autrui*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2815318	*Autres installations spécifiques*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*115 000,00*	*220 000,00*	*220 000,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***141 663,00***	***264 514,00***	***264 514,00***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***400 000,00***	***400 000,00***
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*0,00*	*400 000,00*	*400 000,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***141 663,00***	***664 514,00***	***664 514,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**1 805 800,00**	**3 397 581,00**	**3 397 581,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 397 581,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 690 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 690 000,00									
PHOTO 534831	La banque postale		01/12/2020	01/03/2021	450 000,00	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	0,520	EUR	T	C	O	A-1
photo 1	Crédit Agricole Centre Est		01/02/2017	01/02/2018	550 000,00	F	Taux fixe à 1,41%	1,410	1,410	EUR	A	P	O	A-1
photo 2	La banque postale		01/01/2019	01/07/2019	270 000,00	F	Taux fixe à 1,66%	1,660	1,660	EUR	S	P	O	A-1
photo 3	La banque postale	04/12/2019	18/12/2019	01/07/2020	420 000,00	F	Taux fixe à 1,05%	1,050	1,050	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 690 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**1 352 836,91**					**80 657,57**	**14 796,44**	**0,00**	**8 444,60**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 352 836,91					80 657,57	14 796,44	0,00	8 444,60
PHOTO 534831	N	0,00	A-1	382 500,00	16,93	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	22 500,00	1 945,13	0,00	156,00
photo 1	N	0,00	A-1	400 848,31	13,10	F	Taux fixe à 1,41%	1,410	26 099,70	5 651,96	0,00	4 843,63
photo 2	N	0,00	A-1	216 785,62	15,01	F	Taux fixe à 1,66%	1,660	12 372,71	3 547,51	0,00	1 696,63
photo 3	N	0,00	A-1	352 702,98	16,01	F	Taux fixe à 1,05%	1,050	19 685,16	3 651,84	0,00	1 748,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**1 352 836,91**					**80 657,57**	**14 796,44**	**0,00**	**8 444,60**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 352 836,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	01-01-2002

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SUBVENTIONS RECUES POUR INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	20	23/03/2021
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	30/11/2021
L	FRAIS ETUDES	5	30/11/2021
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	5	30/11/2021
L	MATERIEL ROULANT OU DE TRANSPORT	5	30/11/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	30/11/2021
L	LOGICIEL	2	30/11/2021
L	MOBILIER DE BUREAU	10	30/11/2021
L	INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES	15	30/11/2021
L	INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	30	30/11/2021
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	40	30/11/2021
L	RESEAUX SECS	40	30/11/2021
L	ECLAIRAGE PUBLIC (LUMINAIRE, ARMOIRES, TELEGESTION)	15	30/11/2021
L	RESEAUX DE CHALEUR CONSTRUCTION INITIALE	25	30/11/2021
L	CHAUFFERIE BOIS CORPS DE CHAUFFE (RENOUVELLEMENT)	10	30/11/2021
L	CHAUFFERIE BOIS CIRCULATEURS ET TELEGESTION (RENOUVELLEMENT)	15	30/11/2021
L	CONSTUCTION DE BATIMENTS	40	30/11/2021
L	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE	20	30/11/2021
L	PHOTOVOLTAIQUE ONDULEURS	10	30/11/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**102 000,00**	**102 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**264 514,00**	**264 514,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**162 514,00**	**162 514,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**102 000,00**	**I 102 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**85 000,00**	**85 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	85 000,00	85 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**17 000,00**	**17 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*17 000,00*	*17 000,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**	**A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION**	**A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 214
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/01/2024

Présenté par (1) le président,
A ANSE le 23/01/2024
(1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A ANSE, le 23/01/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Bernard GROSBOST	
Agnès GRANGE	
Alain CHAMBRU (Maire)	
Alain CHAUSSENDE	
Alain FRANÇON	
Alain GERBAUD	
Alain GERBERON	
Alain MOUGIN	
Alain ROLLAND	
Alexandre PORTIER	
André CHATELARD	
Annick LAFAY (Maire)	
Anthony CUNHA	
Aurélie JANCENELLE	
Aymeric GIRARDON	
Baptiste BORDET	
Benjamin METELLY	
Benjamin MOUTET	
Bernard BOURBON	
Bernard GUYENNON	
Bernard JAMBON	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Bernard KRAEUTLER	
Bernard PINET	
Bertrand BOURDET	
Bertrand DUPRÉ	
Bruno FAYOLLE	
Bruno GRAPOTTE	
Bruno PEYLACHON (Maire)	
Christian GALLET (Maire)	
Christian MARTINON	
Christine TROJA	
Christophe CLAUZEL (Maire)	
Corinne JEANJEAN	
Cédric BLANC	
Cédric MOREL	
Cédric PINCANON	
Daniel CALLOT	
Daniel DEMARE	
Daniel JACQUET	
Daniel JAMET	
Daniel LAPLACE	
Daniel MURE	
Dejan STAMENKOVIC	
Denis LOUVET	
Didier HERBAUT	
Didier JAFFRE	
Didier LACROIX	
Didier MOULIN	
Didier ROQUECAVE	
Dominique DESPRAS (Maire)	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Dominique VITTAUT	
Emmanuel BUSCHI	
Emmanuel MOYNE	
Emmanuel VINCENT	
Eric DUTRIEVOZ	
Eric JORCIN	
Erik CHAPELLE	
Fabrice FUTIN	
Fabrice LONGEFAY (Maire)	
Fabrice VENET	
Florian DELERIS	
Florian MERCIER	
François DAROUX	
Frédéric BLANCHON (Maire)	
Frédéric BONNARD	
Frédéric LOGEZ	
Frédéric PAULOIS	
Gaëtan LIEVRE (Maire)	
Georges DUMAS	
Georges MONTEL	
Georges VISCOGLIOSI	
Gilbert BLEIN	
Gilbert MOSNIER	
Gilbert VAUDAINE	
Gilles ASSANT	
Gilles FLEURY	
Gilles PEYRICHOU	
Grégory PEGUY	
Guy BONAMY	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Gérald DAVAL	
Gérard AUGAY	
Gérard CIMETIERE	
Gérard DESCOMBES	
Gérard LAROCHETTE	
Gérard PEILLON	
Hervé CHAMPEAU	
Hervé LAURENT	
Isabelle GAVEL	
Isabelle LE GREN	
Jack CHEVALIER	
Jacques DUCHET (Maire)	
Jacques MONTOLOY	
Jean COUTURIER	
Jean-Charles PERRIN (Maire)	
Jean-Christophe WADBLED	
Jean-David ATHENOL	
Jean-François ALEXANDRE (Maire)	
Jean-François DURAND	
Jean-François MORTAMET	
Jean-Jacques CORBIGNOT	
Jean-Louis BERRAT	
Jean-Luc SAUZE	
Jean-Marc DESMONCEAUX	
Jean-Marc DUMONTET	
Jean-Marc JOVET	
Jean-Marc OSTLER	
Jean-Michel COQUARD	
Jean-Michel RUET	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Jean-Noël BERERD	
Jean-Paul BALLOT	
Jean-Paul CIMETIERE	
Jean-Paul DUCHARME	
Jean-Paul VARICHON (Maire)	
Jean-Pierre BANDURSKI	
Jean-Pierre CID	
Jean-Pierre DEBIESSE	
Jean-Yves BLANCHARD	
Jean-Yves BOUCHUT	
Jean-Yves DURNERIN	
Jean-Yves GRANDCLEMENT	
Jean-Yves PERRET	
Jonathan CHIRAT	
Joël CRIONAY	
Joëlle RUBENS	
Jules JOASSARD	
Jérémy THIEN (Maire de Jullié)	
Karim FARSI	
Klaus SCHOHE	
Laurence JURKIEWIEZ	
Laurent MORIN	
Laurent NANCY	
Laurent VILGICQUEL	
Loïc BOUCHARD	
Lucien DERFEUILLE	
Lucien POURCHOUX	
Ludovic CHERPIN (Maire)	
Ludovic VENET	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Malik HECHAÏCHI	
Marc COSTE (Maire)	
Marc MIOTTO	
Marcel COTTON	
Marie-Françoise PASCAL	
Martine CARTILLIER (Maire)	
Maurice CHERMETTE	
Maurice DURDILLY	
Michel GIRERD	
Michel GOUGET (Montrottier)	
Michel LAGOUTTE	
Michel TRICHARD	
Monsieur le Maire	
Murielle SOLERTI	
Nadine MAZZA	
Nathalie FAYE (Maire)	
Nicolas VARIGNY	
Noël FAURE	
Olivier AIGLON	
Olivier GUYOMAR	
Olivier LAROCHE (Maire)	
Olivier MANDON	
Olivier PASCAL	
Olivier PASCUAL	
Pascal GALAMAND	
Pascal LEBRUN (Maire)	
Pascal MURIGNEUX	
Pascal RAMPON	
Pascal TATY	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Pascale REYNAUD	
Patrice RUBAUD	
Patrick BERRET	
Patrick BOUSQUET	
Patrick CHILLET	
Patrick VULLO	
Philippe PERRET (Maire)	
Philippe PEYROT	
Philippe REYMOND	
Philippe TRIOMPHE	
Pierre BAKALIAN	
Pierre MELLINGER	
Pierre Yves LANGE	
Pierre-Paul FAURE	
Raphaël IBANEZ (Maire)	
Renaud JASNOWSKI	
Représentant MOIRE	
Représentant POMEYS	
Richard SOULARD	
Robert FARGEOT	
Roger SIMON	
Roseline Sylvia SPAGNOLO	
Sandrine ARNAUD	
Serge RUIZ	
Sixte DENUELLE (Maire)	
Stéphane CORGIER	
Sylvain MOULIN	
Sylvain RIVORY	
Sylvain ROSSIGNOL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Sylvain SOTTON (Maire)	
Sylvie JOSUÉ	
Thierry BEAUX	
Thierry DUBUIS	
Thierry GAT	
Thierry MAGNOLI	
Thierry THOLIN	
Thierry TRONCY	
Thomas DUTOUR	
Valérie DUGELAY (Maire)	
Vincent CORGIER (Maire)	
Vincent LECOCQ	
Véronique FRANCESCHI	
Xavier FELIX	
Yannis HODOUL	
Yvan MOLLARD	
Yvan SIMON	
Yves DELORME	
Yves RACHEDI	

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

territoire d'énergie
RHÔNE - SYDER

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023

Table des matières

Table des matières 2
I. Le rapport de développement durable 3
II. Présentation du SYDER et Chiffres clés du territoire du Rhône 4
a. Les chiffres clés du SYDER 4
b. Le Président et les Vice-présidents 5
c. Le budget en 2023 6
d. Les communes, communes nouvelles, communautés de communes et communauté d'agglomération 7
e. Le réseau électrique en détail 9
f. Le réseau gaz en détail 13
g. Les infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides 14
h. Le réseau de chaleur 18
i. Le photovoltaïque 21
j. L'éclairage public 23
III. Les enjeux et objectifs environnementaux et sociaux 24
a. Augmentation du coût de l'énergie 24
b. Réduction de la consommation énergétique 24
c. Favoriser les énergies renouvelables 24
d. Réduction de l'émission de gaz à effet de serre 25
e. Accompagner la transition énergétique 25
f. Déposer des Certificats d'économie d'énergie 26
IV. Les démarches au sein du SYDER en 2023 27
a. Energie 27
b. Collecte des déchets 27
c. La part de l'informatique dans les économies 28
V. Les actions mises en place en 2023 dans les communes/EPCI 30
a. Promouvoir les énergies renouvelables auprès du jeune public 30
b. Déposer les certificats d'économies d'énergie 30
c. Qualité des réseaux électriques 31
d. Trophées du SYDER 32
e. Soutien au déploiement de station de recharge haute puissance pour véhicules électriques 32
f. La démarche performancielle 34
g. Econome de flux dédié au service des communes 36
h. Rencontre nationales TEPOS 37
VI. Péréquation et solidarité 38
Conclusion 42
ANNEXE 1 : Liste des adhérents du SYDER et compétences déléguées au SYDER au 31/12/2023 43
ANNEXE 2 : (RAPPEL) Plan de sobriété énergétique diffusé en octobre 2022 55

I.Le rapport de développement durable

Le contexte national sur la sobriété énergétique, les énergies renouvelables, et la fiabilité des informations ont conduit le Syndicat départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) à élaborer un rapport sur le développement durable. Son élaboration, sa rédaction et sa présentation prennent tout leur sens du fait de l'orientation stratégique des politiques publiques menées par le SYDER et des enjeux en matière de développement durable et de transition énergétique. Ce rapport n'est finalement pas uniquement celui du SYDER mais aussi celui des actions portées et décidées par les communes et les EPCI membres. Il a pour objectif de valoriser ce qui est réalisé et de mettre l'accent sur les orientations stratégiques à venir pour le territoire du Rhône. Pour cette année 2023, nous avons arrêté les données au 31 décembre, sauf indication contraire.

II.Présentation du SYDER et Chiffres clés du territoire du Rhône

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône fait partie de l'Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes (USéRA) créé en 2012 qui en janvier 2017 s'est transformé en association et s'appelle désormais TEARA, Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes. Ce changement s'intègre dans le cadre de la création de la marque collective « Territoire d'Énergie » pilotée par la FNCCR (Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies). TEARA est composé de treize syndicats qui se donnent pour objectif de faire de l'union un véritable relais entre la Région et les collectivités locales. Les syndicats d'énergies regroupent le plus souvent des communes et des intercommunalités. Ils œuvrent pour le service public de la distribution local de d'énergie. Acteurs opérationnels de la transition énergétique, ils assurent le soutient et l'investissement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les énergies renouvelables.
Le SYDER regroupe près de deux cents communes et deux communautés de communes, soit 400 000 habitants (en 2018, selon la population des communes adhérentes).

a. Les chiffres clés du SYDER

Afin de comprendre les actions qui ont été mises en place par le SYDER au cours des deux dernières années, (détaillées dans la partie IV), voici un résumé des effectifs du SYDER au 31 décembre 2022 puis au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022

⇒ 44 agents employés par la collectivité :
- 21 fonctionnaires
- 23 contractuels sur emploi permanent (dont 19 sur emplois permanents et 2 en CDI)
- 0 stagiaire
- 0 apprenti

RÉPARTITION DES AGENTS PAR STATUT D'EMPLOI EN 2022

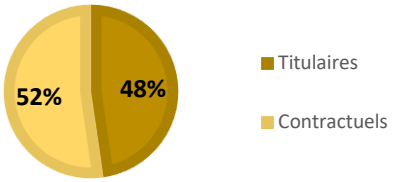

Répartition par statut et filière	Filière administrative	Filière technique
Titulaires	52,4%	47,6%
Contractuels	8,7%	91,3%
Apprenti	0%	0%
Stagiaire	0%	0%
Ensemble	29,55%	70,45%

Au 31 décembre 2023

⇒ 46 agents employés par la collectivité :
- 17 fonctionnaires
- 27 contractuels sur emploi permanent
- 0 stagiaire
- 2 apprentis

RÉPARTITION DES AGENTS PAR STATUT D'EMPLOI EN 2023

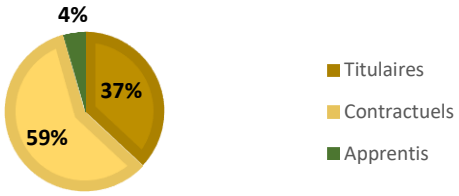

Répartition par statut et filière	*Répartition*
Titulaires	37,0%
Contractuels	58,7%
Apprenti	4,3%
Stagiaire	0%
Ensemble	100%

Jusqu'au 31 décembre 2023, il y a eu 21 embauches dont 2 stagiaires et 2 apprentis, ainsi que 19 départs.

b. Le Président et les Vice-présidents

Le SYDER étant un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui s'administre librement ; il est dirigé par les élus. En effet, le SYDER rend des comptes et prend des décisions au travers de ses instances délibérantes. Composé de 214 délégués et 205 délégués suppléants, représentants des communes, le Comité syndical siège au minimum 4 fois par an pour statuer sur les grandes orientations du SYDER. Il est également chargé d'élire son Président. Composé du Président, des 10 Vice-présidents et d'une douzaine d'autres membres, le Bureau syndical délibère fréquemment dans le cadre des délégations qu'il a reçu du Comité syndical. Le Président détient lui aussi des compétences déléguées par le Comité syndical et d'autres qui lui sont propres en sa qualité d'exécutif.

L'exécutif du SYDER en 2023

MALIK HECHAÏCHI
Président

DIDIER MOULIN
2e vice-président
Délégué aux finances, budget et commande publiques

MICHEL GOUGET
3e vice-président
Délégué au développement des énergies renouvelables

SANDRINE ARNAUD
4e vice-président
Déléguée à la communication

JULES JOASSARD
5e vice-président
Délégué à l'administration générale, aux ressources humaines et aux concessions de distribution publique d'énergies

ALAIN GERBERON
6e vice-président
Délégué aux travaux d'investissement sur les réseaux secs

SYLVAIN SOTTON
7e vice-président
Délégué à l'électromobilité, l'écoute et veille territoriale

ANNICK LAFAY
8e vice-président
Déléguée à l'urbanisme

PASCALE REYNAUD
9e vice-président
Déléguée à la prospective et innovation

PASCAL LEBRUN
10e vice-président
Délégué à l'exploitation des réseaux

c. Le budget en 2023

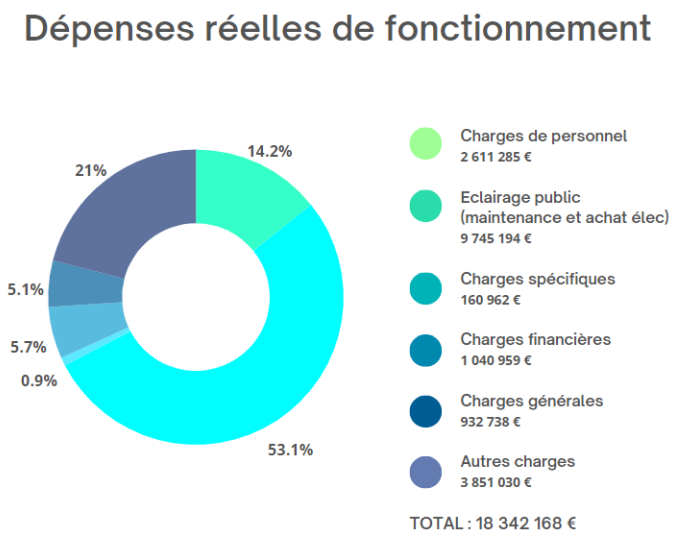

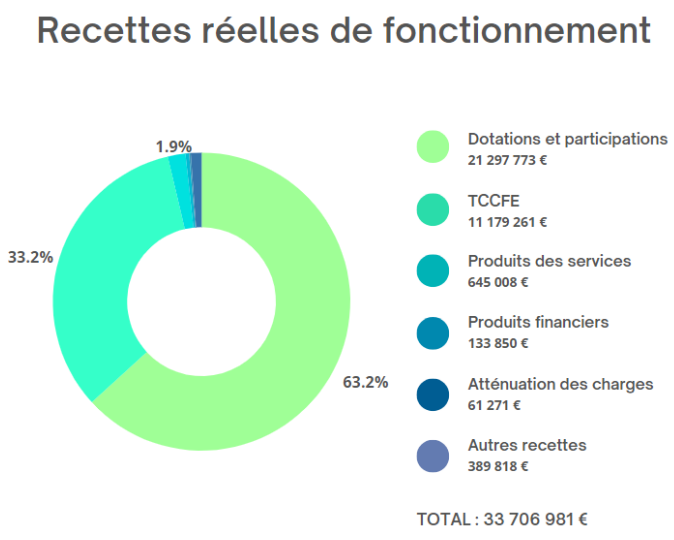

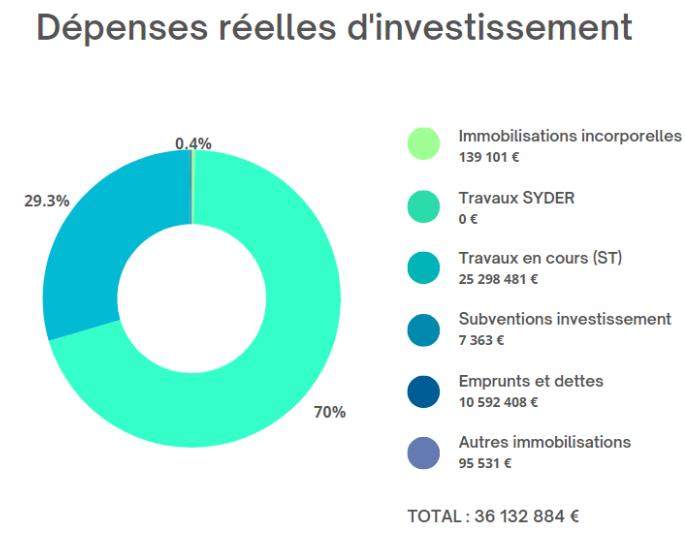

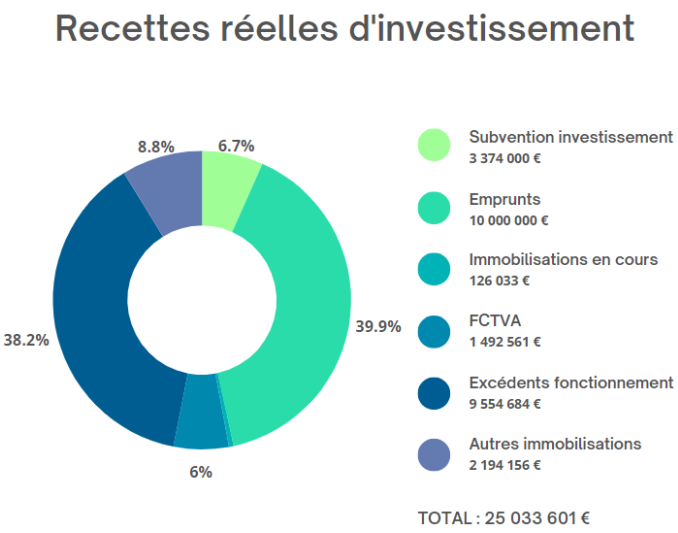

Les dépenses et recettes prises en compte sont les écritures réelles. Les opérations d'ordre, permettant d'équilibrer le budget ne sont pas prises en compte.

- Les dépenses réelles de fonctionnement regroupent les dépenses à caractère général, les charges de personnels, les charges de gestion courante, les charges financières liées au remboursement des emprunts et les charges exceptionnelles.
- Les dépenses réelles d'investissement sont essentiellement composées des dépenses de travaux et du remboursement du capital des emprunts.
- Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont composées à 50% des charges payées par les communes membres.
- Enfin, concernant les recettes d'investissement, au-delà de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement, la plus grande partie des recettes réelles est le recours à l'emprunt, puis les subventions, le FCTVA et la récupération de la TVA.

d. Les communes, communes nouvelles, communautés de communes et communauté d'agglomération

Le SYDER est un syndicat mixte fermé puisqu'il regroupe des communes mais aussi des EPCI.
Il œuvre au quotidien pour le service public de distribution locale d'énergie. Étant autorité organisatrice de la distribution d'énergie, il est propriétaire des réseaux de distribution publique et maître d'ouvrage des travaux de type dissimulation et aménagement des réseaux électriques pour le compte des communes du Rhône. Elles ont l'obligation de transférer cette compétence au SYDER.

Le syndicat se diversifie, à la demande des communes, pour répondre aux nouveaux enjeux territoriaux. Il a ainsi développé d'autres compétences et propose d'exercer pour elles de manière optionnelle les autres compétences suivantes :

- Gaz
- Éclairage Public
- Chaufferies publiques au bois
- Panneaux photovoltaïques
- IRVE (Infrastructure de Recharges de Véhicules Électriques et hybride)

Chacun de ces secteurs spécifiques nécessitent des experts, qui sont répartis en interne par directions et services.

<u>Les communes nouvelles du Département du Rhône depuis 2013 :</u>

- **Saint Germain Nuelles**, le 1er janvier 2013, en lieu et place des communes de Nuelles et de Saint-Germain-sur-l'Arbresle
- **Thizy les Bourgs**, le 1er janvier 2013, en lieu et place des communes de Bourg-de-Thizy, Thizy, La Chapelle-de-Mardore, Mardore, Marnand
- **Vaugneray**, le 1er janvier 2015, en lieu et place des communes de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux
- **Cours**, le 1er janvier 2016, en lieu et place des communes de Cours-la-Ville, Thel et Pont-Trambouze
- **Porte des Pierres Dorées**, le 1er janvier 2017, en lieu et place des communes de Pouilly le Monial et Liergues
- **Val d'Oingt**, le 1er janvier 2017, en lieu et place des communes de Oingt, Saint Laurent d'Oingt et Le Bois d'Oingt
- **Chabanière**, le 1er janvier 2017, en lieu et place des communes de Saint Sorlin, Saint Didier sous Riverie et Saint Maurice sur Dargoire
- **Beauvallon**, le 1er janvier 2018, en lieu et place des communes de Chassagny, Saint Jean de Touslas et Saint Andéol le Château
- **Porte des Pierres Dorées,** le 1er janvier 2019, en lieu et place des communes de Porte des Pierres Dorées et Jarnioux
- **Deux-Grosnes,** le 1er janvier 2019, en lieu et place de Monsols, Avenas, Ouroux, Saint Christophe le Montagne, Saint Jacques des Arrêts, Saint Mamert, Trades
- **Belleville en Beaujolais,** le 1er janvier 2019, en lieu et place de Belleville et Saint Jean d'Ardières
- **Vindry sur Turdine,** le 1er janvier 2019, en lieu et place de Pontcharra sur Turdine, Saint Loup, Dareizé et Les Olmes

Ainsi au 31 décembre 2023, le territoire du Rhône compte précisément **200 communes**.

Les Communautés de communes (CC) et communautés d'agglomération (CA) du Département du Rhône sont :

- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)
- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu (Vienne Condrieu Agglo) – 12 communes sont sur le territoire du Département du Rhône, 18 sur celui de l'Isère
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)
- Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)
- Communauté de Communes de l'Est lyonnais (CCEL)
- Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)
- Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)
- Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)
- Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)
- Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

S'en suit, en annexe 1, la liste complète des communes et EPCI adhérents du SYDER au 31 décembre 2023, ainsi que la répartition des transmissions de compétences électricité, gaz, Éclairage Public (EP), réseau de chaleur, photovoltaïque et bornes IRVE.
Il est rappelé qu'une commune ne peut déléguer deux fois une même compétence à des entités différentes et que le transfert de compétence emporte l'exclusivité.

e. Le réseau électrique en détail

Le SYDER est historiquement l'organisme public chargé de l'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Rhône. Il exerce cette compétence auprès de deux EPCI et 200 communes du département, soit près de 400 000 habitants.
À ce titre, le SYDER assume toutes les obligations relatives à la propriété du réseau public de distribution électrique.
En tant que propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son territoire, le SYDER **négocie et supervise les contrats de concession** conclus avec ENEDIS et EDF. Il **assure le contrôle de la bonne application du cahier des charges de concession** et de la **qualité du service public**.

Le SYDER réalise des travaux **d'extension**, de **renforcement**, de **sécurisation** (suppression de fils nus) et de dissimulation des réseaux électriques. Il veille aussi à **l'entretien** des installations électriques et à l'aménagement esthétique des réseaux.
Dans le cadre de sa mission de conseil, d'accompagnement et de réponse aux collectivités concernant la nécessité, ou non, de réalisation d'une extension ou d'un renforcement lié à une autorisation d'urbanisme (AU), le SYDER et son service travaux/urbanisme réalisent le chiffrage des travaux nécessaires, à la commune. La commune peut ensuite accepter ou non l'AU, et ainsi de lancer ou non les travaux nécessaires.
Plusieurs typologies de travaux préservent la bonne qualité des réseaux électriques de la concession du SYDER (au 07/11/2023) :

- 32 certificats d'urbanisme
- 40 divisions parcellaire
- 22 permis d'aménager
- 55 permis de construire
- 22 demandes de raccordement hors AU

L'année 2023 a été une année d'investissement record, à date du 31/10/2023

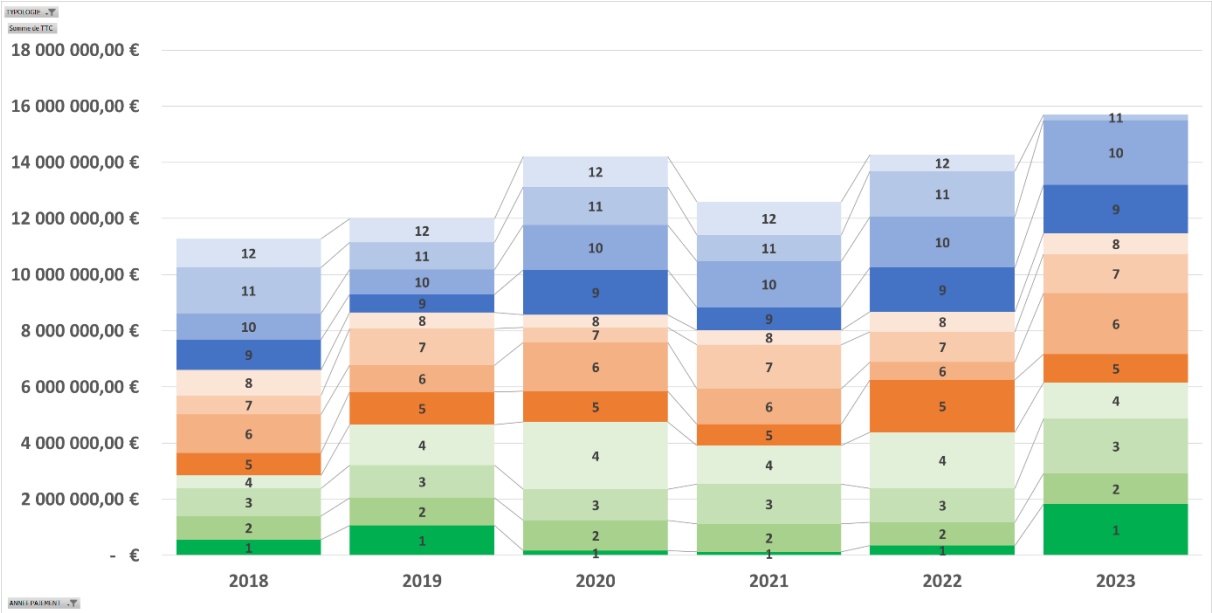

Investissement au service Travaux / Urbanisme au cours des 6 dernières années (2023 n'étant pas encore terminé)

Concernant les dossiers effectivement lancés :

- Electrification Rurale (extension, renforcement et sécurisation de réseaux).
- Travaux (projet neufs d'éclairage, aménagement de places, mise en valeur lumière).
- Dissimulations coordonnées des réseaux secs (électricité, Eclairage Public, télécommunication)

Depuis le 1er janvier 2023, 206 dossiers ouverts, 198 dossiers soldés. Il y a eu un gros travail sur le solde des opérations liées à l'électrification rurale :

- 1 dossier d'aménagement ouvert
- 37 dossiers de dissimulation ouverts
- 91 dossiers d'éclairage ouverts
- 29 dossiers d'extension ouverts
- 28 dossiers de renforcement ouverts
- 20 dossiers de sécurisation ouverts

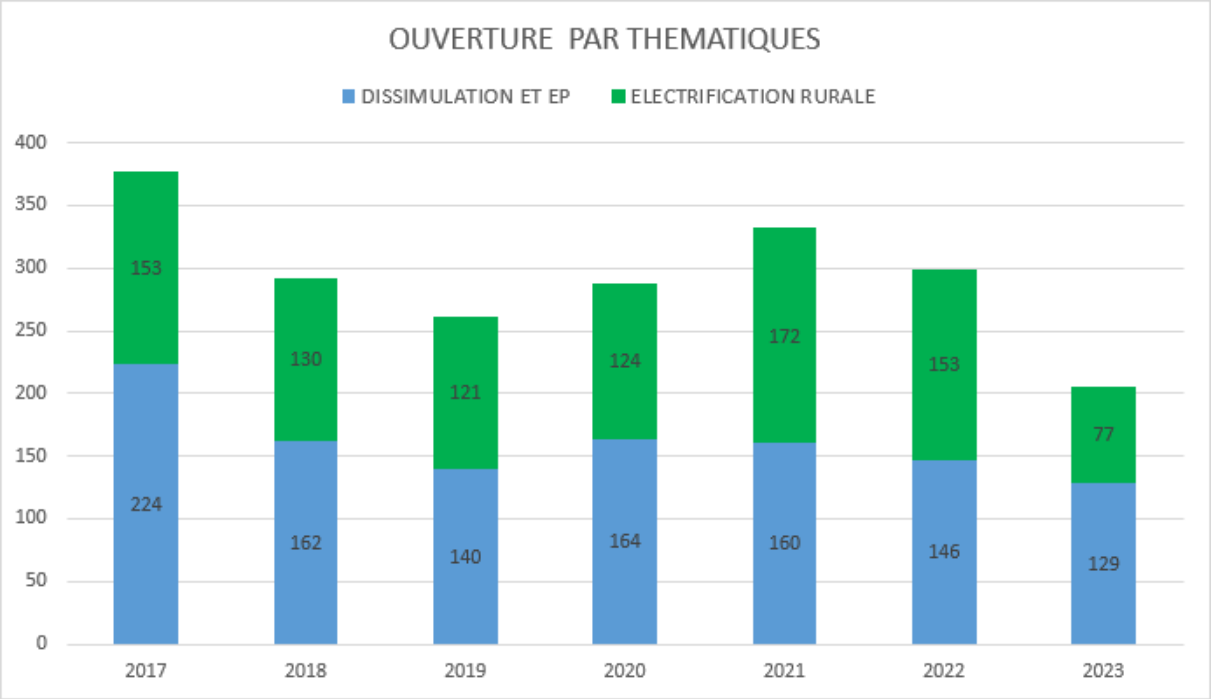

Nombre de dossiers ouverts par thématique au cours des 7 dernières années (2023 n'étant pas encore terminé)

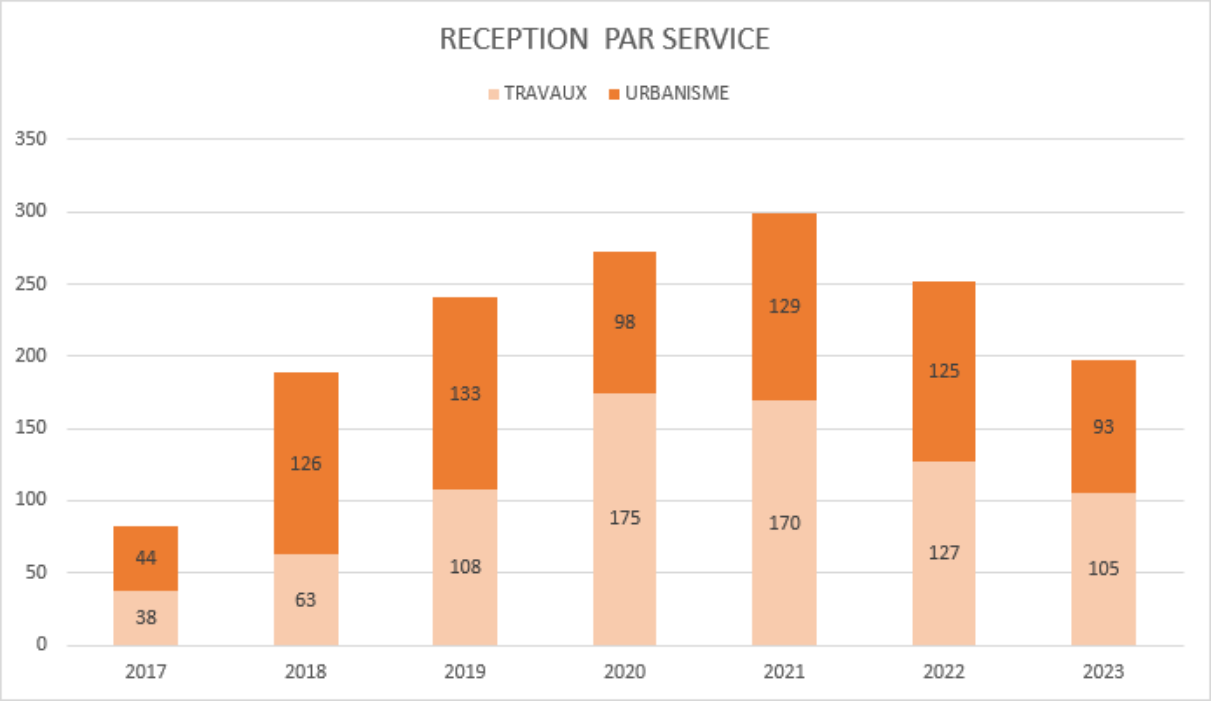

Nombre de dossiers réceptionnés aux Travaux et en Urbanisme au cours des 7 dernières années (2023 n'étant pas encore terminé)

Sur l'année 2023, il y a eu 591 bons de commande édités, pour un montant de 11 854 724 euros :

- Aménagement 3 bons de commande pour un montant de 238 270 €
- Dissimulation 3 bons de commande pour un montant de 5 683 649 €
- Eclairage 3 bons de commande pour un montant de 3 849 024 €
- Extension 3 bons de commande pour un montant de 647 459 €
- Intempérie 3 bons de commande pour un montant de 403 280 €
- Renforcement 3 bons de commande pour un montant de 771 678 €
- Sécurisation 3 bons de commande pour un montant de 261 362 €

Chaque année, le SYDER, territoire d'énergie du Rhône, contribue à l'aménagement du territoire. Il alimente en électricité les communes adhérentes et leurs habitants en veillant à l'amélioration du service public rendu.

RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES COMMUNES RURALES/URBAINES, ENTRE LE SYDER ET ENEDIS

Le cahier des charges de concession qui lie le SYDER et ENEDIS décrit précisément la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les deux parties, avec une distinction entre les communes rurales et urbaines. Il est à noter que les communes rurales sont les communes de moins de 2 000 habitants qui se situent dans une aire urbaine de moins de 5 000 habitants et plus.

- Toutes les **communes de plus de 5 000 habitants sont considérées comme urbaines**. Une dérogation existe entre ces deux seuils et fait l'objet d'une demande effectuée tous les 6 ans par le SYDER, auprès du Préfet, en collaboration avec ENEDIS. Pour 2020, l'arrêté préfectoral avait arrêté en 2014 la répartition des communes urbaines et rurales.
- Pour les **communes rurales**, le SYDER est maître d'ouvrage de la plupart des travaux électriques, sauf les renforcements HTA (Haute Tension Aérienne). Pour les **communes dites urbaines**, ENEDIS est maitre d'ouvrage sur la partie travaux électriques.

Pour toutes les communes et pour tous les projets, le SYDER, lorsqu'ENEDIS est maître d'ouvrage, apporte son aide et son expertise en matière de contrôle pour vérifier les devis du concessionnaire ou assister les adhérents dans toutes les relations avec ce dernier.

f. Le réseau gaz en détail

Le SYDER organise le service public de la distribution de gaz, par délégation de compétence optionnelle. Le SYDER compte 86 communes adhérentes.

Le SYDER a concédé à GRDF la gestion et l'exploitation du réseau de distribution de gaz par contrat de concession. Les agents du service de contrôle des concessions assurent le suivi technique, clientèle du service ainsi que la gestion comptable de l'ensemble du patrimoine.

LA CONCESSION GAZ

Le SYDER dispose d'une équipe d'experts techniques, comptables, financiers et juridiques pour défendre les intérêts des usagers. Il veille à l'intégration la transition énergétique dans le nouveau contrat qui doit nous lier pour plusieurs années.

Depuis 2015, les éléments communiqués par GRDF ne sont plus constitutifs d'un « compte d'exploitation » mais d'un « compte de régulation ». Cette présentation inclue la rémunération des fonds propres dans les charges liées aux investissements sur les biens concédés. Le concessionnaire affiche ainsi en charge les enveloppes financières que lui alloue la commission de régulation de l'énergie (CRE) pour réaliser des investissements sur la concession du SYDER.
Dès lors, le solde du compte de régulation ne reflète pas le résultat de la concession, du fait qu'il soit sous-estimé.

L'objectif du SYDER est de signer un nouveau contrat de concession qui ne dessert ni ses intérêts, ni celui de ses communes.

S'ENGAGER SUR LA VOIE DU GAZ VERT
Des pistes d'évolution pour le système français gazier sont à l'étude dans la perspective de parvenir à 100 % de gaz renouvelable à partir de 2050.
3 filières de production sont privilégiées :

- La méthanisation

Transformation de matière organique en méthane (biogaz) par un procédé de fermentation.
La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir de fermentation (ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires, certains déchets agricoles).
Dans le cadre de TEARA, le SYDER a participé au groupe de travail méthanisation qui s'est réuni le 28 avril 2020.

- La pyrogazéification

Production d'un gaz de synthèse à partir de bois chauffé.

- Le «power to gas »

Stockage d'électricité d'origine renouvelable sous forme de gaz par électrolyse de l'eau.

Ce développement massif de gaz renouvelable pourrait contribuer à renforcer l'indépendance énergétique de la France, le gaz consommé aujourd'hui étant importé dans sa quasi-totalité.
Le SYDER réfléchit également à ces sujets notamment sur celui de la méthanisation toujours dans l'optique de s'inscrire dans le programme de transition écologique soutenu par la France.

g. Les infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides

Avec **95 bornes installées** (au 31 décembre 2023, dont 71 bornes classiques DBT 22 kW AC, 9 bornes DBT AC-DC 50 kW, 1 bornes DBT AC-DC 100 kW, 6 bornes intermédiaires IES AC-DC 24 kW et 8 bornes SCHNEIDER AC 22 kW),depuis le lancement de ce service, les infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides (IRVE) connaissent un fort développement sur le territoire rhodanien. En effet, ce sont 52 communes et 2 communautés de communes qui ont transféré leur compétence pour une mobilité plus verte.

Depuis 2019, le SYDER propose d'assurer, pour le compte des communes et des communautés de communes et d'agglomération qui lui ont transféré la compétence, le développement, l'exploitation et la maintenance du parc de bornes actuelles et à venir.
IZIVIA et SERPOLLET accompagnent le SYDER à chaque projet pour garantir aux communes une réussite totale des projets confiés.

- IZIVIA est une filiale à 100% d'EDF. Elle est propriétaire et exploitant de l'un des réseaux de bornes de charge rapide présents sur les autoroutes françaises, pour les véhicules électriques.
- SERPOLLET possède un savoir-faire de 140 ans dans le domaine des travaux publics et développe ses compétences dans la création des réseaux d'énergie, aériens et souterrains avec l'électrification, l'éclairage public, la mise en lumière et les réseaux gaz.

On compte, au 31 décembre 2022, **180 points de charges ouverts au public sur le territoire rhodanien**.

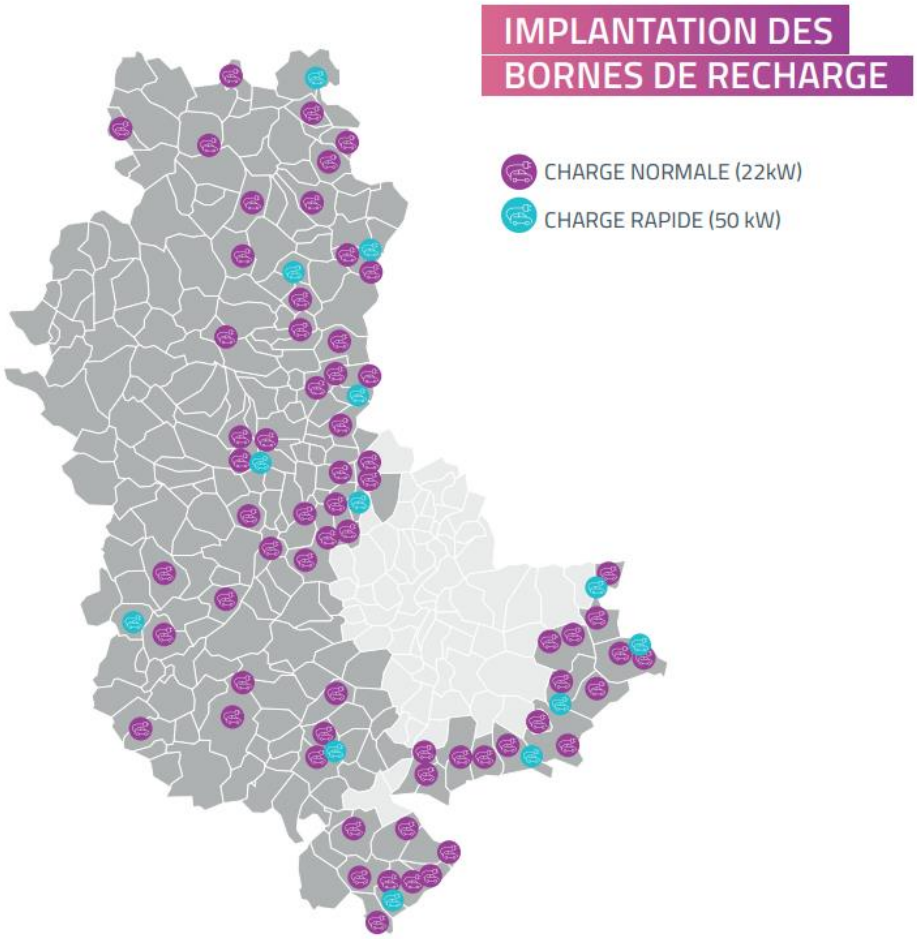

Depuis le 01 janvier 2023, il y a eu 23 555 charges effectuées pour 468 723 kWh d'énergie totale délivrée.

Le réseau a continué de se développer à un rythme soutenu avec des conditions financières qui soutiennent cet accroissement. En effet, le SYDER propose, aux communes souhaitant installer des bornes, un montage financier incluant un abattement identique à celui proposé pour les autres typologies de travaux soit 50 % en 2022.
Toutes les bornes installées sont disponibles 24h/24 et 7j/7 à tout utilisateur qu'il soit résident d'une commune du territoire du SYDER, abonné ou non à IZIVIA ou simplement de passage.
Pour les communes ne reversant pas la taxe communale sur l'électricité au SYDER, le taux d'aide est de 15% et non pas de 50%.

Le Comité Syndical du 27 novembre 2018 a fixé les tarifs applicables aux utilisateurs des bornes du réseau SYDER. À noter que les bornes de recharges sont accessibles gratuitement pour les véhicules des services techniques des communes adhérentes qui en font la demande (sous réserve de disposer d'un badge fourni par le SYDER). Seules les consommations d'électricité de la borne sont refacturées à la commune.

LES TARIFS PROPOSÉS (au 31 décembre 2023)

3 tarifs sont possibles afin de recharger un véhicule électrique sur les bornes :

- AVEC LE BADGE SYDER

Recharge sur borne de 22 kVA - 0,24€/kWh
Recharge sur borne de 43 à 50 kVA (rapide) - 0,34€/kWh
Renouvellement du forfait à l'échéance 10 €/an
Ce badge ne sera délivré qu'aux habitants des communes adhérentes au SYDER sur présentation de pièces justificatives. Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site www.izivia.fr et mentionner le code d'inscription IRVE69. Ce badge permet également de recharger son véhicule électrique sur les bornes IZIVIA de France mais avec un tarif préférentiel sur les bornes SYDER.

- AVEC LE BADGE IZIVIA

Recharge sur borne de 22 kVA - 0,34€/kWh
Recharge sur borne de 43 à 50 kVA - 0,44€/kWh
Ce badge est disponible via le site Internet d'IZIVIA.

- POUR LES NON ABONNÉS

Recharge sur borne de 22 kVA - 0,44€/kWh
Recharge sur borne de 43 à 50 kVA - 0,54€/kWh
Pour les personnes ne disposant d'aucun abonnement, il suffira simplement de flasher le QR Code sur la borne et de se laisser guider par l'application.

Convention d'interopérabilité avec GIREVE

Par délibération du Comité syndical n° CS_2021_055 du 22 juin 2021, les délégués ont autorisé le Président à signer une convention avec GIREVE pour rendre les bornes IRVE interopérables avec les opérateurs de mobilité. Cette interopérabilité des bornes du SYDER correspond à une obligation réglementaire à laquelle le SYDER devait se conformer. De plus, il s'agit d'une des conditions nécessaires pour l'obtention des primes ADVENIR.
Le SYDER a donné mandat à IZIVIA, son opérateur de mobilité en charge de l'exploitation du réseau de bornes IRVE syndical pour accomplir les formalités administratives avec la plateforme d'interopérabilité GIREVE.
Jusqu'à présent, seuls les utilisateurs de badges IZIVIA pouvaient se charger directement sur les bornes du SYDER.

Depuis le 3 septembre 2021, les opérateurs de mobilité qui le souhaitent peuvent signer gratuitement des accords d'itinérance avec le SYDER afin que leurs badges de paiement soient utilisables sur les bornes du SYDER.

Au 31 décembre 2023, les 24 opérateurs de mobilité (ci-dessous) toutes nationalités confondues ont signé des accords d'itinérance avec le SYDER :

ZE-WATT *(opérateur français)*	Freshmile Services (*opérateur français)*
Trafineo GmbH	Muvext-Lda
Bouygues Energie et Service	CEO
Has.to.be GmbH	WattzHub
The New Motion B.V	Robert Bosch GmbH – Business Unit Connected Mobility Solutions
Threeforce B.V	CHARGEMAP *(opérateur français)*
Kiwhi Pass Solutions	Charge4Europe GmbH
Digital Charging Solutions GmbH	Electromaps S.L.
TanQyou	Zeborne (*opérateur français)*
BE:MO	Maingau
EnBW mobility + AG & Co. KG	ULYS MOBILITIES SERVICES
Optimile	Route220 S.R.L.

Les bornes SYDER sont présentes sur le site data.gouv.fr, plateforme nationale qui recense l'ensemble des bornes en exploitation sur le territoire national. Elles sont également présentes sur la plateforme GIREVE qui permet d'assurer un lien entre les opérateurs.

Elles sont également visibles sur le site d'IZIVIA. Le site CHARGEMAP étant avant tout un site collaboratif, la majorité des bornes IRVE du SYDER sont déjà présentes sur le site CHARGEMAP. Cependant, les indications relatives aux bornes ont été renseignées par les utilisateurs. Il peut donc manquer certaines informations.

LE SCHÉMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Aujourd'hui, le SYDER intensifie et accélère le déploiement des bornes sur le territoire. C'est pourquoi en 2022, conformément aux prescriptions émises dans la loi d'Orientation des Mobilités, le SYDER a finalisé son Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SDIRVE).
Le SDIRVE constitue une feuille de route partagée avec l'ensemble des EPCI rhodaniens pour déterminer un maillage cohérent, adapté et pertinent des infrastructures de recharge sur son territoire.
Le syndicat se donne pour horizon d'installer 130 bornes sur le territoire d'ici 2025 réparties en fonction de 3 grandes orientations stratégiques :

- Le développement d'un réseau de bornes dans les centres bourgs denses avec un taux de stationnements privés faible où il est difficile de s'équiper en point de recharge à domicile.
- Le développement d'un réseau de bornes rapides pour les usagers en transit à proximité d'axes structurants (autoroute, zone commerciale, etc.).
- L'implantation d'infrastructures de recharge dans des zones touristiques.

DES STATIONS DE RECHARGE HAUTE PUISSANCE

L'ADEME a lancé au printemps 2022 un appel à projet visant à développer des stations de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables équipées de bornes de haute puissance (>150kW) auquel le SYDER a répondu en proposant le déploiement de 9 stations de recharge à l'échelle départementale. Les emplacements de chacune de ces stations ont été identifiés comme présentant un intérêt dans le SDIRVE réalisé par le SYDER au premier semestre 2022. Elles sont situées à proximité d'axes routiers majeurs.
Le SYDER est la seule entité publique à figurer parmi les 7 premiers lauréats de l'appel à projets et a obtenu une subvention de 1,7 million d'euros pour la mise en œuvre de ce projet

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE : UNE COMMUNE ENGAGÉE DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE
Avec près de 14 bornes installées sur son territoire en 2022, Villefranche sur-Saône est la plus pourvue en équipement de recharge pour véhicules électriques. D'ici 2025, la commune souhaite se doter de 10 bornes supplémentaires.

Photo d'une borne IRVE du SYDER

h. Le réseau de chaleur

Depuis 2009, le SYDER propose à ses communes adhérentes une compétence optionnelle : la production et la distribution publique de chaleur. A ce jour, 34 communes du territoire ont choisi de transférer cette compétence au SYDER.

Pour permettre le plein exercice de cette compétence, le SYDER s'est doté de la régie « SYDER Chaleur» à autonomie financière. Elle permet au Syndicat d'acquérir, d'aménager, et d'exploiter des installations de production de chaleur pour le compte des communes adhérentes. Cette régie SYDER Chaleur porte l'activité de construction et d'exploitation des chaufferies et réseaux publics de production et distribution de chaleur bois. En tant que tiers de confiance, le SYDER se charge d'étudier, d'accompagner le montage juridique, administratif et financier des projets. Pour les communes qui lui ont transféré cette compétence, il réalise et installe des chaufferies publiques de moyenne puissance, par exemple au bois déchiqueté ou granulés (selon les projets) et en assure aussi l'exploitation et la maintenance. En outre, le SYDER est entièrement responsable de l'exploitation de ses chaufferies et vend la chaleur aux abonnés sur une période de 20 ans.

A ce jour, dans le cadre de sa Régie chaleur, le SYDER exploite 13 chaufferies bois et 10 réseaux de chaleur.
Les chaufferies bois permettent aux communes de baisser considérablement leur facture énergétique car le bois est le moyen de chauffage le plus économique puisqu'il est environ deux fois moins cher que le gaz naturel et quasiment trois fois moins cher que le fioul.

L'expertise acquise par le SYDER en matière de construction et d'exploitation de chaufferies publiques au bois est désormais connue et reconnue.
A la vue des nombreux projets actuellement à l'étude ou à l'étape de réalisation plus ou moins avancée, les prochaines années s'annoncent denses.

LA RÉGIE CHALEUR EN CHIFFRES (données du 31/12/2023)

- 13 chaufferies bois énergie
- 72 sous-stations
- 3 630 kW de Puissance bois installée
- Combustibles bois : plaquettes forestières ou granulés
- 354 763 € HT de vente de chaleur (R1) ainsi que 484 514 € HT d'abonnement (R2) pour un totale de 5 594 MWh d'énergie livrée sur l'année 2023

Ville	Nombre sous stations	Puissance	Combustible
LONGES	3	200 kW	Plaquettes forestières
VAUX EN BEAUJOLAIX	1	120 kW	Granulés bois
PROPIERES	1	112 kW	Granulés bois
LARAJASSE	11	550 kW	Plaquettes forestières
DEUX GROSNES	3	300 kW	Plaquettes forestières
LONGESSAIGNE	5	165 kW	Plaquettes forestières
CHENAS	2	130 kW	Granulés bois
RONTALON	5	128 kW	Bois + fioul
RONNO	8	120 kW	Plaquettes forestières
ST MARTIN EN HAUT	15	1600 kW	Bois + gaz
ST LAURENT D AGNY	1	90 kW	Granulés bois
COLOMBIER SAUGNIEU	2	200 kW	Granulés bois
MONTROTTIER	15	1400 kW	Bois + propane

Ce type d'installation permet également de **réduire significativement les émissions de CO_2**.

Les chaufferies bois présentent des atouts considérables pour le territoire car elles permettent de :

- Valoriser la ressource en bois local
- Dynamiser le développement économique et le bassin d'emploi local
- Améliorer le bilan carbone
- Réduire la facture énergétique

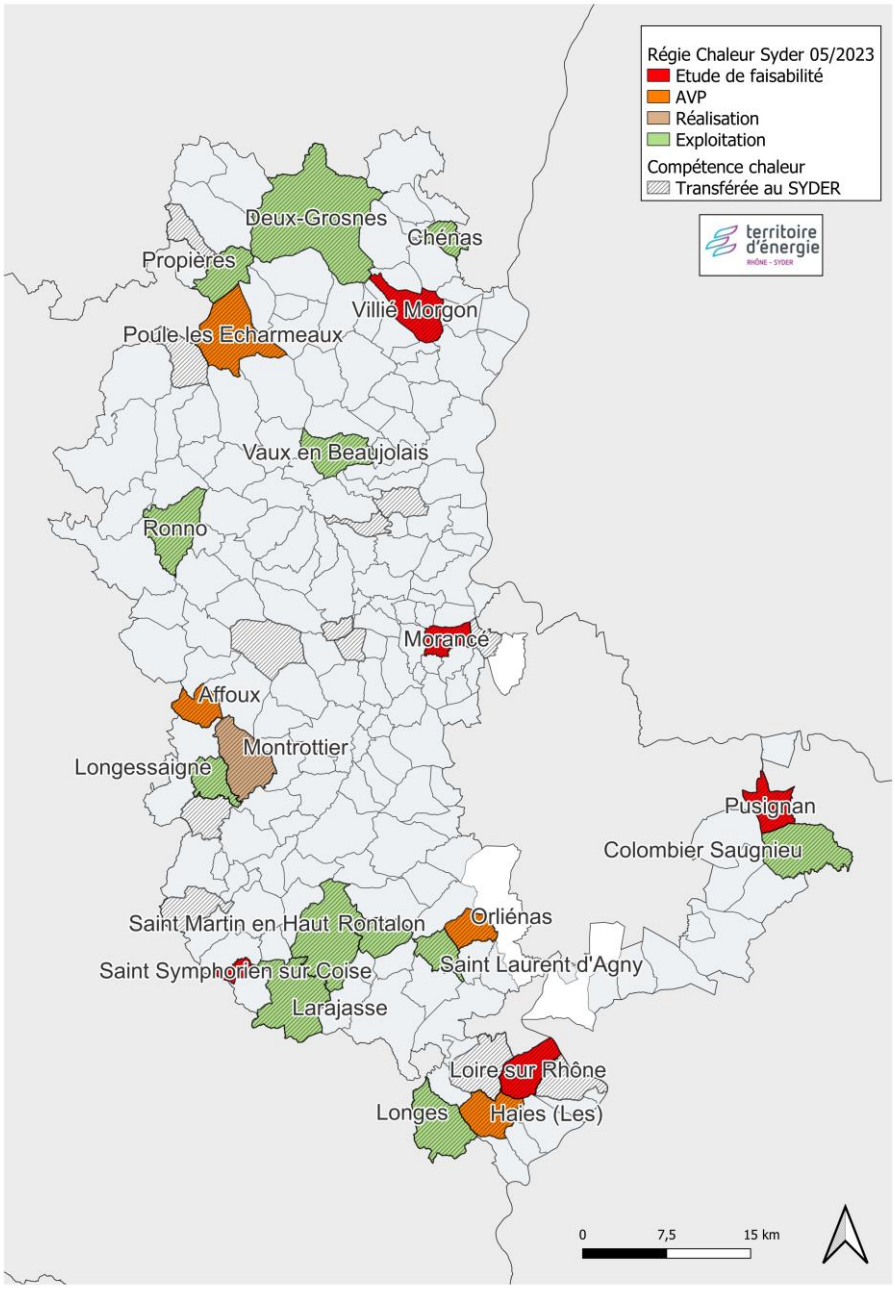

Carte représentant les communes ayant un réseau de chaleur, ou bien une faisabilité en cours ou ayant transmis la compétence au SYDER

La mise en place du réseau de chaleur de Montrottier :

L'année 2023 fut particulièrement dense pour le service Régie SYDER Chaleur qui au-delà de tous les projets à l'étude, supervise l'avancement des travaux de la future chaufferie de Montrottier. Un projet colossal de 1400 kW (2x 400 kW bois plaquettes, et 600 kW gaz propane) qui permettra de desservir environ 15 sous-stations pour alimenter habitations et plusieurs bâtiments communaux pour la saison de chauffe 2023-2024 à travers un réseau de plus de 1400 mètres. Cela représente une consommation annuelle d'environ 1850 MWh, soit l'équivalent de 185 logements.
3 autres sous-stations seront raccordées pour la saison de chauffe 2024-2025.

Photos de la création du réseau de chaleur de Montrottier en 2023.

i. Le photovoltaïque

Depuis le développement de cette activité en 2016, les demandes d'installations de panneaux photovoltaïques n'ont cessé de progresser.

Le SYDER développe, au bénéfice de ses communes, ce savoir-faire sur les bâtiments publics dans la démarche volontariste des territoires à énergies positives pour la croissance verte (TEPCV).

Un grand nombre de projets photovoltaïques portés, en concertation avec des partenaires privés et publics, pour développer des installations sur des bâtiments verront le jour dans l'année ou celles à venir. Afin d'accompagner ses communes adhérentes qui souhaitent réaliser des projets photovoltaïques et d'encourager le développement de l'énergie solaire sur le territoire, le SYDER peut intervenir autour du / de :

- Financement
- Maîtrise d'ouvrage
- Exploitation
- Maintenance

En 2023, 6 nouvelles installations ont été mises en service pour une puissance de 257 kWc. A ce jour, 53 installations photovoltaïques ont déjà été mises en service par le SYDER pour une puissance de 1,6 MWc. La production d'électricité en 2023 par l'ensemble de ces installations est estimée à 1,55 Giga Wh et correspond à la consommation de 309 foyers.

Il est à noter que les communes qui ont mis leurs toitures à disposition du SYDER pour la réalisation d'une installation photovoltaïque peuvent en devenir propriétaire au bout de 20 ans si elles le souhaitent.

L'INSTALLATION DE SAINT LAURENT D'AGNY
C'est l'un des projets les plus puissants que le SYDER ai mis en service avec 122,6 kWc installé soit 626 m² de panneaux, elle produira chaque année 129 MWh ce qui équivaut à la consommation électrique de 25 foyers français.

L'installation compte 5 onduleurs d'une puissance de 15 à 25 kVA, elle couvre 2 l'école et les garages attenants, les deux parties de l'installation sont reliées par une tranchée pour pouvoir se raccorder dans la rue à un seul et même point d'injection. Les panneaux et les onduleurs sont de fabrication européenne pour encourager la production de matériel photovoltaïque localement. L'installation a couté 145 000 €.

POURQUOI OPTER POUR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?
En optant pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans une commune, cela permettra :

- De produire de l'électricité localement donc de consommer de l'électricité locale,
- D'aider le territoire à atteindre ses objectifs (TEPOS, CTE, PCAET…),
- De limiter les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le réchauffement climatique,
- De procurer au territoire un réel avantage économique grâce à la compétitivité des énergies renouvelables face aux énergies traditionnelles,
- D'accompagner la transition énergétique,
- De créer de l'emploi non délocalisé,
- D'utiliser l'énergie gratuite du soleil.

Quelques informations complémentaires :

- Les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie de près de 35-40 ans.
- Les panneaux dits "cristallins" utilisés par le SYDER ne contiennent pas de matériaux toxiques pour l'environnement.
- Les panneaux photovoltaïques se recyclent en France.
- Les panneaux photovoltaïques consomment moins d'électricité que ce qu'ils n'en produisent sur leur durée de vie (2 à 3 ans de production pour couvrir les besoins nécessaires à construction).
- Les panneaux photovoltaïques ne contiennent pas de terres rares, groupe de métaux dont l'extraction et le raffinage rejettent de nombreux éléments toxiques pour l'environnement.

j. L'éclairage public

Compétence optionnelle proposée par le SYDER, l'éclairage public concerne aujourd'hui 195 communes adhérentes, 75 000 points lumineux et 4 500 armoires de commande dans le parc.
À ce titre, le SYDER exerce les devoirs et responsabilités liés à l'investissement, à l'exploitation et à la maintenance des équipements, ainsi que l'alimentation en énergie.

QUE COMPREND CETTE COMPÉTENCE PROPOSÉE PAR LE SYDER ?

Transférer cette compétence au SYDER permet aux communes de déléguer :

- Le remplacement systématique des sources lumineuses

Le marché de maintenance mis en place par le SYDER prévoit une revue complète des installations présentes sur les communes, et un remplacement systématique des sources tous les 4 ans

- Des interventions de maintenance

Les communes ont choisi dans la quasi-totalité d'opter pour un contrat de maintenant qui inclue une visite périodique trimestrielle, une détection préalable des pannes (faite de nuit), une intervention de réparation de défaut faite sous 7 jours. Les communes peuvent également réaliser sur demande des interventions complémentaires auprès du SYDER qui intervient selon le degré d'urgence.

Le marché de suivi de l'exploitation de l'éclairage public :

- *AVIS TECHNIQUES* :

Cette mission consiste en la validation technique de tous les projets de travaux de toutes natures.
On distingue deux grandes sortes de projets :

- Projet d'étude technique (Travaux d'investissement)
- Petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

- *AVIS SUR DOSSIERS D'INTERVENTION ULTÉRIEURE SUR L'OUVRAGE (DIUO)* :

Cette mission consiste en la validation technique de tous les DIUO.
On distingue deux grandes sortes de récolement :

- Récolements de travaux neufs (Travaux d'investissement)
- Récolements de petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

- *AUDITS DE TERRAIN* : (travaux d'investissement et prestation de maintenance)

Cette mission consiste en la supervision de toutes les activités liées à la maintenance des ouvrages du SYDER.

- *RÉPONSES AUX OPÉRATEURS INTERVENANT SUR LA VOIRIE* :

Cette mission consiste en la réponse à l'ensemble des pétitionnaires DT (Déclaration de projets de Travaux), DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), DT DICT conjointe et ATU (Avis de Travaux Urgents) aux abords de l'ensemble des ouvrages Éclairage Public du parc du SYDER.

- *ANALYSE SUR LOTISSEMENTS AVANT RÉTROCESSION* :

Cette mission consiste en la validation technique de toutes les futures rétrocessions d'ouvrages dans le giron d'exploitation du SYDER.

- *AUDIT DE MAINTENANCE* :

Cette mission consiste en la supervision de toutes les activités liées à la maintenance des ouvrages du SYDER.

III. Les enjeux et objectifs environnementaux et sociaux

a. Augmentation du coût de l'énergie

Depuis la fin de l'année 2021, les collectivités doivent faire face à une flambée des prix de l'énergie obligeant certaines d'entre elles à fermer des bâtiments publics trop énergivores, à augmenter leur fiscalité ou encore à couper certaines dépenses de leur budget. Pour les soulager, l'État a mis en place un certain nombre de mesures comme le « bouclier tarifaire » pour les communes qui peuvent disposer du Tarif Réglementé de vente (TRV) ou encore l'offre de marché *via* le dispositif de l'ARENH. Toutefois, ces mesures d'accompagnement n'ont pas vocation à durer dans le temps puisque le bouclier tarifaire prendra fin mi-2024. En outre, le conflit russo-ukrainien a aggravé cette accélération et amplification des prix de l'énergie. En effet, on estime que ces hausses vont atteindre entre 30% et 50% pour l'électricité et le gaz dans les mois à venir. A ce titre, la FNCCR et les syndicats d'énergie, en tant que porte-parole des AODE ont exprimé au Président de la République, dans un courrier en date du 8 février 2022, leurs inquiétudes quant à la hausse du prix des gaz et de l'électricité.

b. Réduction de la consommation énergétique

En raison du caractère limité des ressources, l'impact de la « consommation d'énergie » est lui-même pertinent. En effet, il est évident que l'impact l'environnement global est d'autant plus important que l'est la consommation d'énergie produite à partir de ressources limitées. De plus, une réduction de la consommation énergétique entraine une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les communes et communautés de communes, notamment du fait de la forte augmentation du coût de l'électricité.
En outre, l'utilisation de différentes formes d'énergie aura également un impact. Par exemple, la consommation de ressources fossiles augmentera l'impact de "l'effet de serre supplémentaire". De manière générale, chaque impact environnemental dépend de la ou des sources d'énergie utilisées, et donc aussi du mix énergétique.

c. Favoriser les énergies renouvelables

Parallèlement à cette crise énergétique, l'urgence environnementale nous impose un changement de paradigme nous obligeant à tendre impérativement vers de nouvelles pratiques énergétiques plus responsables et plus sobres.
La loi vise à favoriser le développement des énergies renouvelables, diversifier la production française et renforcer son indépendance énergétique. Elle valorise les ressources (solaire, éolien, hydraulique, océan, biomasse, biocarburants, récupération de chaleur, géothermie…) et développe des financements innovants dans les filières industrielles concernées en soutenant la modernisation des énergies renouvelables, en lançant de nouveaux appels d'offres et en mettant en place des financements innovants.
Aujourd'hui, 77% de l'énergie produite dans le monde est d'origine fossile. Or, les énergies fossiles sont les plus polluantes en termes d'émissions de CO_2 mais également les plus coûteuses car leurs stocks sont limités. Dès lors, il est indispensable de développer de nouvelles formes d'énergie à la fois plus vertueuses écologiquement, plus résilientes mais également plus économiques comme les énergies renouvelables (EnR).
C'est dans cette perspective que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit de porter la part des énergies renouvelables à plus de 33% de la consommation finale brute d'énergie en France d'ici 2030.

d. Réduction de l'émission de gaz à effet de serre

La Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont conclu un accord intérimaire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport au niveau observé en 1990. Cet objectif intermédiaire devrait permettre à l'UE d'atteindre le changement climatique et d'atteindre la neutralité d'ici 2050, ce qui est le principal défi du Pacte vert pour l'Europe présenté par la Commission européenne en décembre 2019. Ce seuil de 40 % est calculé en valeur nette, il inclut donc les forêts et les puits de carbone qui absorbent une partie de l'océan de gaz à effet de serre.

e. Accompagner la transition énergétique

Face à ces enjeux environnementaux et économiques, le SYDER, acteur public incontournable des enjeux énergétiques sur le territoire rhodanien, propose **un certain nombre de solutions concrètes** à ses communes adhérentes à la fois pour **faire face à ces dépenses inhabituelles** mais également en les invitant à se doter de **solutions énergétiques moins consommatrices et plus vertueuses écologiquement**.
Véritable tiers de confiance des communes adhérentes sur les questions énergétiques, le SYDER s'évertue à développer des **initiatives adaptées aux besoins et demandes** de chacune des collectivités partenaires qui leur permettra de :

- **Maitriser leurs budgets énergétiques**
- **Les accompagner dans la voie de la transition environnementale**.

La transition énergétique s'appuie sur six grands objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à l'objectif européen de baisse de 40 % de ces émissions en 2030 (par rapport à la référence 1990).
- diminuer de 30 % notre consommation d'énergies fossiles en 2030.
- ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2025 (actuellement 67% en 2021).
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.
- diviser par deux notre consommation finale d'énergie d'ici à 2050 par rapport à 2012.
- diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050.

Dans les territoires
La construction neuve de bâtiments publics en termes d'énergie et d'environnement, cherche à être la plus positive. Les bâtiments à énergie positive génèrent au moins autant d'énergie qu'ils consomment d'énergie renouvelable. Il est désormais possible pour les collectivités d'exiger des bâtiments neufs qu'ils répondent à des normes plus strictes que réglementaires, intégrant notamment les énergies renouvelables. Cette disposition est applicable dès à présent par les collectivités qui le souhaitent.

➔ En bref, la transition énergétique c'est :

- consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique)
- produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ;
- faire progresser la société avec des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ;
- créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

f. Déposer des Certificats d'économie d'énergie

Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) peut apporter une aide financière pour tout diagnostic conduisant à des travaux de rénovation. Le but des certificats d'économie d'énergie est d'encourager les fournisseurs d'énergie à promouvoir les économies d'énergie auprès de leurs clients. Ces fournisseurs sont obligés d'économiser de l'énergie, et ils peuvent utiliser plusieurs méthodes :

- économiser de l'argent sur leur propre équipement,
- encourager leurs clients par une sensibilisation ou une aide financière, et même
- acheter des certificats énergétiques pour les revendre sur le marché.

Toute personne physique ou morale (association, collectivité, entreprise, etc.) qui économise de l'énergie obtiendra un certain nombre de certificats basés sur les kilowattheures économisés et pourra les revendre à ces fournisseurs.
Les CEE sont comptabilisés en kWh CUMAC d'énergie finale économisée.
Dans la pratique cela revient à imaginer ce qui aurait été consommé si les actions n'avaient pas été entreprises.

Contexte
Chaque non obligé (qui n'est pas tenu de réaliser des économies d'énergie) peut réaliser un dépôt dérogatoire par an, c'est-à-dire déposer un volume inférieur à 50 GWh Cumac sur le registre national des certificats d'économies d'énergie.
Pour contourner cette limite, et pouvoir déposer des CEE tout au long de l'année, les syndicats du réseau TEARA s'organisent pour déposer à tour de rôle les CEE de chacun, que ce soit sur leur patrimoine propre, comme l'éclairage public, ou en regroupement pour leurs communes.
En octobre 2021, les syndicats membres du réseau TEARA ont proposé au SYDER d'intégrer le regroupement en 2022, afin de pouvoir réaliser un dépôt supplémentaire. Le SYDER a déposé en décembre 2023, pour le réseau TEARA.

IV.Les démarches au sein du SYDER en 2023

a. Energie

Sur l'aspect énergétique, le SYDER a renforcé ses compétences en 2023 avec le recrutement de plusieurs personnes aux postes suivants :

- Un Chargé de développement de projets chaleur et énergies renouvelables (Novembre 2022)
- Un Responsable du service travaux (Décembre 2022)
- Une stagiaire au sein du service communication
- Un Lead développeur
- Trois Chargés de travaux
- Une Assistante administrative et technique ENR
- Un Développeur / Informaticien
- Une Chargée de communication
- Un Stagiaire au sein du service Systèmes d'Informations
- Un Responsable administratif et financier
- Un Chargé d'Affaires
- Une Assistante administrative
- Une ETV au service Comptabilité et Finances
- Un Chargé d'études et d'animation en chaleur renouvelable
- Un Chargé de Performance énergétique
- Un alternant Chargé de performance énergétique
- Un alternant au service Comptabilité-Finances
- Un Chargé de projet photovoltaïque

L'objectif de ces recrutements vise à renforcer et développer les domaines d'activités et compétences du SYDER pour accompagner au mieux ses communes partenaires dans leurs choix énergétiques.

Et pour continuer sur cette lancée, le SYDER est en recherche active de :

- D'un/une Assistant technique
- D'un/une Chargé de mission recherche de financements et innovation
- D'un/une Responsable des systèmes d'information
- D'un/une Ingénieur études éclairage public
- D'un/une Responsable éclairage public
- D'un/une Chargé de projets photovoltaïques
- D'un/une Chef des projets photovoltaïques
- D'un/une Développeur informaticien

b. Collecte des déchets

Depuis l'été 2021, une collecte bimensuelle des déchets est effectuée par la société ELISE. Engagé dans une démarche pionnière et différente depuis 1997 le réseau ELISE participe activement à la Protection de l'Environnement tout en créant des emplois pérennes et locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap (sourdes et/ou malentendantes).
Le SYDER a mis en place un roulement pour que tous les agents participent au remplissage des bacs de tri :

- Bac gris : papier
- Bac jaune : bouteilles plastiques
- Bac vert : canettes en aluminium

L'objectif de cette récolte est de permettre, en plus de montrer l'exemple, une réduction d'émission de gaz à effet de serre puisque les déchets récoltés suivent un processus de recyclage et non d'incinération.
Ainsi, de janvier à décembre 2023, a pu être récupérée la quantité suivante de déchets recyclables :

Déchets collectés	Quantité (kg)
Bouteilles plastique	15,5
Canettes	2,5
Gobelets Cartons	1,5
Gobelets plastique	0
Papier	411,5
Total général	**461**

En comparaison avec l'année précédente, nous avons recyclé autant dans les quatre premières catégorie, sauf en papier où nous avons recyclé beaucoup moins car nous avions fait du tri dans les documents des archives en 2022 et que nous avons veillé à n'imprimer que les documents nécessaires.
Ce recyclage a permis de faire les économies suivantes :

- 10 354 litres d'eau soit l'équivalent de 109 douches.
- 2,49 MWh soit l'équivalent de 30 000 heures de fonctionnement d'un ordinateur.
- 197 kg de CO2 soit 83 trajets Lille-Bordeaux aller/retour en TGV.
- 7 arbres de sauvés.

Pour l'année prochaine, afin d'améliorer le recyclage de nos déchets, il est envisagé de mettre en place un recyclage de bouteilles en verre, ainsi que des emballages plastiques.

Le SYDER s'est aussi engagé à utiliser des de la vaisselle réutilisable : brocs à eau ou bouteille thermos à la place des bouteilles en plastique, mugs, tasses et verres lavables.

c. La part de l'informatique dans les économies

Les économies d'énergie se font également au niveau de la structure interne du SYDER en particulier via le service informatique, qui a un rôle important dans le bon fonctionnement des équipements énergivores.
C'est pourquoi cette année, nous mentionnons les actions réalisées par ce service à l'attention des agents en matière de sobriété numérique et d'amélioration de la fiabilité des équipements informatiques.

Cette année nous avons également pu donner les chiffres sur la quantité d'impression papier par les agents du SYDER. Cela permettra de faire une année « référence » et d'améliorer notre impact environnemental en limitant ces impressions.
Au cours des 12 derniers mois, sur les 64 agents qui ont été présents dans les locaux du SYDER, il y a eu 137 326 impressions papier, qui se répartissent de la manière suivante :

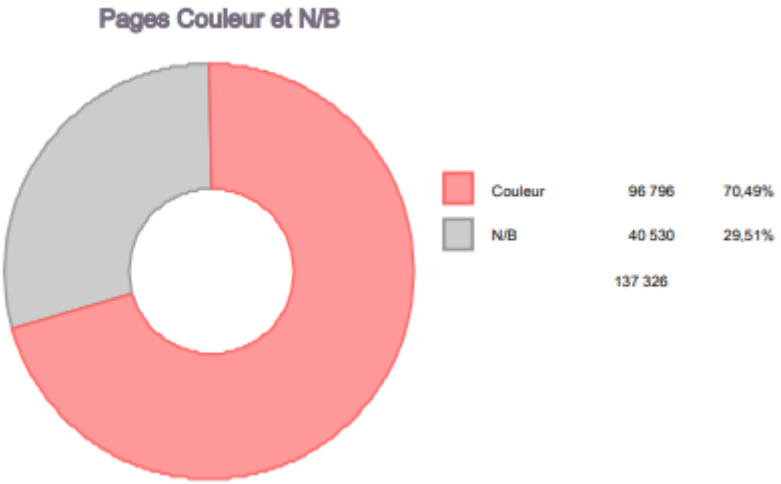

On constate que la part d'impression en couleur reste majoritaire (70,5%), cela est dû au paramétrage de l'imprimante par défaut qui favoriser les impressions en couleur.
En comparaison, en 2022, le ratio d'impression en couleur par rapport aux impressions en noir et blanc était de 71,5% pour 190 288 impressions. On constate une baisse importante de la quantité d'impression alors que le SYDER compte plus d'agent qu'avant.
Dans le cadre de la sobriété numérique, cet aspect-là sera modifié pour réduire les impressions et quand elles sont possibles, favoriser le noir et blanc.

A titre d'information, les 137 326 impressions papier ont nécessité 1 925 kg de bois et 35 745 L d'eau pour sortir de l'imprimante (sans compter le transport du papier), et ont généré 963 kg de CO_2, soit autant que 7 400 km d'une voiture (130g de CO_2/km). Cela correspond à une baisse de 28% par rapport à 2022. En comparaison, une page lue sur ordinateur génère 0,7g de CO_2 soit 14 fois moins qu'une page imprimée.

V.Les actions mises en place en 2023 dans les communes/EPCI

a. Promouvoir les énergies renouvelables auprès du jeune public

Le SYDER s'est attaché à développer un certain nombre de supports et outils à présenter à un tout jeune public, celui des deux classes qui se sont inscrites au concours **Ecoloustics** dont l'objectif est d'éduquer et d'éveiller les élèves de cycle 3 aux grands enjeux de la transition énergétique.
Deux écoles du territoire ont décidé de participer à l'édition 2022-2023 du concours Ecoloustics organisé par la FNCCR et porté sur le département du Rhône par le SYDER. Il s'agit de l'école élémentaire Marcel Pagnol située à Anse ainsi que de l'école publique de la Treille à Fleurie. Dans les deux cas, ce sont des classes de CM1-CM2 qui ont participé au dispositif. Elles ont réalisé une production de leurs choix ayant pour thème : « Les Énergies de Demain ».
Les deux écoles ont remis leur dossier en avril. A Fleurie, les 27 élèves ont créé un jeu de plateau interactif contenant des QR Codes et des vidéos en ligne. La classe de CM1-CM2 d'Anse a fabriqué un livre à destination des enfants qui expose les différents enjeux liés aux énergies et propose de nombreuses solutions pour repenser les énergies de demain.

b. Déposer les certificats d'économies d'énergie

Qu'est-ce qu'un certificat d'économie d'énergie ?
La mise en place des Certificats d'économie d'énergie a pour objectif de favoriser les économies d'énergie par le biais des vendeurs d'énergie (paradoxe…).
Les vendeurs d'électricité, de gaz naturel, de chaleur, de GPL, de fioul et de carburants appelés les « obligés », ont comme obligation fixée par l'Etat de réunir un certain volume de certificats d'économie d'énergie sur une période donnée (3 à 4 ans) pour justifier de leurs actions favorisant les économies en énergie. Ce système, peu connu, existe depuis une dizaine d'année.
Si le fournisseur d'énergie n'a pas obtenu assez de certificats, il peut en acheter à une autre personne morale qui a réalisé des économies d'énergie et ainsi valider des CEE. Il existe une bourse des CEE, avec un cours fluctuant suivant les objectifs fixés par l'Etat.

Les certificats sont calculés en kWh cumac (Cumulés Actualisés). Un dossier produira un certain nombre de kWh cumac suivant la quantité d'énergie économisée estimée sur la durée de vie de l'équipement (changement de chaudière, chauffe-eau solaire...) et actualisé.

Comment une collectivité peut-elle en bénéficier ?
Pour bénéficier de CEE, la demande doit se faire dans l'année qui suit la fin des travaux. Pour valoriser leurs travaux d'économie d'énergie avec le dispositif CEE, une collectivité a plusieurs moyens :

- Elle peut déposer individuellement au près du Pôle national des CEE (PNCEE) une ou plusieurs demandes de CEE sur les travaux d'économie d'énergie réalisés si elle peut justifier d'un minimum de 50 GWh cumac par dépôt. Si elle n'atteint pas ce volume, elle a droit à un dépôt dérogatoire annuel.
- Elle peut signer un partenariat avec un vendeur d'énergie qui apporte une aide financière directe par opération tout en s'attribuant les certificats générés par la collectivité. Pour se faire, le dossier doit être ouvert avant le commencement des travaux.
- Elle peut signer un contrat de partenariat avec un intermédiaire privé (avec des frais de gestion).

Le SYDER quant à lui, propose à chaque collectivité qui le souhaite une convention de valorisation. Le SYDER se charge des démarches administratives pour récupérer les CEE puis les vendre. L'équipe en charge de la gestion des CEE identifie les opérations éligibles.

Le SYDER réunit avec l'aide de la collectivité les pièces à déposer au Pôle national des CEE. Il récupère les CEE pour la collectivité puis il valorise à un moment où le cours est intéressant. Il verse le produit des CEE valorisés à la collectivité sans frais de gestion pour les communes adhérentes à la compétence éclairage public, ou 15% de frais de gestion pour les collectivités non adhérentes.

Le SYDER travaille en réseau avec les autres syndicats d'énergies de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les syndicats déposent à tour de rôle les dossiers CEE, ce qui permet d'effectuer un dépôt tous les trimestres. Les syndicats essayent de valoriser collectivement les CEE obtenus pour obtenir le meilleur prix.

Pour bénéficier du dispositif, les collectivités intéressées doivent délibérer pour signer la convention de valorisation.

Cette convention ne créé pas d'exclusivité. La collectivité peut à tout moment choisir un autre interlocuteur pour administrer son dossier.

Le SYDER met en place un protocole afin de réaliser cette démarche après chaque projet d'économie d'énergie. Pour ce faire, le SYDER peut s'appuyer sur un réseau national et le réseau TEARA. En décembre 2021 il a été effectué une première remontée de CEE.

Pour l'année 2023, le SYDER a déposé de son compte en CEE l'équivalent de 1,239 GWh cumac. Ces économies proviennent principalement des travaux neufs liés aux armoires comme la rénovation d'éclairage en LED, ou encore la pose d'horloge dans le but de faire de l'extinction nocturne.

c. Qualité des réseaux électriques

Au cours des dernières années, le service urbanisme a mis en place 4 typologies de travaux dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser la qualité des réseaux électriques des communes.

Extension des réseaux :
Les services d'ENEDIS nous transmettent des solutions techniques à la suite d'autorisations d'urbanisme ou demandes de raccordements.
Les solutions techniques délivrées et proposées par ENEDIS sont conformes au référentiel technique publié par le gestionnaire du réseau public de distribution (ORR : opération de raccordement de référence).
Néanmoins, le SYDER a décidé de construire uniquement des extensions du réseau basse tension en technique souterraine même si l'ORR proposé par ENEDIS est en technique aérienne.
C'est dans une logique de pérenniser ses réseaux électriques tant du côté esthétique(visuel) que du point de vue de sureté, longévité que le SYDER a opté pour cette solution.
→ 48 dossiers édités

Renforcement des réseaux :
Les services d'ENEDIS ont la même démarche qu'évoqué ci-dessus lors de la réception d'AU et de demande de raccordement.
Néanmoins, le SYDER a une vision plus globale du simple renforcement lié à l'AU.
Le SYDER se rapproche des collectivités pour renforcer ce réseau électrique mais en tenant compte des futures constructions dans un avenir proche et de ce fait le renforcement proposé par ENEDIS peut-être différent de l'offre initial(ORR).
Le SYDER construit ces réseaux électriques en privilégiant l'avenir…

→ 82 dossiers édités

Sécurisation des réseaux:

Le SYDER mène chaque année une campagne de sécurisation (suppression de fils nus au profit, dans la plupart du temps, de la torsade).

Cette campagne vise à supprimer ces fils nus anciens, disgracieux et dangereux afin d'améliorer les chutes de tension et les coupures de courant lors des tempêtes hivernales.

La qualité de la distribution électrique est grandement améliorée.

→ 34 dossiers édités

Protection contre les intempéries :

Pour faire suite aux intempéries de 2019 et au plan de relance gouvernemental en faveur de l'amélioration de la résilience des réseaux électriques et de la transition énergétique en zone rurale, le SYDER a été amené à recenser en lien avec les services d'ENEDIS un certain nombre d'opérations qui avaient subi des avaries et des accidents (poteaux et fil nus tombés au sol).

Dans la continuité, le SYDER a souhaité maintenir son choix d'enfouir ces opérations retenues, même contre l'avis d'ENEDIS.

→ 1 dossier édité

d. Trophées du SYDER

Le SYDER a remis en juin de cette année, à l'issue du Comité Syndical, ses traditionnels Trophées pour l'édition 2023. Un rendez-vous attendu dans la vie de notre syndicat qui met à l'honneur l'engagement des communes membres en termes de transition énergétique et d'aménagement du territoire. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière le travail des agents du syndicat et des entreprises partenaires qui accompagnent les collectivités dans la réalisation de leurs projets. 11 communes se sont distinguées parmi les 30 nominées dans 8 catégories.

- Trophée "Qualité de la distribution d'électricité - extension" : Saint-Clément-de-Vers
- Trophée "Qualité de la distribution d'électricité - sécurisation" : Courzieu
- Trophée "Qualité de la distribution d'électricité - renforcement" : Corcelles-en-Beaujolais
- Trophée "Éclairage raisonné" : Saint-Bonnet-de-Mure et Saint-Laurent-de-Mure
- Trophée "Mise en lumière du cadre de vie" : Genas
- Trophée "Mise en valeur du cadre de vie" : Gleizé
- Trophée "Énergie locale" : Saint-Laurent-de-Chamousset
- Trophée "Mobilité électrique" : Tupin-et-Semons
- Trophée "Commune engagée" : Pollionnay
- Trophée "Sobriété énergétique" : Chazay-d'Azergues représentant l'ensemble des communes participantes à la démarche d'extinction nocturne

e. Soutien au déploiement de station de recharge haute puissance pour véhicules électriques

Le projet du SYDER consiste en la création de 9 stations de recharge haute puissance pour véhicules électriques sur le périmètre du Département du Rhône.

Il a été fait le choix stratégique de positionner les aires à proximité des axes routiers et autoroutiers majeurs du Département que sont la RD 306, la RD 342, l'A6, l'A7, l'A432 et l'A89. Elles seront situées sur les communes suivantes : Corcelles-en-Beaujolais, Joux, Colombier-Saugnieu, Saint Laurent d'Agny, Villefranche-sur-Saône, Vindry-sur-Turdine et Ambérieux d'Azergues.

Chaque station est équipée de **2 bornes 300kW et 2 bornes 150 kW.** Elles seront ouvertes aux véhicules légers, utilitaires et si possible aux poids lourds, en fonction des sites. Ce projet concernerait

un total **de 36 bornes déployées** à l'échelle du territoire rhodanien soit **63% des besoins couverts à horizon 2025.**

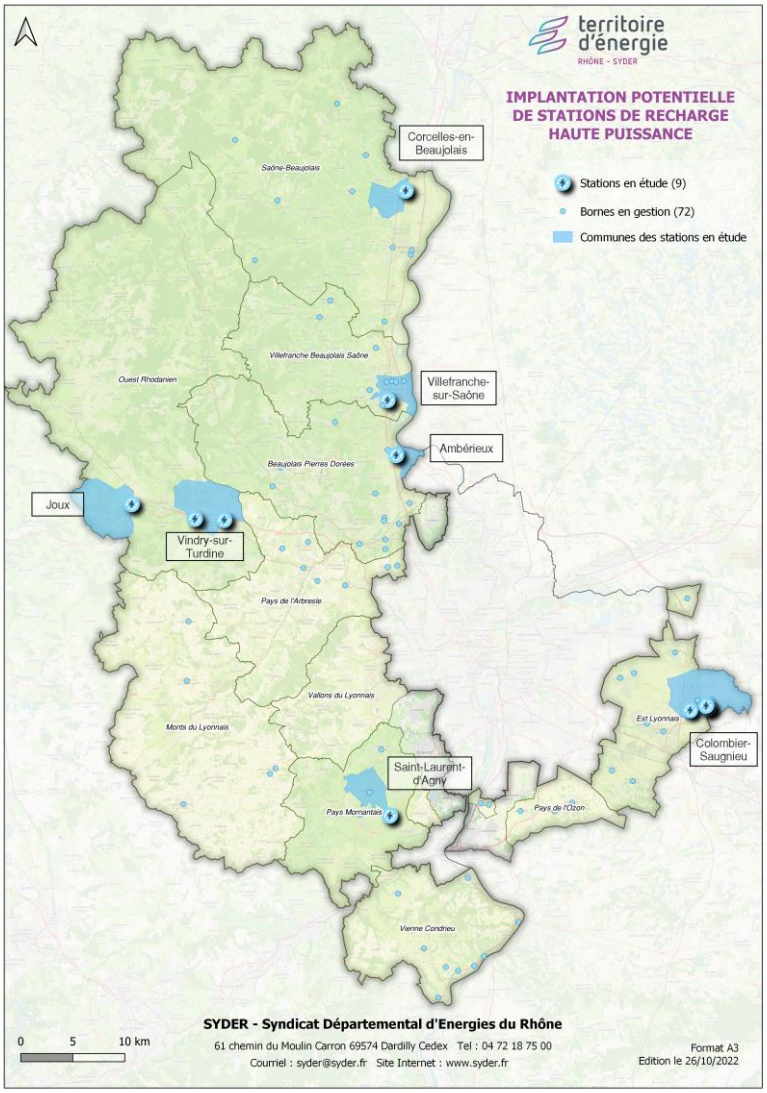

Le SYDER souhaite développer des projets exemplaires. C'est pourquoi il souhaite adjoindre à ces stations des installations de production d'énergie renouvelable. Il est prévu l'installation d'ombrières photovoltaïques sur chaque station (surface estimée d'une station : 800m² - surface estimée de l'ombrière : 500m², soit 62,5% de la surface couverte). La production prévisionnelle d'une ombrière est estimée à 111 MWh/an, soit près d'1 GWh par an pour l'ensemble des stations prévues au projet. La production sera réinjectée dans le réseau.
Des équipements annexes à la station seront aussi installés : sanitaires, mobilier urbain et distributeurs.

Le SYDER serait maître d'ouvrage du projet et porterait l'intégralité de l'investissement. Les projets seront mis en œuvre en concertation avec les communes d'implantation.

Le coût global du projet est estimé à 6 100 000 €, dont 3 850 000 € de dépenses éligibles. La subvention sollicitée s'élève à 1 525 000 €, correspondant à 40% des dépenses éligibles.

Les dépenses non éligibles correspondent aux coûts d'installation d'ombrières photovoltaïques et d'aménagements de la station. Le budget de ce postes de dépenses non éligibles est estimé à 250 000 € par station, soit un total de 2 250 000 €.

Le plus gros impact du projet sera environnemental, étant considéré qu'un véhicule électrique est dix fois moins émetteur de CO2 qu'un véhicule thermique (le diesel a été pris en référence dans l'annexe « impact environnemental »). Les émissions de particules fines seront également réduites. Cette réduction sera cependant moins conséquente que les émissions de CO_2 car la moitié des particules fines émises par le transport routier ne sont pas issues de l'échappement.
Dans le cadre de l'aménagement des stations, le SYDER veillera, à recourir à des matériaux biosourcés et limiter l'artificialisation des sols grâce au recours à un stabilisateur de sol de type Nidagravel.
Il peut donc être envisagé que les places de stationnement soient perméables et que les espaces de circulation soient réalisés en matériaux biosourcés.
De plus, les aménagements paysagers prévus pour chaque station seront également pensés pour limiter l'artificialisation des sols. Les espèces végétales utilisées seront indigènes et produites localement.
Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur chacune des stations déployées. La production d'électricité sera réinjectée dans le réseau. La surface prévisionnelle de ces installations est de 500 m². La production estimée de ces installations est de 111 MWh par an, soit près d'1GWh produit annuellement à l'échelle du réseau.
Le projet aura également un impact sociétal majeur. Le développement d'infrastructures de recharge haute puissance incitera davantage à la conversion à l'électromobilité des automobilistes. A l'heure actuelle, la durée de charge proposée par les équipements domestiques ou les bornes de recharge lentes sont identifiées comme un frein à l'acquisition d'un véhicule électrique. Les habitudes de recharge ou de plein diffèrent trop des habitudes issues de l'utilisation d'un véhicule thermique.
Enfin, le tarif proposé de recharge se voudra également impactant. Le SYDER, structure publique proposera un tarif attractif, par rapport aux offres de charge similaires, permettant au plus grand nombre d'utilisateurs d'accéder à la recharge rapide.

f. La démarche performancielle

Selon la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), l'éclairage public représente **le premier poste de la consommation d'électricité d'une commune**.
Aujourd'hui, la plupart des points lumineux sont mécaniquement commandés et produisent une même intensité lumineuse pendant toute la nuit. Pourtant, en fonction des espaces et du temps, chaque lieu n'a pas besoin du même niveau d'éclairement. Cette consommation particulièrement énergivore entraine de fait un gaspillage énergétique qui à l'heure de la crise environnementale et énergétique est déraisonnable et hors de propos.

Or aujourd'hui, grâce aux innovations technologiques dans le domaine des objets et réseaux connectés et aux nouvelles sources lumineuses, comme la technologie LED, des solutions peuvent être proposées aux communes pour varier et moduler l'intensité lumineuse d'une lampe selon différents paramètres. Il s'agit donc d'une **solution qui s'adapte aux besoins** en termes d'horaires d'allumage et d'intensité lumineuse voulus par la commune. Par conséquent, ce type de dispositif a vocation à engendrer de réelles économies de consommation d'énergie et donc de dépenses pour les collectivités. Si de prime abord l'éclairage intelligent peut entraîner un surcoût d'investissement non négligeable ne portant pas sur des équipements classiques, les gains économiques générés par une consommation maîtrisée de l'énergie l'emportent sur l'intérêt d'un tel projet. En effet, on estime que la mise en place d'un éclairage public intelligent permettrait aux collectivités de réaliser à terme des économies de l'ordre de **50 à 75%.**

C'est dans cette perspective que le SYDER propose aux communes lui ayant transféré la compétence éclairage public, de les accompagner vers un éclairage **plus responsable, performant, économique et adapté** aux besoins de leur territoire, à travers la **Démarche Performancielle** qui s'inscrit dans le cadre de son **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière**.

Qu'est-ce que la Démarche Performancielle ?

La démarche performancielle s'inscrit avant tout dans une logique de **maîtrise d'énergie**. En effet, basée sur la technologie LED, elle permet de réaliser **85% d'économie d'énergie** par rapport aux ampoules dites classiques. En outre, la rénovation d'un patrimoine parfois très vieillissant permet d'engager une **démarche de remise à niveau sécuritaire et qualitative**. En effet, les installations, rénovées dans leur globalité, évitent la mixité de technologies qui perturbe le fonctionnement global de l'installation. De plus, les progrès technologiques en matière de faisceaux lumineux permettent d'éclairer uniquement les zones utiles et de révéler plus fidèlement la voirie et ses abords. Enfin, ce type d'installations permet **d'intégrer de nouvelles technologies** telles que des dispositifs de contrôle à distance, de détection de présence et autres capteurs pour varier l'intensité lumineuse selon les flux de trafic ou les besoins identifiés par la commune.

A qui s'adresse la Démarche Performancielle ?

Aujourd'hui, la démarche s'adresse à l'ensemble des communes qui souhaitent rénover l'ensemble de leurs luminaires. La démarche performancielle ne se substitue pas aux projets de rénovations plus partiels et classiques. Avec cette initiative, les rénovations se concentrent sur les luminaires et armoires de l'ensemble de la commune. Le choix des luminaires de rénovation sera restreint afin de favoriser un déploiement massif ainsi que des coûts attractifs.
En tant qu'opérateur, le SYDER accompagne les communes de son périmètre qui souhaitent intégrer la démarche en leur apportant un soutien technique et financier. Le syndicat accompagne les intéressés à travers des conseils et expertises, des études, un portage financier, un étalement des charges ou encore des solutions d'achats groupés pour optimiser les coûts.
A ce jour (31 décembre 2023), sur les 195 communes qui ont transféré la compétence éclairage public au SYDER, 141 ont rejoint la démarche performancielle.

Année	Nombre de communes qui participent à la démarche
2022	7
2023	33
2024	46
2025	55
Total	**141**

Répartition annuelle des communes concernées par la démarche performancielle

La Démarche est lancée.

Le processus de mise en œuvre des rénovations est arrêté et les 3 marchés publics permettant sa mise en œuvre sont attribués depuis l'été.
A ce jour (31 décembre 2023) :

- 96 communes ont eu une présentation du schéma directeur d'aménagement lumière initial et des rénovations proposées ainsi que de l'enveloppe globale prévisionnelle.

- 87 communes ont eu un audit terrain par un bureau de contrôle et ont pu choisir les luminaires de rénovation
- 56 communes ont eu un audit terrain par l'installateur
- 39 communes ont eu la validation de leur proposition financière et ont pu recevoir leurs luminaires
- 7 communes ont vu leurs travaux terminés avec une vérification du bureau de contrôle

Les travaux ont débuté en 2022 et se poursuivront jusqu'en 2025.

Gleizé, territoire d'expérimentation

A Gleizé, commune engagée dans la Démarche Performancielle, le SYDER coordonne l'installation des nouveaux équipements d'éclairage public. 282 luminaires plus vertueux et plus économiques sur les 1473 prévus ont déjà été posés sur cette commune. Des équipements qui permettront à la collectivité de réduire sa consommation énergétique de 60%.

g. Econome de flux dédié au service des communes

Dans le cadre de l'AMI MIMOSA, détaillé plus loin dans le document, le SYDER a créé un poste entièrement dédié au conseil énergétique : **l'économe de flux**.
Ce dernier intervient dans la gestion de la consommation de l'énergie. Il informe et conseille les communes pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Il est également chargé de promouvoir les énergies renouvelables.

Interlocuteur privilégié des communes, ce conseiller de proximité accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques, la **construction de projets énergétiques** sobres et responsables. Il intervient aux différentes étapes d'une politique énergétique maitrisée.

Son périmètre d'intervention est orienté autour de **5 grandes missions** :

- État des lieux énergétiques du patrimoine des communes
- Suivi des consommations et optimisation des dépenses énergétiques
- Accompagnement à la construction de plans d'actions de maitrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- Instruction, suivi et vente des certificats d'économies d'énergie
- Accompagnement de projets spécifiques.

Depuis le début du groupement, et plus particulièrement depuis son arrivée en septembre 2021, l'économe de flux du SYDER a réalisé des actions d'efficacité énergétique, comme :

- Un travail de recensement des données du SYDER concernant l'éclairage public. En effet, les factures et les charges d'électricité nécessitaient d'être mises en commun entre la base de données du SYDER, en particulier avec la plateforme SYFACE (qui permet aux communes d'avoir accès aux factures, aux points de livraison... d'ENEDIS et EDF).

- L'amélioration et la fiabilisation des données de consommation énergétique dans le but d'en faire un suivi régulier ainsi que préconisations pour les communes
- L'analyse et la synthèse des consommations électriques de l'éclairage public, des bornes IRVE, des bâtiments publics quand la commune est adhérente au groupement d'achat d'électricité, ainsi que l'impact et le gain que peut engendrer l'extinction nocturne pour les communes.
- La réalisation de pré-études d'opportunité sur la rénovation énergétique des bâtiments et sur la mise en place de remplacement d'énergie fossiles par des énergies renouvelables.
- Le suivi d'un projet de modernisation et de fiabilisation de la télérelève des chaufferies et des réseaux de chaleurs du SYDER.
- L'aide et l'accompagnement aux communes sur la recherche de moyens de financement et de subventions.
- La participation au réseau économe de flux, et la présence aux évènements régionaux organisés dans le but de faire un retour sur le programme MIMOSA.
- La rédaction de rapports en relation avec les économies d'énergie et la sensibilisation, comme le rapport de développement durable 2021 et 2022, l'aide à la rédaction du plan de sobriété énergétique (présenté dans la suite de ce document).

Depuis mai 2022, l'économe de flux est également rattaché à la Régie SYDER chaleur dans le but d'apporter de l'aide aux développements et à l'amélioration des réseaux de chaleur. Il intervient dans le suivi énergétique des chaufferies des communes et participe à la mise en place de réseau de chaleur.

h. Rencontre nationales TEPOS

Le SYDER était partenaire des 13èmes rencontres nationales TEPOS (Territoires à Energie POSitive) organisées par le CLERC (Réseau pour la transition énergétique) sur le territoire des Monts du Lyonnais, qui se sont déroulées les 27, 28 et 29 septembre derniers. Ces rencontres rassemblent chaque année des élus et des techniciens de collectivités locales, des professionnels et des partenaires institutionnels dont les activités gravitent autour de la transition énergétique. Plus de 450 personnes, venues de toute la France, ont assisté à ces rencontres.
Durant ces trois jours, ils ont pris part à plusieurs temps forts notamment à la séance plénière d'ouverture. Aux côtés d'un représentant du SIEL 42 et un élu de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, le président du SYDER a partagé son témoignage à propos de la mutualisation de l'ingénierie pour la transition énergétique et a évoqué les grandes ambitions du SYDER à ce sujet.
Au cours de ces rencontres, les participants ont également assisté à des visites de sites exemplaires sur le territoire de la CCMDL. Ils ont, par exemple, découvert la chaufferie bois de Saint-Martin-en-Haut mise en service en 2021 par le SYDER au cours d'une visite menée par Michel Gouget, Vice-président et Gwénolé Le Bars, Chargé de développement de projets chaleur et énergies renouvelables. Un autre groupe de visiteurs a découvert la salle polyvalente de Saint-Laurent-de-Chamousset dont les installations photovoltaïques en toiture ont été installées par le SYDER.

VI.Péréquation et solidarité

Depuis plusieurs années, le SYDER renforce ses missions de solidarité et de péréquation sur le territoire du Rhône, au travers de ses engagements, notamment :

- Projet *Mutualisation Intelligente des Moyens pour un Scénario Ambitieux* (MIMOSA)

En vigueur depuis octobre 2019, le décret tertiaire vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables. Le programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de financement de coûts opérationnels permettant de répondre aux enjeux liés au décret tertiaire. ACTEE 2 est un programme lié au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie(CEE) porté par la FNCCR.

Le projet MIMOSA c'est avant tout un groupement engagé pour une mutualisation des économies d'énergie. En plus du SYDER et d'ALTE 69, 7 EPCI se sont engagés dans cette nouvelle étape de la rénovation énergétique :

A travers cette organisation, les compétences et les ressources respectives sont mutualisées pour répondre aux enjeux de transition énergétique, notamment par la création d'un réseau de 7 économes de flux.

A l'initiative du programme ACTEE 2, la FNCCR accompagne et finance les projets d'efficacité énergétique des bâtiments publics portés par le groupement. Son interlocuteur principal est donc le SYDER. A ce jour ce groupement représente 140 communes membres soit 286 000 habitants.

Des comités de pilotage (COPIL) rassemblant les différents décideurs des membres du groupement sont organisés tous les semestres. Ils sont l'occasion de faire le bilan des actions menées sur la période, de valider les afférentes mais également d'exposer les difficultés éventuelles et dresser le plan d'action subséquent. En 2021, il y a eu 3 réunions de COPIL.
Des comités techniques (COTECH) sont également organisés entre les 9 structures qui composent le groupement. Ils contribuent à la dynamique de mutualisation mise en œuvre et seront l'occasion de partager des retours d'expérience, des outils pour que l'ensemble des réalisations atteignent les objectifs visés. En 2021, il y en a eu 4.

Un comité d'engagement constitué du SYDER et d'ALTE 69 se charge d'analyser, de valider les demandes et de coordonner les projets avec les interlocuteurs concernés. Il y en a eu qu'un en 2021.

Dans le cadre du dispositif MIMOSA, le SYDER a obtenu une enveloppe globale de subventions possibles de **996 000 €.** Cette dernière est répartie de la manière suivante :

- 353 250 € dédiés au financement des études
- 265 000 € dédiés au financement du poste d'économe de flux
- 216 000 € dédiés au financement d'outils de suivi de consommation énergétique
- 161 948 € dédiés au financement de la maîtrise d'œuvre.

A ce jour (au 31 décembre 2023), environ 53% de cette enveloppe totale a été consommé, mais de nombreuses autres factures acquittées n'ont pas encore bénéficié du remboursement qui aura lieu fin 2023. De plus, le programme AMI MIMOSA s'est vu prolonger, dans un premier temps au 31 décembre 2023 puis ensuite au 31 décembre 2024, permettant ainsi aux acteurs de consommer entièrement leur enveloppe.

- Projet *Fonds Chêne (ACTEE)*

Le programme ACTEE – Fonds Chêne est une continuité du programme MIMOSA. L'objectif reste Accompagner les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

→ l'efficacité énergétique des bâtiments publics (maitrise des usages et rénovation du bâti)

→ la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Pour cela, les membres du programme Fonds Chêne peuvent bénéficier d'aides financières, ainsi qu'une mise à disposition d'un centre de ressources.
A ce jour, le SYDER a candidaté en décembre 2023 avec les mêmes membres que pour l'AMI MIMOSA à l'exception de la CAVBS.

- Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)

Afin d'encourager ses communes adhérentes à convertir leurs installations de chauffage vers des énergies renouvelables et locales et ainsi alléger leur facture énergétique, le SYDER a candidaté au **Contrat Chaleur Renouvelable** (CCR), initié par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Le 29 avril 2022, le SYDER – en tant qu'opérateur territorial – a déposé sa candidature pour le compte de 4 communautés de communes du Département du Rhône (Saône-Beaujolais, Beaujolais Pierres Dorées, Pays de l'Arbresle et Pays Mornantais) qui ont souhaité intégrer ce dispositif ainsi que le SDMIS du Rhône et l'OPAC. A moyen terme, l'objectif est de **couvrir l'ensemble du territoire du Département du Rhône**, hors COR et CCDML. En effet, la COR, ayant porté précédemment un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables (COT EnR), et la CCMDL ont déposé une candidature commune au CCR en décembre 2021 dans la mesure où certains de leurs projets étaient particulièrement bien avancés.

Le CCR, initié par l'État, est un outil pertinent à l'échelle des territoires pour permettre à des opérateurs d'encourager et d'accompagner, financièrement et techniquement, ses collectivités partenaires à convertir leurs installations de chauffage. L'opérateur territorial, ici le SYDER, apportera donc des **aides financières** (sous forme de subventions) à des bénéficiaires finaux du dispositif (maîtres d'ouvrages porteurs de projets), investissant dans une installation de production de chaleur renouvelable.
Ces aides peuvent financer les **études de faisabilité** (aide à la décision) ainsi que la **conception et les travaux** (aide à la réalisation). Toutes tailles de projets peuvent être accompagnées.

Le Président du SYDER et le directeur régional de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Franck Dumaitre ont co-signé le Contrat Chaleur Renouvelable qui permettra de financer les projets de chaleur renouvelable sur le territoire. L'ADEME a ainsi délégué à notre syndicat une enveloppe de 9,4 millions d'euros, sur trois ans, afin d'encourager le développement de systèmes de chauffage alimentés par la chaleur renouvelable. A ce jour, 57 projets d'installations de chaleur renouvelable et 20 projets de réseaux de chaleur ont été identifiés dans le Rhône.

- Solaire du Rhône et partenariat Université Lyon 1

Depuis sa création, le SYDER est dans une logique de coopération en œuvrant aux côtés des communes pour les accompagner dans le déploiement de leurs énergies et dans l'aménagement de leur territoire. La coopération, inhérente à notre activité, permet de mener une action commune : co-construire ensemble notre avenir énergétique. Aujourd'hui, l'urgence environnementale et la crise énergétique auxquelles nous devons faire face mène à l'accélération nécessaire de la transition énergétique. Face à ce double impératif, il est devenu essentiel pour le SYDER d'approfondir ses modes de coopérations en nouant des liens avec de nouveaux acteurs du territoire.
C'est dans cette perspective que nous avons créé le groupement inédit « Solaire du Rhône » associant nos ressources à celles de partenaires privés (SERFIM, Solarhona et Terre et Lac) pour multiplier les installations photovoltaïques sur le territoire du Rhône afin d'atteindre d'ici 2050 1GWc d'énergie solaire.
De la même manière, notre partenariat avec l'Université Claude Bernard Lyon 1, dans le cadre de la chaire universitaire, s'inscrit dans cette dynamique de coopération où chacun apporte son expertise et son savoir-faire pour agir collectivement au service d'un même objectif : développer et structurer la filière énergétique pour assurer les énergies de demain. Initier, développer et pérenniser la coopération n'est pas toujours chose aisée. Une coopération se conçoit à l'aune d'une démarche gagnant/gagnant, où l'échange et la reconnaissance réciproque priment sur les intérêts individuels. C'est grâce à cette ouverture vers des partenariats vertueux que nous pourrons agir pour le bien commun et co-construire ainsi des solutions énergétiques adaptées aux besoins de nos territoires et de nos collectivités.

- Plan de sobriété énergétique

La crise énergétique, inédite, violente et sans précédent que nous traversons, fragilise et déstabilise l'équilibre de nos communes petites et grandes. Cette crise les contraint à envisager une hausse de la fiscalité, à couper certaines dépenses de leur budget, à fermer des bâtiments publics trop énergivores, et demain peut-être même des services publics essentiels.

Si le SYDER mène déjà un certain nombre de projets et d'actions en faveur de la maîtrise et de l'efficacité énergétique à travers le développement des énergies renouvelables, la démarche performancielle ou encore le groupement d'achat d'électricité, il apparaît que, face à l'urgence actuelle, nous devons impérativement changer de paradigme et reconsidérer nos modes de consommations énergétiques.

Dès lors, le SYDER s'engage à accompagner dès à présent toutes communes et collectivités volontaires de son territoire à travers des mesures concrètes et d'urgence à impact immédiat pour limiter leurs dépenses et consommations énergétiques.

La gestion à court terme de cette crise énergétique devra s'articuler avec la mise en œuvre de solutions à moyen terme, permettant de s'engager dans une démarche de sobriété pérenne et répondant à des

objectifs nationaux (investissement plus lourds dans les infrastructures, formations, atteinte des objectifs fixés par le Décret Tertiaire, décret BACS, …).

Cependant, l'efficacité de cette démarche dépendra des conditions de sa mise en œuvre : mobilisation, sensibilisation, communication et formation seront primordiales.

- ➔ Un plan de sobriété énergétique, diffusé auprès des communes, est présent en annexe 2 à ce document.

Conclusion

Cette troisième édition du rapport de développement durable et les sujets traités font écho au contexte national concernant la crise énergétique que nous subissons, et l'importance de la transition énergétique d'une part en raison de la forte hausse du prix de l'énergie depuis peu, mais également sur l'impact environnemental qu'impliquent nos consommations.
La sensibilisation se doit d'être autant à l'échelle du particulier et de nos actions de tous les jours, qu'aux industries et qu'aux collectivités publics.

C'est pourquoi le SYDER œuvre en faveur des communes et des communautés de communes afin de les aider, en apportant une aide technique, des solutions de financement et un accompagnement, à se préparer aux répercussions qu'aura cette crise énergétique.

De nombreuses actions ont été mises en place ou lancées en 2023, dans le but d'anticiper les complications de cette crise, avec la continuité de la mise en place de la Démarche Performancielle (DP) ainsi que de l'extinction nocturne, qui a déjà permis aux communes de réduire d'au moins 50% leur consommation électrique pour leur éclairage public.

Le SYDER propose à ses communes de nombreuses propositions permettant non seulement de réduire leurs factures énergétiques, mais en plus de se tourner vers une démarche plus verte.

Les services d'énergie renouvelable continuent d'accroître leur parc de réseau de chaleur, de panneaux photovoltaïques, permettant aux communes de bénéficier d'une énergie verte et locale ainsi que de les rendre moins dépendantes des énergies fossiles, parfois importées de l'étranger comme le gaz.

De plus, les services d'urbanisme, de travaux neufs du SYDER veillent à une constante amélioration de l'acheminement de l'énergie auprès des communes, en fiabilisant les installations existantes et en remplaçant les anciennes par des nouvelles plus performantes et plus respectueuses de l'environnement.

Enfin, le SYDER, dans son intégralité, veille au quotidien à la sécurisation des données de communes, à leur amélioration continue, aux possibilités d'intégrer à des projets bénéfiques pour les communes du territoire du Rhône. Il essaie à son échelle d'accélérer la transition énergétique et la sobriété énergétique du territoire rhodanien.

ANNEXE 1 : Liste des adhérents du SYDER et compétences déléguées au SYDER au 31/12/2023

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIQUE GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
AFFOUX	X		X	X					
AIGUEPERSE	X	X	X						
ALIX	X		X		X				
AMBERIEUX D'AZERGUES	X	X	X		X				
AMPLEPUIS	X	X	X						
AMPUIS	X		X		X				
ANCY	X		X						
ANSE	X		X		X				
ARNAS	X		X		X				
AVEIZE	X	X	X		X				
AZOLETTE	X		X						
BAGNOLS	X		X		X				
BEAUJEU	X		X						
BEAUVALLON	X	X	X						
Chassagny		X							
Saint-Andéol-le-Château									
Saint-Jean-de-Touslas		X							

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	X	X	X						
Belleville		X	X						
Saint-Jean-d'Ardières									
BELMONT	X		X						
BESSENAY	X	X	X		X				
BIBOST	X		X						
BLACE	X		X						
BRINDAS	X	X	X						
BRULLIOLES	X		X						
BRUSSIEU	X		X						
BULLY	X		X		X				
CENVES	X		X						
CERCIE	X		X						
CHABANIÈRE	X	X	X						
Saint-Didier-sous-Riverie		X							
Saint-Maurice-sur-Dargoire		X							
Saint-Sorlin									
CHAMBOST ALLIERES	X		X						
CHAMBOST LONGESSAIGNE	X		X						
CHAMELET	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	**Optionnelles**							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
CHAPONNAY	X	X	X		X				
CHARENTAY	X		X						
CHARNAY	X		X						
CHATILLON D'AZERGUES	X		X						
CHAUSSAN	X		X						
CHAZAY D'AZERGUES	X	X	X		X				
CHENAS	X		X	X					
CHENELETTE	X		X						
CHESSY LES MINES	X	X	X						
CHEVINAY	X		X						
CHIROUBLES	X		X						
CIVRIEUX D'AZERGUES	X	X	X		X				
CLAVEISOLLES	X		X						
COGNY	X	X	X	X					
COISE	X		X						
COLOMBIER SAUGNIEU	X		X	X					
CONDRIEU	X		X		X				
CORCELLES EN BEAUJOLAIS	X	X	X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	**Optionnelles**							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
COURS	X		X						
Cours-la-ville									
Pont-Trambouze									
Thel									
COURZIEU	X		X						
CUBLIZE	X		X						
DENICE	X	X	X	X					
DEUX-GROSNES	X	X	X	X					
Avenas									
Monsols		X		X					
Ouroux									
Saint-Christophe									
Saint-Jacques-des-Arrêts									
Saint-Marmert									
Trades									
DIEME	X		X						
DOMMARTIN	X	X	X		X				
DRACE	X	X	X						
DUERNE	X		X						
ECHALAS	X	X	X	X	X				

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
EMERINGES EN BEAUJOLAIS			X						
EVEUX	X	X	X		X				
FLEURIE	X		X						
FLEURIEUX SUR L'ARBESLE	X	X	X		X				
FRONTENAS	X		X						
GENAS	X	X	X						
GLEIZE	X		X		X				
GRANDRIS	X		X						
GREZIEU LA VARENNE	X	X							
GREZIEU LE MARCHE	X	X	X						
HAUTE RIVOIRE	X		X						
JONS	X		X						
JOUX	X	X	X						
JULIENAS	X		X						
JULLIE	X		X	X					
LA CHAPELLE SUR COISE	X		X						
LACENAS	X	X	X		X				
LACHASSAGNE	X	X	X						
LAMURE SUR AZERGUES	X		X						
LANCIE	X	X	X						
LANTIGNIE	X	X	X						
LARAJASSE	X		X	X					

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
L'ARBRESLE	X	X	X		X				
LE BREUIL	X	X	X	X					
LE PERREON	X		X						
LEGNY	X	X	X	X	X				
LENTILLY	X	X	X		X				
LES ARDILLATS	X		X						
LES CHERES	X	X	X	X	X				
LES HAIES	X		X	X	X				
LES HALLES	X		X						
LES SAUVAGES	X	X	X						
LETRA	X		X						
LIMAS	X		X		X				
LOIRE SUR RHONE	X		X	X	X				
LONGES	X	X	X	X					
LONGESSAIGNE	X		X	X	X				
LOZANNE	X	X	X		X				
LUCENAY	X	X	X		X				
MARCHAMPT	X	X	X						
MARCILLY D'AZERGUES	X	X	X		X				
MARCY SUR ANSE	X	X	X						
MARENNES	X		X		X				
MEAUX LA MONTAGNE	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	Optionnelles							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
MESSIMY	X	X	X						
MEYS	X		X	X					
MOIRE	X	X	X						
MONTAGNY	X	X	X						
MONTMELAS ST SORLIN	X		X						
MONTROMANT	X		X						
MONTROTTIER	X		X	X	X				
MORANCE	X	X	X	X	X				
MORNANT	X		X		X				
ODENAS	X		X						
ORLIENAS	X	X	X	X					
POLLIONNAY	X		X						
POMEYS	X		X						
POMMIERS	X	X	X		X				
PORTE DES PIERRES DORÉES	X	X	X		X				
Liergues									
Pouilly-le-Monial									
Jarnioux									
Porte des Pierres Dorées									

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	**Optionnelles**							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
POULE LES ECHARMEAUX	X	X	X	X					
PROPIERES	X	X	X	X					
PUSIGNAN	X	X	X	X					
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	X								
RANCHAL	X	X	X	X					
REGNIE DURETTE	X		X						
RIVERIE	X	X	X						
RIVOLET	X		X						
RONNO	X		X	X					
RONTALON	X		X	X					
SAIN BEL	X		X						
SALLES ARBUISSONNAS	X		X		X				
SARCEY	X	X	X						
SAVIGNY	X		X						
SEREZIN DU RHÔNE	X		X		X				
SIMANDRES	X		X		X				
SOUCIEU EN JARREST	X	X	X		X				
SOURCIEUX LES MINES	X	X	X						
SOUZY	X	X	X		X				
ST ANDRE LA COTE	X		X						
ST APPOLINAIRE	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	**Optionnelles**							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
ST BONNET DE MURE	X	X	X						
ST BONNET DES BRUYERES	X		X						
ST BONNET LE TRONCY	X		X						
ST CLEMENT DE VERS	X		X						
ST CLEMENT LES PLACES	X		X	X	X				
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	X		X						
ST CYR LE CHATOUX	X		X		X				
ST CYR SUR LE RHONE	X		X						
ST DIDIER SUR BEAUJEU	X	X	X						
ST ETIENNE DES OULLIERES	X		X						
ST ETIENNE LA VARENNE	X		X						
ST FORGEUX	X	X	X						
ST GENIS L'ARGENTIERE	X	X	X						
ST GEORGES DE RENEINS	X		X						
ST GERMAIN NUELLES	X	X	X		X				
ST IGNY DE VERS	X		X						
ST JEAN DES VIGNES	X	X	X		X				
ST JEAN LA BUSSIERE	X		X						
ST JULIEN EN BEAUJOLAIS	X		X						
ST JULIEN SUR BIBOST	X		X						
ST JUST D'AVRAY	X		X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	**Optionnelles**							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
ST LAGER	X		X						
ST LAURENT D'AGNY	X	X	X	X	X				
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	X	X	X		X				
ST LAURENT DE MURE	X	X	X						
ST MARCEL L'ECLAIRE	X	X	X						
ST MARTIN EN HAUT	X	X	X	X	X				
ST NIZIER D'AZERGUES	X		X						
ST PIERRE DE CHANDIEU	X	X	X						
ST PIERRE LA PALUD	X	X	X						
ST ROMAIN DE POPEY	X	X	X						
ST ROMAIN EN GAL	X	X	X	X	X				
ST ROMAIN EN GIER	X		X						
ST SYMPHORIEN SUR COISE	X	X	X	X	X				
ST VÉRAND	X	X	X						
ST VINCENT DE REINS	X	X	X						
STE CATHERINE	X	X	X						
STE COLOMBE	X				X				
STE CONSORCE	X	X	X						
STE FOY L'ARGENTIERE	X		X		X				
STE PAULE	X		X						
TALUYERS	X	X	X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	**Optionnelles**							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
TAPONAS	X	X	X						
TARARE	X	X	X						
TERNAND	X		X						
THEIZÉ	X		X						
THIZY LES BOURGS	X		X						
THURINS	X	X	X						
TOUSSIEU	X	X	X						
TRÈVES	X		X						
TUPIN ET SEMONS	X		X		X				
VAL D'OINGT	X		X		X				
Le Bois-d'Oingt									
Oingt									
Saint-Laurent-d'Oingt									
VALSONNE	X		X						
VAUGNERAY	X	X							
VAUX EN BEAUJOLAIS	X		X	X					
VAUXRENARD	X		X						
VERNAY	X		X						
VILLE SUR JARNIOUX	X		X						
VILLECHENÈVE	X	X	X						

	COMPETENCES SYDER								
	Obligatoires	**Optionnelles**							
NOM COLLECTIVITE	ELECTRICITE	DISTRIBUTION PUBLIC GAZ	ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	PRODUCTION DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID	MOBILITE PROPRE*	MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE	PRODUCTION D'ELECTRICITE**	AUTRES PRODUCTIONS D'ENERGIE	ANIMATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX
VILLEFRANCHE S/SAONE	X				X				
VILLIÉ MORGON	X	X	X	X					
VINDRY-SUR-TURDINE	X	X	X	X					
Dareizé				X					
Les Olmes									
Pontcharra-sur-Turdine									
Saint-Loup									
YZERON	X		X						
TOTAL	**200**	**91**	**196**	**27**	**41**	**0**	**0**	**0**	**0**
Communauté de communes de l'Est lyonnais (CCEL)	X				X				
Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB)	X				X				

Bornes IRVE, stations d'avitaillement gaz, production et distribution hydrogène…
*****Photovoltaïque et autres…***

ANNEXE 2 : (RAPPEL) Plan de sobriété énergétique diffusé en octobre 2022

BATIMENTS *Actions à déployer à très court terme*	
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Régler les températures de chauffe	A 22° dans les bâtiments accueillant des publics vulnérables (crèches, EPHAD, …) ; A 19° pour les bâtiments occupés ; A 17° pour les salles occupées de façon intermittente (salles de réunion par exemple) ; A 16°, lorsque le bâtiment est inoccupé entre 24 et 48h ; A 8° maximum, lorsque l'inoccupation dépasse 48h ;
Interdire l'usage de chauffage d'appoint	
Chauffer uniquement les pièces occupées	
Optimiser l'utilisation des bâtiments publics	Concentrer et densifier les présences sur un nombre limité de bâtiments voire fermer ponctuellement l'accès à certains bâtiments publics Réduire les plages d'ouverture au public
Envisager la généralisation du télétravail sur 1 ou 2 jours adjacents au week-end, afin de prolonger la période de faible chauffe	Les jeudis/vendredi, vendredi/lundi, ou lundi/mardi
Réduire la saison de chauffe	De la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques
Eteindre les ballons d'eau chaude alimentant éviers et lavabos	
Réduire la puissance de la VMC en période d'inoccupation	

BÂTIMENTS ENERGIVORES	
Les piscines publiques	
Optimiser l'utilisation des bassins	Fermer les bassins extérieurs en dehors de l'été Fermer les bassins intérieurs lors de pics de froid (en veillant à ne pas remettre en cause les objectifs du « bien nager »)
Baisser la température des bassins	De 28° à 26°
Réduire voire suspendre les séances « bébés nageurs »	Lors des périodes de froid
Fermer ponctuellement l'équipement ou prolonger sa durée de fermeture annuelle	
Equipements sportifs	
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Baisser les températures de chauffage et réduire la durée de chauffe des équipements	14° en période d'occupation (hors accueil de public vulnérable) 8° en période d'inoccupation

Décaler certaines manifestations sportives en dehors des pics de consommation	
Limiter les entrainements lors des pics de consommation	
Eteindre les ballons d'eau chaude alimentant éviers et lavabos	
Limiter l'accès aux vestiaires et aux douches	
Décaler les activités sportives extérieures se déroulant en nocturne pour limiter l'éclairage	
Bâtiments culturels	
Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement	
Fermer ponctuellement les équipements culturels énergivores	
Régler les températures de chauffe à 19°	19° en période d'occupation 8° en période d'inoccupation
Ne pas louer les salles des fêtes pendant l'hiver	

BATIMENTS *Actions à déployer à moyen terme*	
Consommations	
Déployer un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments et de télégestion des chaufferies	Le SYDER va poser, dès 2023, les jalons d'une plateforme énergétique visant à mieux connaître et maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments.
Analyser les profils quotidiens de consommation pour cibler les fermetures ponctuelles des bâtiments selon leur utilisation	
Vérifier les besoins en puissance électrique des bâtiments et ajuster les abonnements	
Mettre en place des contrats de performance pour la maintenance des chaufferies	
Réaliser des achats groupés d'énergies et d'équipements techniques	Les communes ont la possibilité d'intégrer les marchés groupés d'achat d'électricité du SYDER. Le SYDER a lancé, à l'été 2022, un marché d'achat de capteurs permettant d'équiper les bâtiment et suivre en temps réel leurs consommations.
Rénovation énergétique	
Diagnostiquer les bâtiments pour prioriser les rénovations thermiques à entreprendre	Le SYDER va constituer une *task force* d'économes de flux qui pourront intervenir gracieusement à la demande des communes membres pour les accompagner sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments
Chercher et supprimer les fuites d'air de l'enveloppe du bâtiment (via des tests d'étanchéité à l'air par exemple)	
Isoler tous les éléments composant les systèmes de chauffage (calorifugeage des réseaux, désembouage, isolation des chaudières et ballons d'eau chaude)	
Rendre obligatoire l'affichage du calcul du coût énergétique sur 10 ans selon les process et	

matériaux choisis en phase de consultation pour les projets de construction et de réhabilitation	
Réaliser un plan patrimoine	
Développement des énergies renouvelables	
Mettre en place des protections solaires passives avec des panneaux PV utilisés en casquette sur les façades orientées Sud	Les services du SYDER se tiennent à la disposition des communes souhaitant identifier des potentiels photovoltaïques ou en réseaux de chaleur. Ils les accompagneront dans la massification de la production d'électricité photovoltaïque (via l'AMI Puissance) et le développement de la chaleur renouvelable (via le Contrat Chaleur Renouvelable). Le renforcement de ses équipes lui permettra d'étudier et développer des projets de méthanisation, hydrogène.
Développer les énergies renouvelables : unités de méthanisation territoriales, réseaux de chaleur, installations photovoltaïques en autoconsommation, chaleur renouvelable et/ou de récupération	

USAGES DE L'ELECTRICITE	
Relamping des bâtiments en LED et remplacement des interrupteurs par des détecteurs de présence dans les espaces communs	
Mettre en place une gestion automatisée des prises électriques pour couper l'intégralité des appareils en veille (informatique, copieurs, …)	
Equiper chaque poste de travail avec une multiprise équipée d'un interrupteur	
Limiter les consommations électriques sur les heures de pic de consommation et les différant (ne pas recharger de voiture électrique aux heures de pic par exemple, …)	
Arrêter les distributeurs de boissons/café hors occupation, avec une horloge sur prise	
Réglages de la climatisation	A 26° en période d'occupation ; Entre 18° et 27° dans les locaux de serveurs informatiques ; Arrêt de la climatisation dans les locaux des répartiteurs (switch)
Synchroniser l'extinction générale de l'éclairage intérieur en soirée	Lors de la mise en route de l'alarme par exemple

USAGES DU NUMERIQUE	
Arrêt des répartiteurs (ou switch) en dehors des périodes d'occupation	
Imposer la mise en veille automatique des photocopieurs	Au bout de 5 minutes d'inutilisation et lors des périodes d'inoccupation
Paramétrage des copieurs en Noir & Blanc par défaut	
Favoriser l'achat de copieurs moins consommateurs en énergie et encre	

Créer et utiliser une signature électronique allégée pour l'envoi de mails en interne	
Réaliser des mesures de consommation d'énergie du matériel informatique	
Assurer une fin de vie durable du matériel informatique	

ECLAIRAGE PUBLIC	
Programmer une place d'extinction nocturne, à partir de 20h ou 22h et jusqu'à 5h ou 6h du matin	Le service maintenance se tient à la disposition des communes pour les accompagner dans cette démarche
Eteindre l'éclairage décoratif des monuments/façades des bâtiments	
Intégrer la démarche performancielle de l'éclairage public lancée par le SYDER	La Démarche performancielle vise à convertir massivement l'éclairage public en LED et de rationaliser la couverture en éclairage des territoires. Une étude fine sera réalisée à l'échelle de la commune et définira les besoins en éclairage, par secteur. Une gestion intelligente de l'éclairage public sera mise en place afin de d'ajuster en temps réel l'intensité des points lumineux et détecter automatiquement les pannes Les services du SYDER se tiennent à la disposition des communes pour leur présenter la démarche et ses intérêts.
Décorations de Noël	Choisir des illuminations LED Réduire les plages de fonctionnement

MOBILITES	
Suivre le parc automobile et favoriser l'utilisation de véhicules adaptés aux usages et faibles en émissions.	
Mettre en place des cartes personnelles par véhicules pour suivi carburant et kilométrique	
Mettre à disposition des vélos de service (avec ou sans assistance électrique)	
Mettre à disposition un système de mise en relation d'autopartage	
Mettre à disposition des calculateurs de mobilité afin de montrer les dépenses et les avantages économiques de chaque type de mobilité pour venir au travail	
Mettre en place le Forfait Mobilités Durables	
Elaborer un Plan de mobilité Administration	Pour les collectivités/entreprises dont l'effectif dépasse 100 employés/agents
Prendre en charge l'entretien des vélos personnels des agents par la collectivité si usage pour les déplacements professionnels/trajets domicile-travail	

Définir un référent sobriété dans l'organisation : point d'entrée pour informer de dysfonctionnements (par exemple surchauffe, gaspillage énergétique visible, …) et personne ressource pour la transmission d'informations	
Promouvoir la mobilité électrique	Les services du SYDER se tiennent à disposition des communes adhérentes pour les accompagner dans l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques
A plus long terme	
Réaliser un schéma directeur cyclable, améliorer les infrastructures cyclables, mettre en avant les associations cyclables	
Mettre en place une limitation à 30km/h en zone urbaine pour sécuriser les déplacements doux	

COMMUNICATION/SENSIBILISATION	
Informer de manière hebdomadaire les usagers des bâtiments sur les consommations d'énergie	
Sensibiliser et former les agents aux écogestes	utilisation de la ventilation et du chauffage, veille des appareils, utilisation de l'ascenseur
Sensibiliser et former les agents à l'éco-conduite	
Adapter les vêtements portés en intérieur : porter des vêtements chauds l'hiver	Créer des évènements décalés : la journée du « pull moche », la journée du « plus beau pull de Noël » (sans que cela n'interfère avec les obligations de services et/ou de représentation
Définir un référent sobriété dans chaque bâtiment	Il centralisera les remontées de dysfonctionnements et sera une personne ressource pour la transmission d'informations

REGISTRE DES DELIBERATIONS POUR L'ANNEE 2023

N°	Date	Organe délibérant	OBJET	Date visa Préfecture
CS_2023_001	03/01/2023	Comité	Approbation du Budget primitif principal 2023	05/01/2023
CS_2023_002	03/01/2023	Comité	Approbation du budget primitif autonome Régie SYDER Chaleur 2023	05/01/2023
CS_2023_003	03/01/2023	Comité	Approbation Budget primitif annexe Photovoltaïque 2023	05/01/2023
CS_2023_004	03/01/2023	Comité	Autorisations de programme (AP) / Crédits de paiement (CP) 2023 et Autorisations d'engagement (AE) / Crédits de paiement (CP) 2023	05/01/2023
CS_2023_005	03/01/2023	Comité	Subvention d'équilibre du budget primitif au budget autonome de la Régie SYDER Chaleur	05/01/2023
CS_2023_006	03/01/2023	Comité	Mise en place d'un abattement pour les Communautés de communes et d'agglomération du territoire rhodanien	05/01/2023
CS_2023_007	03/01/2023	Comité	Taux d'abattement sur les travaux du programme 2023	05/01/2023
CS_2023_008	03/01/2023	Comité	Dépôt des demandes de subvention pour le compte des communes au titre de la DSIL 2023	05/01/2023
CS_2023_009	03/01/2023	Comité	Demande de subvention au titre du « Fonds vert » 2023	05/01/2023
CS_2023_010	03/01/2023	Comité	Participation au dispositif « Coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »	05/01/2023
CS_2023_011	03/01/2023	Comité	Convention de reversement de subvention du Département du Rhône – démarche performancielle de l'éclairage public – VILLE-SUR-JARNIOUX	05/01/2023
CS_2023_012	03/01/2023	Comité	Convention de partenariat avec la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – Travaux d'aménagement du Chemin Soyard à Brindas	05/01/2023
CS_2023_013	03/01/2023	Comité	CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de PUSIGNAN de la compétence communale « production et distribution de chaleur et de froid »	05/01/2023
CS_2023_014	03/01/2023	Comité	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de BAGNOLS de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »	05/01/2023
CS_2023_015	03/01/2023	Comité	Organisation du Comité syndical du 28 mars 2023	05/01/2023
CS_2023_016	03/04/2023	Comité	Approbation des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2023	06/04/2023
CS_2023_017	03/04/2023	Comité	BUDGET PRINCIPAL 2023 : Application de la fongibilité des crédits	06/04/2023
CS_2023_018	03/04/2023	Comité	BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte de Gestion 2022	06/04/2023
CS_2023_019	03/04/2023	Comité	BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte Administratif 2022	06/04/2023
CS_2023_020	03/04/2023	Comité	BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Approbation du Compte de Gestion 2022	06/04/2023
CS_2023_021	03/04/2023	Comité	BUDGET AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR : Approbation du Compte Administratif 2022	06/04/2023
CS_2023_022	03/04/2023	Comité	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Approbation du Compte de Gestion 2022	06/04/2023
CS_2023_023	03/04/2023	Comité	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : Approbation du Compte Administratif 2022	06/04/2023
CS_2023_024	03/04/2023	Comité	Demande de subvention auprès du CCR de la COR et de la CCMDL pour le projet de réseau de chaleur sur la commune d'AFFOUX	06/04/2023

N°	Date	Organe délibérant	OBJET	Date visa Préfecture
CS_2023_025	03/04/2023	Comité	Demande de subvention auprès du CCR de la COR et de la CCMDL pour un projet de réalisation de schéma directeur sur réseau de chaleur de SAINT-MARTIN-EN-HAUT	06/04/2023
CS_2023_026	03/04/2023	Comité	Dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL pour le projet de création d'un réseau de chaleur bois sur la commune d'AFFOUX	06/04/2023
CS_2023_027	03/04/2023	Comité	TRAVAUX – Approbation des règlements technique et financier : travaux_urbanisme et maintenance de l'éclairage public	06/04/2023
CS_2023_028	03/04/2023	Comité	Dispositifs mis en place pour soutenir les communes suite à l'augmentation des coûts de l'énergie	06/04/2023
CS_2023_029	03/04/2023	Comité	Actualisation du mode de gestion des bornes IRVE entrant dans le Schéma directeur des IRVE (SDIRVE)	06/04/2023
CS_2023_030	03/04/2023	Comité	Organisation du Comité syndical du 20 juin 2023	06/04/2023
BS_2023_031	18/04/2023	Bureau	Convention 2023 avec le Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise	20/04/2023
BS_2023_032	18/04/2023	Bureau	Transformation d'un poste	20/04/2023
BS_2023_033	18/04/2023	Bureau	Présentation du rapport de contrôle de concession Electricité 2021	20/04/2023
BS_2023_034	18/04/2023	Bureau	Présentation du rapport de contrôle des concessions Gaz 2021	20/04/2023
BS_2023_035	13/06/2023	Bureau	Création d'un poste	20/06/2023
CS_2023_038	20/06/2023	Comité	Budget principal : Affectation des résultats 2022	29/06/2023
CS_2023_039	20/06/2023	Comité	Budget principal : Décision Modificative n°1	29/06/2023
CS_2023_040	20/06/2023	Comité	Budget autonome Régie SYDER Chaleur : Affectation des résultats 2022	29/06/2023
CS_2023_041	20/06/2023	Comité	Budget autonome Régie SYDER Chaleur : Décision Modificative n°1	29/06/2023
CS_2023_042	20/06/2023	Comité	Budget annexe Photovoltaïque : Affectation des résultats 2022	29/06/2023
CS_2023_043	20/06/2023	Comité	Budget annexe Photovoltaïque : Décision Modificative n°1	29/06/2023
CS_2023_044	20/06/2023	Comité	Point à deux ans sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2014 à 2019	29/06/2023
CS_2023_045	20/06/2023	Comité	Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de LES HAIES et le SYDER – Optimisation de l'éclairage public	29/06/2023
CS_2023_046	20/06/2023	Comité	Protocole d'accord transactionnel entre le SYDER – Entreprise RAMPA – Société ACERE Travaux d'enfouissement sur la commune de THURINS	29/06/2023
CS_2023_047	20/06/2023	Comité	Convention de participation au financement des 13e Rencontres Nationales des TEPOS	29/06/2023
CS_2023_048	20/06/2023	Comité	Octroi d'un véhicule de service avec remisage pour le Président du SYDER	29/06/2023
CS_2023_049	20/06/2023	Comité	CHALEUR - Transfert au SYDER par la commune de JULLIÉ de la compétence communale « production et distribution de chaleur et de froid »	29/06/2023

N°	Date	Organe délibérant	OBJET	Date visa Préfecture
CS_2023_050	20/06/2023	Comité	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »	29/06/2023
CS_2023_051	20/06/2023	Comité	Convention de partenariat avec l'association Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable du Rhône	29/06/2023
CS_2023_052	20/06/2023	Comité	Organisation du Comité syndical du 19 septembre 2023	29/06/2023
BS_2023_053	19/09/2023	Bureau	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande « Fournitures de bornes de recharge de véhicules électriques à faible et moyenne puissance pour le compte du SYDER (2023_AO12) » Attribution	02/10/2023
BS_2023_054	19/09/2023	Bureau	Augmentation de la participation du SYDER aux frais de transport en commun des agents	22/09/2023
CS_2023_055	19/09/2023	Comité	Actualisation Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) 2023 Actualisation Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP) 2023	22/09/2023
CS_2023_056	19/09/2023	Comité	Contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SYDER et GRDF	22/09/2023
CS_2023_057	19/09/2023	Comité	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de AMBERIEUX D'AZERGUES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »	22/09/2023
CS_2023_058	19/09/2023	Comité	IRVE - Transfert au SYDER par la commune de LUCENAY de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »	22/09/2023
CS_2023_059	19/09/2023	Comité	Organisation du Comité syndical du 28.11.2023	22/09/2023
BS_2023_060	14/11/2023	Bureau	Convention d'adhésion au contrat cadre « titre-restaurant » du CDG69	17/11/2023
BS_2023_061	14/11/2023	Bureau	Reconduction du forfait mobilités durables pour les agents du SYDER pour 2023	17/11/2023
BS_2023_062	14/11/2023	Bureau	Augmentation de la participation du SYDER au capital de la SEM SOLEIL	17/11/2023
BS_2023_063	14/11/2023	Bureau	Avis sur l'acquisition par la SEM SOLEIL d'actions de la SAS Energies Stéphanoises	17/11/2023
BS_2023_064	14/11/2023	Bureau	Approbation de l'avenant n°3 au Règlement de service des réseaux de chaleur	17/11/2023
BS_2023_065	14/11/2023	Bureau	Approbation de la police d'abonnement type pour les réseaux de chaleur	17/11/2023
BS_2023_066	14/11/2023	Bureau	Approbation de la police d'abonnement pour le réseau de chaleur de Montrottier	17/11/2023
BS_2023_067	28/11/2023	Bureau	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fournitures « Fournitures en matériels de télégestion des installations d'éclairage extérieur du SYDER (2023_AO17) » - Attribution	11/12/2023

N°	Date	Organe délibérant	OBJET	Date visa Préfecture
CS_2023_068	28/11/2023	Comité	Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2024	04/12/2023
CS_2023_069	28/11/2023	Comité	Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI aux compétences du SYDER pour 2024	04/12/2023
CS_2023_070	28/11/2023	Comité	Coefficients de répercussion définitif 2023 et provisoire 2024	04/12/2023
CS_2023_071	28/11/2023	Comité	Autorisation d'ouverture de crédits 2024	04/12/2023
CS_2023_072	28/11/2023	Comité	Subvention d'équilibre du Budget principal 2023 vers le Budget annexe « Photovoltaïque » 2023	04/12/2023
CS_2023_073	28/11/2023	Comité	Budget principal 2023 : Approbation de la décision modificative n°2	04/12/2023
CS_2023_074	28/11/2023	Comité	Budget autonome Régie « SYDER CHALEUR » 2023 : Approbation de la décision modificative n°2	04/12/2023
CS_2023_075	28/11/2023	Comité	Budget annexe Photovoltaïque 2023 : Approbation de la décision modificative n°2	04/12/2023
CS_2023_076	28/11/2023	Comité	Budget principal 2023 : Provision pour créances douteuses de plus de 2 ans	04/12/2023
CS_2023_077	28/11/2023	Comité	Attribution de subventions dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR)	04/12/2023
CS_2023_078	28/11/2023	Comité	Débat et rapport d'orientation budgétaire 2024	04/12/2023
CS_2023_079	28/11/2023	Comité	Participation au capital et à l'avance en compte courant d'associé au sein de la société citoyenne Cévidorées	04/12/2023
CS_2023_080	28/11/2023	Comité	Contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité entre le SYDER, ENEDIS et EDF	13/12/2023
CS_2023_081	28/11/2023	Comité	Organisation du Comité syndical du 23 janvier 2024	04/12/2023

DECISIONS DU PRESIDENT - ANNEE 2023

N°		DATE
DS_2023_005	Marché à procédure adaptée - Travaux d'installation de 2 chaudières bois énergie et de la fumisterie associée - Montrottier - l-attribution et suite	06/01/2023
DS_2023_006	Marché à procédure adaptée - réalisation d'installations photovoltaïques intégrées au bêti sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'arbresle	09/01/2023
DS_2023_011	Ligne de trésorerie 2022 - Emprunt 1 500 000€ - crédiat agricole - Budget Régie Chaleur	17/02/2023
DS_2023_013	Maitrise d'œuvre - conception d'ombrières de parking sur les territoires de la CCPA, CCBPD, CCMDL, CAVBS et Vienne Condrieu Agglomération - Marché à procédure adaptée - Attribution	02/02/2023
DS_2023_014	Commune de Vindry sur Turdine et Anse - rélaisation d'installations photovoltaïques sur la toiture de l'école de musique de la commune de Vindry sur Turdine et le bâtiment commercial "la buissonnière" da la com	02/02/2023
DS_2023_015	Travaux - réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du restaurant scolaire de la commune de Pusignan - Marché à procédure adaptée - Préparation du marché	02/02/2023
DS_2023_020	Maitrise d'œuvre - conception d'ombrières de parking sur les territoires de la CCPA, CCBPD, CCMDL, CAVBS et Vienne Condrieu Agglomération - Marché à procédure adaptée - sans suite	14/02/2023
DS_2023_030	Prestation d'entretien des locaux et vitreries du Syder et mise à disposition de consommables - Préparation Marché	17/03/2023
DS_2023_031	Pusignan - Travaux d'installation d'ombrières photovoltaïque pour le parking du restautant scolaire	22/03/2023
DS_2023_042	Cession par le SYDER à la commune du VAL D'OINGT de la parcelle cadastrée AB 27	04/04/2023
DS_2023_043	Travaux - travaux d'installation d'une ombrière et d'un générateur photovoltaïque sur toiture dans la commune de Loire sur Rhône - Marché à procédure adaptée - préparation du marché	28/04/2023
DS_2023_044	Prestation d'entretien des locaux et vitreries du Syder et mise à disposition de consommables - accord cadre à bons de commande - procédure adaptée - attribution	20/04/2023
DS_2023_045	Marché à procédure adaptée - travaux d'installation de 2 chaudières bois énergie et de la fumisterie associée - Montrottier - lot 7 - bardage - vêtures - Attribution	28/04/2023
DS_2023_046	AMO - assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un projet d'implatation de stations de recharge haute puissance dans les commnes du département du Rhône - Marché à procédure adaptée - Préparatio	06/04/2023
DS_2023_050	AMO pour la conception d'un projet d'implantation de satations de recharge haute puissance dans les communes du Rhône - attribution marché	28/04/2023
DS_2023_051	Travaux d'installation d'une chaudière bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Affoux - préparation marché	28/04/2023
DS_2023_084	Actualisation de la commission "négociation des nouveaux contrats de concessions Electricité et Gaz"	30/06/2023
DS_2023_090	Fournitures de bornes de recharge de véhicules électriques à faible et moyenne puissance pour le compte du syder	28/06/2023
DS_2023_091	Installation et maintenance d'infrastructure de recharge de véhicules électriques et prestations associées de supervision - préparation du marché	28/06/2023
DS_2023_092	Marché à procédure adaptée- maitrise d'œuvre pour la conception, construction et mise en service de chaufferies bois-énergie et des réseaux de chaleur Loire sur Rhône et Morancé	10/07/2023
DS_2023_093	Travaux d'installation d'une ombrièresur Pusignan et d'un générateur photovoltaïque sur Loire sur Rhône	11/08/2023
DS_2023_106	Fourniture en matériels de télégestion des installations d'éclairage extérieur du SYDER	28/08/2023
DS_2023_123	Installation et maintenance d'infrastructure de recharge de véhicules électriques et prestations associées de supervision - attribution	30/10/2023
DS_2023_128	Installation et maintenance d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et prestations associées de supervision -relance après sans suite - Préparation du marché	14/11/2023